

CPU
1984
1

0678

E.S.S. INFORMATION SPECIALISEE

LE RESEAU DE DOCUMENTATION AGRICOLE DU SENEGAL

COURS POST-UNIVERSITAIRE
POUR LA FORMATION DES SPECIALISTES DE L'INFORMATION
(UNESCO)

D.E.S.S. DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES SPECIALISEES

LE RESEAU DE DOCUMENTATION AGRICOLE DU SENEGAL : Analyse-
diagnostic et étude d'une stratégie pour sa mise en place

CPU

MEMOIRE

Présenté par Samba AW

Sous la Direction de :

Suzanne LAFONT

JUIN 1984



REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier M^{rs} DELAYGUE, M^{rs} ROUAULT, M^{rs} BOUCHE, Tous les Professeurs de Grenoble et de Lyon, de même que M^{me} ANGUILLÉ qui n'ont ménagé aucun effort pour la réussite de ce cours.

Nos remerciements iront particulièrement à M^{rs} S. LAFONT notre directeur de mémoire qui nous a soutenu et orienté pour l'élaboration de ce travail et nous a fait profiter largement de son expérience.

Nous remercions notre collègue THIENDOU NIANG du Centre de Documentation du Ministère du Développement rural qui nous a beaucoup aidé pour la collecte de la documentation et tous ceux qui de près ou de loin nous ont apporté leur soutien sans réserve, notamment nos collègues du Groupe de réflexion REDAS.

En fin nous exprimons notre reconnaissance à M. Amadou Alassane BOUSSO Directeur Adj. du PGI qui a su faire naître en nous la vocation d'être spécialiste de l'information.

TABLE DES MATIERES (PLAN)

— . . —

AVANT - PROPOS
INTRODUCTION

Pages :

1 ^{re} Partie .	1. <u>la Place du secteur agricole dans la Politique d'information scientifique et technique du Sénégal.</u>	7
1.1.	<u>Situation du Potentiel documentaire national</u>	7
1.1.1.	la production documentaire nationale : son organisation et sa circulation	7
1.1.2.	la problématique du pavage de la littérature non-conventionnelle.	11
1.1.3.	la littérature grise relative au Sénégal disséminée à l'étranger	11
1.2.	<u>les Principaux axes autour desquels s'articule la Politique sénégalaise d'information scientifique et technique et les effets sur le secteur agricole</u>	12
1.2.1.	le Conseil interministériel pour la recherche scientifique et Technique	12
1.2.2.	la Commission Consultative de la Documentation Scientifique et Technique	13
1.2.3.	le Centre national de Documentation scientifique et technique	13
1.2.4.	les unités documentaires	19
1.2.5.	les Réseaux	18
1.2.6.	le Potentiel Humain : sa formation et son utilisation	18
1.2.7.	l'Organisation de la Normalisation et du Dépôt légal	19
1.2.8.	l'accès aux Bases et Banques de données étrangères	21

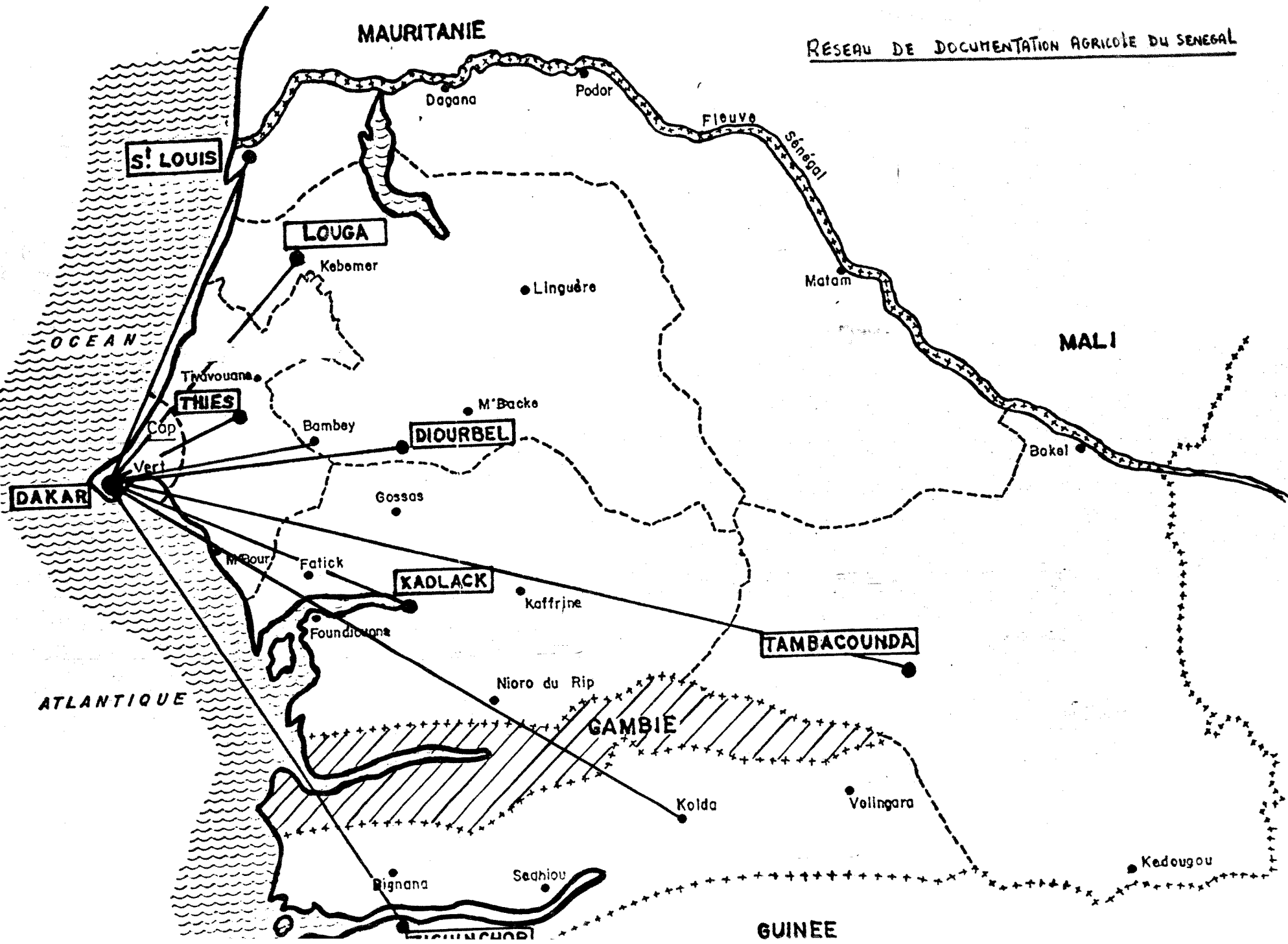
2 ^e Partie: 2. <u>Evaluation des différentes actions initiées pour la création d'un Réseau de Documentation agricole (au Sénégal)</u>	28
2.1. <u>le rapport sur la faisabilité d'un réseau national d'information scientifique et technique au Sénégal (Etude d'Oliver) : (SENDOC)</u>	28
2.2. <u>les différentes études sectorielles du Ministère du Développement rural</u>	30
2.2.1. le Rapport FAVIER (SEDAGRI)	30
2.2.2. le Rapport BASSET 1974	33
2.2.3. le Rapport RÉCHAUSSAT / DIAP	33
2.2.4. le Rapport BASSET 1981	35
2.3. <u>les études et tentatives de création de mini-réseaux dans le secteur agricole</u>	37
2.3.1. le mini-réseau de documentation et d'archives de l'ONICAD/SONAR	37
2.3.2. le mini-réseau de documentation de l'ISRA	37
2.3.3. le mini-réseau de documentation de la SODEVA	38
2.3.4. le mini-réseau de documentation de la DUPM	38
2.4. <u>le Groupe de réflexions REDAS (initiations, Conclusions, Recommandations)</u>	39
2.5. <u>Evaluation des actions du point focal AGRIS</u>	41
2.5.1. le système AGRIS : Présentation	41
2.5.2. la participation du Sénégal à AGRIS	42
2.5.3. les séminaires et ateliers de formations AGRIS au Sénégal	43
2.5.4. l'étude d'un vocabulaire d'indexation (THEREDAS) Compatible avec le THESAURUS AGROVOC	44
2.5.5. Interface bordenau AGRIS, bordenau SENDOC	46

<u>3^e Partie</u> : 3. <u>Réflexions sur la stratégie de la création, de la structuration et du</u>	57
<u>fonctionnement du Réseau de Documentation agricole du Sénégal (REDOAS) ..</u>	
3.1. <u>Une Prise de Conscience de l'impérieuse nécessité et de l'urgence de</u>	
<u>mettre en place un réseau formel</u>	57
3.1. 1. Une prise de Conscience au niveau des spécialistes de l'information ..	57
3.1. 2. Une prise de Conscience au niveau des décideurs et des Techniciens ..	58
3.2. <u>Définition des objectifs et principes de base de la coopération</u>	
<u>dans le réseau</u>	59
3.2. 1. Les objectifs du réseau	59
3.2. 2. Les principes de base du réseau	59
3.3. <u>Définition de la structuration et du fonctionnement du réseau</u> ..	
3.3. 1. Structuration du réseau	60
3.3. 2. Fonctionnement du réseau	65
3.4. <u>Définition du programme d'action et d'une politique d'optimisation des</u>	
<u>moyens du réseau</u>	65
3.4. 1. Proposition d'un programme d'action	65
3.4. 2. Politique d'optimisation des moyens	66
3.5. <u>Définition d'une Politique des relations nationales, régionales et</u>	
<u>internationales</u>	67
3.5. 1. Relations nationales	67
3.5. 2. Relations régionales (avec)	67
- le Centre de documentation de l'UNIVS	68
- le Centre de documentation de l'ONG	68
- le Centre de documentation du CRIT	68
- le RESADOC	69
- le PADIS	71
3.5. 3. Les Relations internationales	71
4. <u>Conclusion</u>	72
<u>Bibliographie</u>	73

ANNEXES

Annexe . 1 : Index des sigles utilisés	80
Annexe . 2 : liste de quelques unités documentaires . Pourant . Participer au réseau	83
Annexe . 3 : Textes et circulaires sur le CNDST. et la Politique nationale . . .	86
Annexe . 4 . Liste de bases et banques , de données auxquelles le REOS Peut accéder et quelques profils	98
Annexe . 5 AGRIS	105
Annexe . 6 . Divers	108

RESEAU DE DOCUMENTATION AGRICOLE DU SENEGAL



AVANT-PROPOS

Le tiers monde verra-t-il l'asphyxie? voilà une question qui suscite beaucoup d'inquiétude et qu'on est tenté de se poser aujourd'hui. En effet la Physionomie du monde actuel est caractérisée par un grave déséquilibre qui s'accroît entre le Nord (Pays industrialisés) et le Sud (Pays en développement) où vivent plus de 70% de la population du globe.

Il est donc impérieux pour les pays de la Périphérie, de trouver et très rapidement les voies et moyens pour réduire progressivement leur forte dépendance et le fossé qui les sépare des pays du centre et de mobiliser toutes leurs potentialités pour résoudre l'équation de développement.

Nous pensons que, la mise en adéquation de la politique de formation avec les nécessités et les contraintes du « développement » est dans cette perspective une des exigences fondamentales.

Il est aujourd'hui nécessaire et même indispensable pour nous d'orienter davantage les programmes d'enseignement et les contenus des mémoires et thèses vers les préoccupations majeures de notre pays.

C'est fort de cela, que nous avons choisi, et sur recommandation de nos Collègues documentalistes sénégalais, de nous pencher et de réfléchir dans le cadre de ce mémoire sur un domaine qui représente le nerf-moteur de notre économie. Nous avons voulu nommer l'agriculture.

En effet, pendant huit ans, nous avons travaillé dans ce secteur comme Archiviste-documentaliste. Aussi, nous avons pu foisonner des scénarios, études, rapports, notes techniques dont l'objectif était de théoriser sur l'instauration d'un système de documentation agricole au Sénégal. Il était donc temps d'observer une pause et de mettre fin à la dispersion des initiatives, de faire le point de toute cette somme de réflexions, d'évaluer les différentes conclusions et recommandations afin de dégager et de mettre en forme une stratégie cohérente.

autocentrée et non extravertie de mise en place d'un réseau sectoriel de documentation agricole au Sénégal.

Donc, notre but n'est pas de refaire une autre étude, mais de dresser une analyse diagnostique, une évaluation de la situation et partant de recommander une stratégie dont la vocation n'est pas d'apporter une réponse toute faite aux questions que se posent ponctuellement les futurs acteurs de ce système mais dont le mérite, nous en sommes convaincus, sera de faire avancer le processus de mise en place du système.

INTRODUCTION

- . -

Avant d'analyser le sujet dans toute sa dimension, nous pensons qu'il est bon de dresser un tableau du développement rural au Sénégal pour mieux faire saisir l'ambition de notre analyse.

On estime que les 80% de la population sénégalaise sont composés de Paysans, Pasteurs et Pêcheurs. C'est dire que ce n'est pas un hasard si le développement rural est identifié comme secteur-clé du développement dans les Plans nationaux. Déjà en 1960, au lendemain de l'indépendance des Plans de diversification agricole étaient ^{élaborés} autour du Père LEBRET et du Ministre du Plan Cheikh Amidou KANE. Ils étaient centrés sur l'intensification de la production des céréales, des fruits, des légumes, de la canne à sucre, des fourrages pour sortir de la monoculture de l'arachide et de l'économie de traite. Le 6^e Plan quinquennal de développement économique et social (1981 - 1985) pour avoir mis un accent particulier sur l'autosuffisance alimentaire par le développement des cultures vivrières n'a pas failli à la tradition.

Cette option se justifie bien parce que le Sénégal n'est pas un pays qui recèle d'énormes quantités de matières premières : il n'a ni pétrole ni charbon ; son sous-sol ne renferme que du phosphate et du fer dont les cours sur le marché mondial sont souvent en baisse (cf. Ann. n° 55)

196.700 km², il a une population d'environ 6.000.000 d'habitants dont la majorité est composée de jeunes de moins de 20 ans. Pays de l'arachide malgré l'effort de diversification, il consacre à cette culture d'exportation près de 45% de ses terres arables. Plus de 20.000 ha de terres cultivées, 50.000 ha de terres cultivables et un bétail qui évolue sur 88.000 km² de pâturage, Le Sénégal produit en bonne saison des pluies en moyenne 800.000 T. d'arachide

600.000T. de mil et de sorgho, 50.000T de maïs, 170.000T. de riz, 14.000T. de fonio, du coton et des produits maraîchers. (cf Bibliog. 55)

Victime depuis un certain nombre d'années de la sécheresse caractérisée par la raréfaction des pluies et le désert qui avance progressivement dans sa partie nord, le Sénégal voyant tous ses efforts en matière agricole compromis, s'est lancé résolument dans une politique de reforestation et de maîtrise de l'eau avec la construction dans le cadre de l'OMVS et de l'OMVG, de grands barrages hydroagricoles. (cf Bibliog. n° 56)

Avec ses 700km de frontières maritimes entièrement tournées vers l'océan atlantique et la richesse de son plateau continental, où l'on trouve d'importantes espèces tant pélagiques que démersales, il possède une des côtes les plus poissonneuses du monde. Sa production de poisson est passée de 25.700T. en 1948 à 359.912T. en 1980. La Pêche maritime occupe actuellement la 3^e place dans la Constitution du produit national brut et fait vivre plus de 10% de la Population. (cf. Bibliog. n° 56)

- Le Sénégal a aussi une longue expérience en matière de recherche agronomique.
- En 1921 une station expérimentale de l'arachide fut créée à Bambey et en 1938 devint le point focal du secteur soudanien de recherche.
 - En 1960 le Centre de Recherche agronomique (CRA) qui avait pris le relais de cette station en 1950 devint le Centre national de Recherches agronomiques (CNRA). La gestion fut confiée à l'Institut de Recherches agronomiques tropicales (IRAT).
 - En 1975 l'IRAT passa le relais à l'Institut sénégalais de Recherches agricoles (ISRA) qui a presque le monopole de la recherche agronomique et couvre les domaines comme : les productions végétales, animales, forestières, piscicoles et rassemble une dizaine d'institutions. (cf. Bibliog. n° 56)
 - D'autres organismes interviennent en même temps dans le secteur. Il s'agit de l'ITA, l'ORSTOM, l'OCATAV, le département de biologie de la faculté des sciences de l'université de Dakar et l'Institut Universitaire de Technologie.

(1) DIOP (Bora). - Etude du nouveau système SA/DOC du Centre national de Recherches agronomiques de Bambey (Sénégal) : Mémoire CPU. - Paris, 1977 - 55p.

• Le développement de l'agriculture passe nécessairement après la valorisation du travail du paysan par la recherche. Or, qui dit recherche, dit information ; l'information étant le relais indispensable sans lequel la recherche, qu'elle soit fondamentale ou appliquée ne pourrait avoir lieu. Entre l'information et la recherche, il y a ainsi une liaison constante. Et, de cet accomplissement peut naître des Potentialités réelles pour le développement.

Pour un pays qui a comme priorité le développement de l'agriculture, l'information liée à ce domaine doit scientifiquement être organisée pour permettre son exploitation optimale et judicieuse.

**1ERE PARTIE : LA PLACE DU SECTEUR AGRICOLE DANS LA POLITIQUE
D'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
DU SENEGAL**

1. Place du secteur agricole dans la Politique d'information scientifique et technique.

Il est reconnu au niveau international que le volume, le niveau, le type et le degré de diffusion de l'IST sont des indicateurs importants du degré de développement d'un pays.

Aussi, agir sur la disponibilité et l'usage de l'information revient à agir dans le sens du développement.

Mais, qu'est ce que le Sénégal a fait dans ce domaine ?

Pour répondre à cette question, ^{nous} nous efforcerons ci-après de décrire et d'analyser la situation de l'IST telle qu'elle se présente aujourd'hui en mettant l'accent sur les limites du système et sur la Place qu'y occupe le secteur agricole.

1.1. Situation du Potentiel documentaire national

1.1.1. la Production documentaire : son organisation et sa circulation

Avec la croissance exponentielle des documents, le Sénégal recèle d'une masse considérable d'études, de rapports, de notes techniques, de Thèses, de mémoires à caractère scientifique et technique et dont la plus part est relative à l'agronomie, à la pédologie et à la géomorphologie.

Dans le secteur agricole, nous avons pu répertorier (cf Bibliogr. n°24)

58.208 monographies indexés, 1.063 titres de périodiques, 4869 thèses, 1307 diapositives, 9.452 microfiches, 131 cartes et Plans.

Au lendemain de l'indépendance, le Sénégal avait à sa disposition des quantités d'informations qui ne posaient pas de grands problèmes quant à leur traitement. Le temps passant, cette quantité a commencé à croître lentement mais sûrement.

Cependant, si le volume de l'information scientifique et technique disponible a augmenté, il n'en est pas de même pour sa diffusion, en ce sens qu'il y a inadéquation entre la croissance de la production et la mise en place de structures adéquates. Il n'est pas étonnant dès lors que cette "littérature souterraine" reste en partie dispersée et sous exploitée. Et pourtant ce ne sont pas les utilisateurs qui manquent. En effet l'analyse du Potentiel scientifique et technique du Sénégal (cf. Bibliogr. n° 25 et 26) menée en 1970 dans le cadre du projet gour. / SEN 170 / 153 avec l'assistance du PNUD et de l'UNESCO révèle l'existence de plus de 87 unités documentaires, 25.000 utilisateurs de l'information scientifique et technique dont 400 chercheurs, 6.000 étudiants, 15.000 techniciens. Le fichier d'étude des besoins des utilisateurs du Ministère du Développement rural interrogé en 1983, révèle aussi comme utilisateurs de l'information agricole : 20 décideurs, 130 ingénieurs agronomes, 666 ingénieurs de travaux, 162 chercheurs, environ 500 étudiants qui poursuivent leurs études dans les écoles de formation professionnelle (Ecole nationale d'économie appliquée, Ecole inter-Etats de Médecine vétérinaire, Ecole des Cadres Supérieurs de Bamboey, Institut national de Développement rural, Institut universitaire de technologie, Ecoles de formation de techniciens de l'élevage et des eaux et forêts de Saint Louis et Ziguinchor, Ecole de formation de techniciens de l'océanographie et des pêches maritimes.).

Au cours de l'enquête sur les besoins des utilisateurs du secteur agricole faite en 1978 par Louis RECHAUSSAT et Omar Diop Directeur du CNDST (cf. Bibliographie n° 29), il a été demandé aux agents du développement rural : Quels types de documents

- 9 -
ils détiennent et ceux qu'ils souhaitaient recevoir. Il a été rassemblé-
blement répondu : rapports et études (à savoir documents non conventi-
onnels).

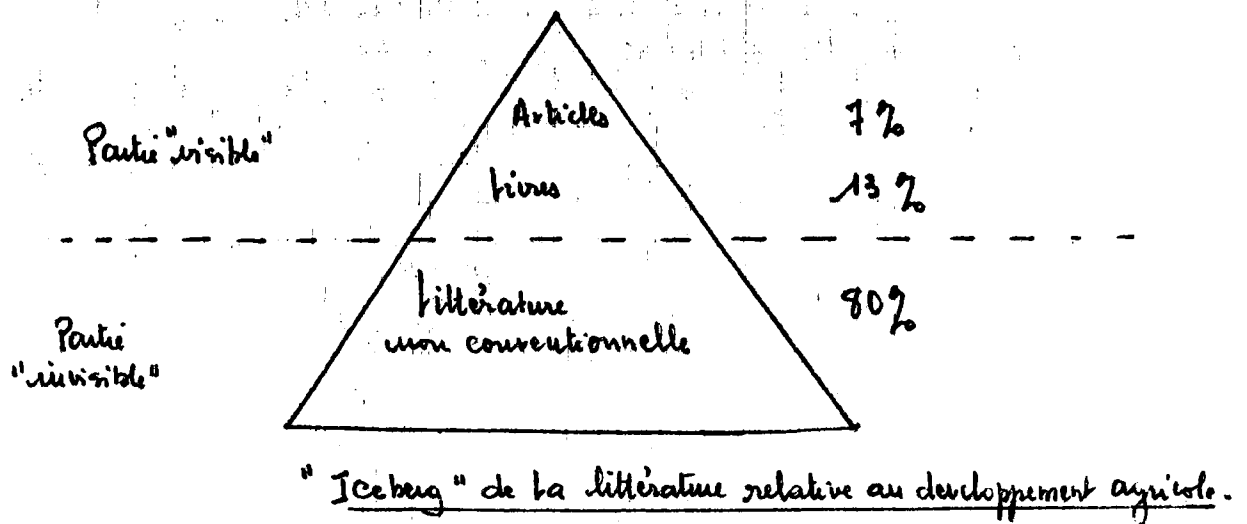
L'exploitation de l'enquête a permis également de constater que
beaucoup d'agents ne distinguent pas nettement les documents
administratifs des documents scientifiques et techniques. Aussi archivage
et documentation étant confondus, la plus part des dossiers élaborés
dans les bureaux étaient composés de correspondance générale et de
rapports et études réunis ensemble. Ces dossiers après avoir été utilisés
pendant quelques années sont versés aux Archives nationales qui
appliquant le principe archivistique "du respect des fonds" tiennent à
conserver les rapports et études à l'intérieur des dossiers. Cette pratique
date de l'époque coloniale : Pour avoir traité la sous-série 1F

Correspondant au fonds d'archives du service de l'agriculture du gouverneur
général de l'ex-Afrique occidentale française, nous avons constaté qu'un bon
nombre de documents non conventionnels, à caractère scientifique et technique
et qu'on peut encore exploiter, reste inaccessible, parce que perdu dans les archives.
Un archiviste chevronné, Abdoulaye Gambia NDIAYE a créé une collection de rapports
et études et a publié un répertoire de cette collection ; mais l'opération n'a pas
connu de suite, du fait de la querelle d'école d'archivistes sur le principe du respect des fonds.

C'est dire donc que le potentiel de documents non-conventionnels est énorme,
surtout dans le secteur agricole. Le hic, c'est que ces documents sont souvent
inaccessibles et leur existence est souvent inconnue. Cette situation est d'autant
plus alarmante que les Archives nationales sont arrivées à saturation. Faute de
locaux suffisants, elles n'arrivent plus à recevoir régulièrement les versements d'archives.

D'où l'urgence de créer des structures documentaires dans les départements
ministériels, grands, directions et établissements publics et partant de procéder au
sauvetage de cette "littérature non conventionnelle" scientifique et technique. - (cf. Bibliog. n°9)

En nous inspirant de la méthodologie utilisée par le groupe d'étude DEVSIS (système international d'information pour le développement), nous avons tenté de dresser à partir des données tirées : du répertoire des organismes de documentation et d'information agricole (cf. Bibliog. n° 24) l'"iceberg" de la littérature agricole non conventionnelle :



Remarques:

1. Les articles de périodiques représentent 7% du total de la littérature de développement agricole. Ceci est certainement dû au fait que les unités documentaires n'ont pas beaucoup de moyens pour les abonnements, mais aussi parce que les périodiques renferment peu d'articles relatifs au développement agricole du Sénégal.
 2. La littérature non conventionnelle représente 80% (études, rapports, Thèses, mémoires, notes techniques). Nous avons évalué la quantité de cette littérature avec le répertoire de unités documentaires mais aussi après étude et exploitation des "listes d'acquisitions" publiées par les unités documentaires du secteur agricole. (Notons qu'il sera aussi intéressant d'évaluer la production de documents par les institutions du secteur rural).
- Les livres (13%) et les périodiques (7%) ne sont pas quantitativement les plus importants dans le secteur rural où doit être attachée une importance particulière à la littérature non conventionnelle, donc à son rajeunissement.

1.1.2. La Problématique du sauvetage de la littérature non conventionnelle

Ce problème se pose aujourd'hui avec acuité, pour deux raisons fondamentales:

- d'une part parcequ'il nécessite la mobilisation de moyens importants si l'on tient compte du volume des documents, de leur éparpillement et de leurs conditions de conservation;
- d'autre part parceque aucune information et sensibilisation systématique des décideurs et organismes détenteurs de ces documents n'a encore été entreprise, à l'échelle nationale. Or nous savons par expérience que c'est là une œuvre de longue haleine. (cf. Bibliog. n°9)

Cependant, malgré toutes les difficultés que l'on peut rencontrer à mener une telle action, il est quand même possible de sauver ce potentiel scientifique en le stockant sur microfilm. L'action de l'Institut du Sahel dans ce domaine est très édifiant; En effet en 1982, s'inspirant des expériences menées par l'ILCA pour l'élevage et AGRIDOC international à l'IER du Mali, RESADOC initia dans les pays membres du CIBSS une "Opération sauvetage de la littérature non conventionnelle" qui quoiqu'elle connut un succès moyen au Sénégal, n'en a pas été moins appréciable. Cinq unités documentaires du secteur rural, et pas des moindres y participèrent efficacement.

Un examen de la bibliographie des régions du Sénégal élaboré en 1967 par L. PORCES montre que bien des rapports et études concernant le Sénégal ne sont accessibles que dans des organismes français (cf. Bibliog. n°9).

1.1.3. La littérature grise relative au Sénégal disséminée à l'étranger. (cf. Bibliog. n°12)

Quelques années après Samir AMIN un éminent économiste tiers mondialiste, René DUMONT, "l'agronome de la faim", dans une note technique qu'il a faite en 1981 sur le monde rural, sur la demande des autorités sénégalaises, formulant ses observations sur les pratiques des bureaux d'études qui fixent le projet du "Bassin de l'arabie en casamance", mettait l'accent sur l'urgence d'accéder à cette littérature grise de développement. En effet thèses, mémoires, études scientifiques de haute portée sont inaccessibles et très souvent nos Techniciens, planificateurs et décideurs n'en soupçonnent pas l'existence. Dès lors, il n'est pas étonnant

de voir un projet faire l'objet de plusieurs et même études; ce fut le cas des banages hydroagricoles du fleuve sénégal. (cf Ann. no 38)

Accéder à cette littérature grise, dont la majeure partie est agrandie, doit être une des préoccupations majeures de la Politique d'IST et doit figurer et en bonne place sur un « programme d'action mobilisateur ».

Le Sénégal pourrait mener une opération similaire à celle entreprise par le RESADOC pour le Mali qui consistait à répertorier et à localiser les études qui se trouvaient en France, dans des organismes de coopération.

1.2. Les principales axes autour desquels s'articulent la Politique sénégalaise

d'information scientifique et technique et les effets dans le secteur rural.

Au cours de ces dernières années, le Sénégal s'est doté d'un arsenal d'institutions, de textes et de moyens humains suffisants pour appliquer une politique efficace d'IST. Du sommet à la base on trouve trois institutions chargées des grandes orientations de la documentation. (voir annexe no 3)

1.2.1. Le Conseil interministériel sur la recherche Scientifique et Technique.

Ce Conseil interministériel créé après l'indépendance, est chargé de définir les grandes lignes de la politique de recherche scientifique et Technique et ses principes directeurs. (cf Ann. no 6)

Le 3 mai 1968 l'arrêté présidentiel no 5519 nomma une Commission Consultative de la recherche agronomique dont les prérogatives étaient de préparer les délibérations des Conseil interministériel et la Plaga sous la présidence du Ministre du Développement rural. Elle comprend trois sous-commissions: productions végétales et forestières, Productions animales et Pêche, synthèse et programme.

Dans sa séance du 15 mars 1971, le Conseil interministériel décida suite aux échanges de vues qui ont eu lieu à l'occasion des missions d'experts de l'UNESCO de créer « un Centre d'inventaire du Potentiel scientifique et de prospective technique ». L'idée fera son chemin et le 14 avril 1975, la décision d'implanter un Centre national de documentation fut prise. Ce Conseil conçoit la Politique d'IST.

1.2.2. La Commission Consultative de la documentation scientifique et technique.

Le décret n°77-291 du 14 avril 1977 (cf annexe 3) créa auprès du Conseil interministériel une Commission Consultative de documentation scientifique et technique. (cf Bibliog. n°10)

Elle a pour mission en tant que pièce maîtresse de la politique documentaire au plan local, d'informer le conseil et de l'aider à prendre des décisions appropriées. A cette fin, elle prépare des études techniques, conclusions et recommandations sur toutes les questions relatives à la documentation comme les mesures nécessaires à la mise en place d'un réseau national scientifique et technique.

Dans cette Commission, siègent les représentants des départements ministériels dont ceux des ministères du développement rural, Pêche maritime, eau et forêts, Recherche scientifique et technique et de quelques organismes d'intervention en milieu rural.

1.2.3. Le Centre national de Documentation scientifique et Technique (CNDST) (cf. Bibliog. n°33) Histoire.

Service rattaché au Ministère de la Recherche scientifique et Technique, il fut institué par le décret n°77-272 du 6 avril 1977 modifié par celui du 14 avril 1980 qui reprend d'une manière plus systématique les objectifs définis par l'étude de faisabilité du CNDST en date de Janvier 1975 faite par Alix BASSET alors expert de l'UNESCO. (cf Bibliog. n°3)

MISSION

Sa mission consiste à appliquer la politique du Gouvernement en matière de documentation scientifique et technique.

Il est notamment chargé de :

- la Coordination du réseau national d'information ;
- la promotion des actions susceptibles de renforcer les moyens d'information et de documentation .

Il est Consulté par les institutions documentaires publiques sur toutes les questions concernant la Coopération internationale .

- la réalisation de bases de données sectorielles et de fichiers multidisciplinaires.

STRUCTURATION

Sous la responsabilité d'un Directeur nommé par décret sur proposition du ministre, il comprend quatre divisions^{Techniques} : la division des études, la division du traitement de l'information, la division de diffusion de l'information et la division de la reprographie (cf organigramme).

BILAN : le Centre national de documentation scientifique et technique s'est doté, quelques années après son institution de bases de données plus ou moins opérationnelles et a créé un service questions-réponses qui diffuse des statistiques sur le développement économique et surtout rural. Les bases sont :

- BIBLIO : base de données sur la littérature de recherche et de développement du Sénégal, elle comprend 7.000 références dont les 6.000 proviennent de la base de données de l'ONVS et ont été Publiées sous forme de 3 index courants - le traitement est réalisé en batch Par la DTAI du Ministère des finances ; il n'y a donc pas d'accès en Conversationnel .

- CDARBI : base de données sur les organismes de documentation et d'information . Publiée sous forme de répertoire, elle est incomplète et pleine de lacunes dans sa conception intellectuelle et matérielle . Sa mise à jour et correction était prévue dans le cadre du programme de coopération régionale avec le RESDOC . Sur plus de 150 centres de documentation elle n'a répertorié que 87 (cf Bibliogr. 31)

- CATCOLPR : Cette base est un inventaire « Permanent »

des périodiques scientifiques et techniques reçus au Sénégal.
Cette base recensée 4800 périodiques et a été publiée en 1976 sous forme d'un Catalogue Collectif de périodiques réalisé avec le logiciel Isis, ce catalogue devrait être une source riche et un outil précieux d'harmonisation de la politique d'acquisition des unités documentaires du réseau national et d'orientation des chercheurs.
Nous constatons qu'il est possible. Aussi il devrait être réactualisé.

Le CNDST participe également à la Constitution de deux bases de données de la famille des Nations unies :
(cf. Bibliogr. n° 24)

— INFOTERRA : Base de données du programme des Nations unies pour l'environnement. 18 sources sénégalaises semblent y être introduites.

— CARIS-FAO : Base de données relative à la recherche agronomique.
Le CNDST étudie les moyens de gérer au Sénégal sa propre base CARIS et vient de publier un premier répertoire Test des recherches agronomiques en cours élaboré à l'aide du logiciel OSIRIS. Dans cette perspective le CNDST ^{doit s'inspirer} du système des "CARTINDEX" de la base de données PASCAL du CNRS qui permettent la visualisation de l'état de la recherche dans le monde et la prise de son évolution. Elles identifient les auteurs et les laboratoires. (Bibl. 37)

MOYENS INFORMATIQUES

En relation pour le traitement informatique des informations avec le centre de calcul du Ministère des Finances (DTAI), qui avait installé une unité de saisie sur disquette, le CNDST dispose des logiciels suivants :

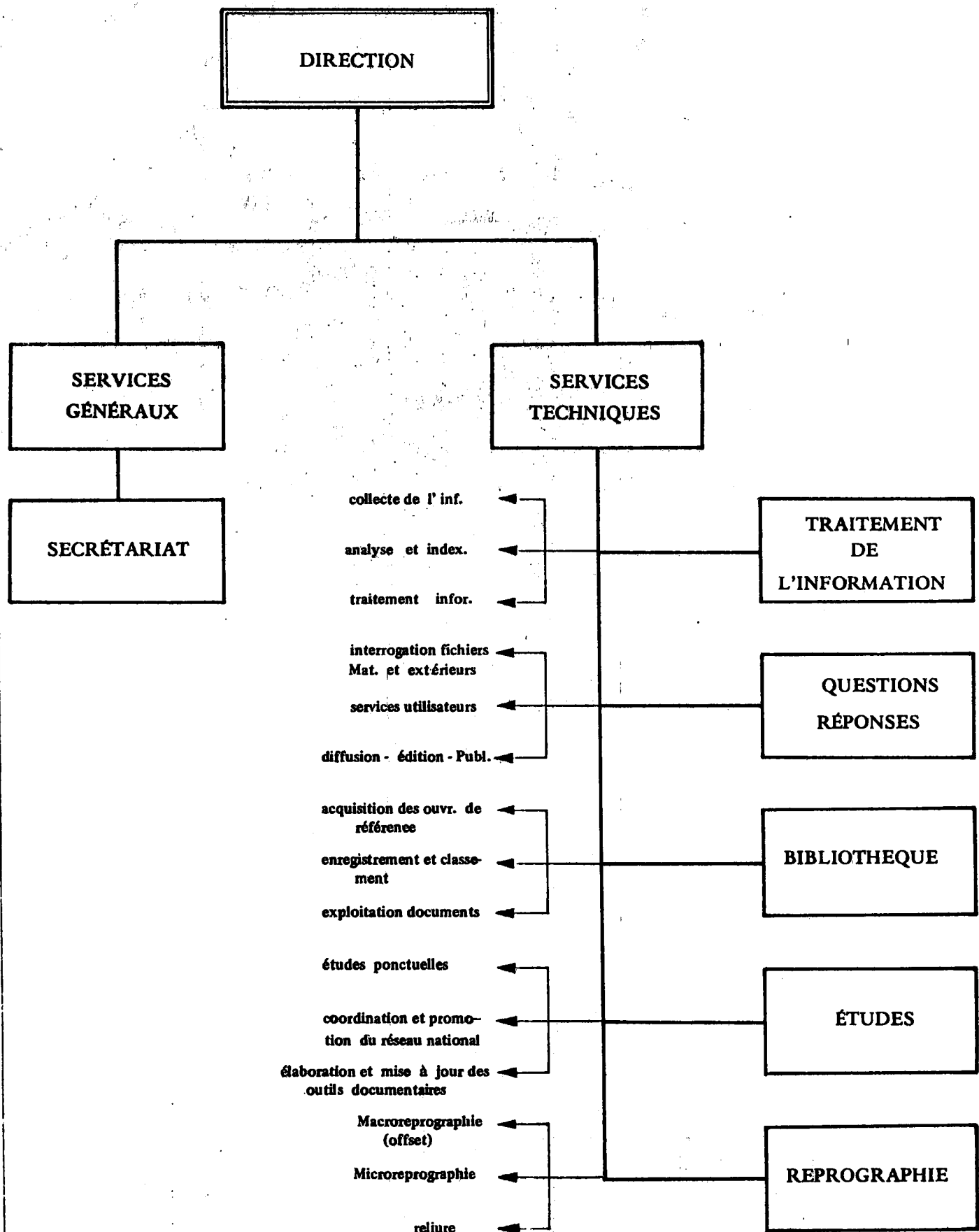
- OSIRIS de l'Université de Michigan (USA) et ISIS de l'Organisation internationale du Travail, pour la gestion des données factuelles ;
- SYSFAP de l'Université de Liège (Belgique) pour la modélisation des problèmes de développement ;
- CDS / ISIS de l'UNESCO.

Le CNDST possède un enregistreur sur disquette IBM 3741

PERSPECTIVES (cf. Bibliogr. n° 31)

Ses perspectives dégagées lors des journées de réflexion sur la science et la technique tenues à Dakar au mois de juin 1982

ORGANIGRAMME
CENTRE NATIONAL DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE & TECHNIQUE



et qui n'ont pas répondu à l'attente de la majorité des Professionnels de la documentation, peuvent se résumer en cinq points:

- la mise en place d'un réseau national d'IST composé de réseaux sectoriels dont celui du secteur agricole semble le plus important;
- la conception et l'élaboration de divers outils documentaires;
- l'accès aux bases et banques de données extérieures;
- la diffusion et la vulgarisation des résultats de la recherche Scientifique et Technique
- la formation des professionnels à la méthodologie CNDST et celle des utilisateurs.

Le CNDST, s'il arrivait un jour à jouer réellement son rôle de Coordonateur des structures documentaires nationales, serait un véritable catalyseur pour une politique de coopération et pourrait mettre à leur disposition des outils de travail « performants » et son important service de reprographie (offset) et micro-reprographie (microfilmage et microfichage) dont le matériel acquis il y a des années dans le cadre d'un projet PNUD/UNESCO reste toujours sous utilisé.

Point de Convergence de l'UNISIST et du Programme Général d'Information de l'UNESCO (PGI), le CNDST devrait mieux organiser la Planification de la mise en place des réseaux sectoriels en s'inspirant et en utilisant les travaux et études du PGI dont certains portent sur la politique et la Planification de l'information et sur la collecte des données en vue de la planification. Surtout l'étude relative à l'établissement d'un indice potentiel d'utilisation de l'information qui est un instrument de mesure quantitative de l'activité informationnelle. (cf. Bibliogr. n°9)

1. 2. 4. Les unités documentaires (Bibliog. n°28)

Elles ont été créées d'une manière anarchique, sans aucune étude préalable. Et malgré leur nombre, elles sont encore insuffisantes et la plupart sont en dessous du seuil d'efficacité requis.

Seulement l'avantage c'est qu'elles existent et sont dirigées en majorité par un personnel bien formé. (cf. Bibliog. n°7)

C'est surtout dans le secteur agricole qu'on trouve. Celles qui ont le plus de moyens, les mieux exploitées, les plus dynamiques, les mieux structurées et les plus opérationnelles. Aussi ce n'est pas un hasard si

ce secteur est le fer de lance de la politique documentaire nationale. 33 unités documentaires ont été repérées dans le secteur agricole : elles possèdent 19 photocopies, 7 duplicateurs de microfiches, 12 projecteurs de films et diapos, 7 magnétophones, 9 Press. Offset, 27 lecteurs de microfiches, 10 duplicateurs de stencil, 1 micro-ordinateur.

1. 2. 5. Les Réseaux

Sur la demande de l'Etat sénégalais une étude a été menée sur la faisabilité d'un réseau national composé de sous-réseaux.

Le Sénégal participe à plusieurs réseaux dont les plus significatifs sont AGRIS, RESADOC, CARIS, INFOTERRA, PADIS.

Quelques "mini-réseaux" y existent surtout dans le domaine agricole. (Nous y reviendrons d'une manière plus exhaustive dans les chapitres 2 et 3).

1. 2. 6. Le Potentiel humain : Formation et utilisation. (cf Bibliog. n°14)

Contrairement à beaucoup de pays en développement, le Sénégal recèle un potentiel humain quantitativement et qualitativement au dessus de la moyenne. (cf Bibliog. n°4)

D'abord avec l'implantation à Dakar d'une Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD) dont le cycle de 2 ans est amené à 3 ans depuis 1982, il a pu se doter de cadres de haut niveau. Il compte également de nombreux conservateurs sortis de grandes écoles comme l'ENSB, l'INTD, l'Ecole de Bibliothécaire

de Montréal, l'Ecole des sciences de l'information de Rabat (Maroc) et des ingénieurs documentalistes titulaires d'un diplôme de 3^e cycle (DESS, Doctorat).

Seuls les auxiliaires posent des problèmes, parce qu'il n'existe pas au Sénégal de structures pour les former et de surcroît ils n'ont pas de statut particulier dans la fonction publique; Ils ne sont pas aptes suffisamment à effectuer les tâches documentaires.

Il faut noter que depuis la création en 1981 du "groupe REVAS" le secteur rural s'est donné comme objectif prioritaire de se doter de cadres de niveau 2^e et 3^e cycle, ce qui s'inscrit en droite ligne dans une perspective d'utilisation des Techniques avancées en matière d'informatique documentaire et de bureautique; nous pouvons citer entre autre: videtex, videodisque, minitel,

logiciel, Thésaurus, bases et banques de données etc... Dans le secteur agricole les unités documentaires sont sous la responsabilité de 21 diplômés de l'EARD, 2 du CPU, 2 de l'ENSB, 1 de l'INTD, 1 de l'Ecole de bibliothéconomie de Montréal, 7 non diplômés.

1. 2. 1. L'organisation de la Normalisation et du dépôt légal.

La normalisation est sans doute le parent pauvre de la Politique d'IST. Elle n'est pas encore très bien organisée au niveau national.

Et pourtant tous les Techniciens s'accordent sur le fait que la normalisation des méthodes est un des éléments fondamentaux pour l'échange d'information dans le cadre d'un réseau et pour la diffusion d'une bibliographie nationale plus exhaustive dont l'établissement suppose l'organisation d'un dépôt légal. Le dépôt légal institué au Sénégal depuis 1943 pourrait trouver

une application plus judicieuse avec le fonctionnement de réseaux sectoriels. Les Archives nationales qui font office de ^{registre de} dépôt légal et de bibliothèque nationale ont pu cumuler un nombre considérable de documents scientifiques et Techniques surtout agricoles et Publiques.

Bibliographie nationale et quelques bibliographies spécialisées sur le Développement et la Planification et sur l'Agriculture. Le dépôt légal est régi en ce moment par la loi n° 6-30 du 9 avril 1976.

Nous espérons que dans quelques années, la normalisation, qui est un des éléments fondamentaux dans l'échange d'information dans les réseaux nationaux et internationaux, sera prise en compte lors de la redéfinition au Sénégal, de la politique d'information scientifique et technique. Surtout quand nous savons que depuis quelques années le Sénégal œuvre au développement intégré en Afrique de la normalisation en matière bibliographique dans le cadre de ASCOBIC qui a été instituée à la suite d'un long processus.

En effet, c'est en 1969, à Copenhague, que la Fédération internationale des bibliothécaires (FIAB) a entrepris avec le soutien de l'UNESCO, de créer un système adéquat pour assurer le contrôle et l'échange de l'information bibliographique à travers le monde. Ce système, qui suppose l'existence d'éléments nationaux intégrés dans un réseau international sera dénommé quelques années plus tard, Contrôle Bibliographique universel (CBU). Son objectif sera de faciliter aux utilisateurs l'accès aux publications. Sur la même lancée, du 12 au 15 septembre 1977, l'UNESCO organisera à Paris, un Congrès international sur les bibliothèques nationales qui recommandera à tous les pays de mettre sur pied des projets pilotes d'agence bibliographiques nationales. Suite à cette recommandation quelques pays africains: Angola, Botswana, Burundi, Gambie, Libéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo se réunissent à Lagos du 30 janvier au 3 février 1978 et à Dakar en mars 1979 et décident d'instituer une conférence africaine permanente sur le Contrôle bibliographique (ASCOBIC). Un secrétaire exécutif de la Conférence fut élu en la personne du Directeur des Archives du Sénégal. Il avait la charge d'animer la Conférence et de travailler à l'intensification progressive du Contrôle bibliographique en Afrique.

L'ASCOBIC a publié un manuel sur le Contrôle bibliographique en Afrique rédigé par son secrétaire exécutif sous l'égide de l'UNESCO. et a participé de près à l'élaboration du supplément du manuel international (qui couvre 65 pays) consacré aux "noms de personnes: usages nationaux pour le catalogage" (cf. Bibliog. no 47)

1.2.8. L'accès aux bases et banques de données étrangères. (cf. annexe 4)

En février 1981, par la demande du Ministère de la Recherche Scientifique et Technique, un chargé de mission de la MIDIST et un expert consultant informatique STERIA se rendent au Sénégal pour étudier sa connexion aux bases de données européennes.

Dans leurs conclusions, ils feront noter que : (cf. Bibliog. n° 30)

« le développement scientifique et technique du Sénégal dépendra de sa capacité à utiliser ce potentiel scientifique que sont bases et banques de données. Cette action est complémentaire de celle ... de la valorisation des documents sénégalais ».

Ils recommandent : l'acquisition pour le centre d'interrogation, d'une Terminal vidéo couplé à une imprimante et relié au réseau TRANSPAC par un modem et un téléphone.

« ... Que le Centre d'interrogation soit facilement accessible à tous les utilisateurs concernés en donnant accès à deux (cf. Bibliog. n° 46)

Centres serveurs : TELESYSTEMS et SPIDET, et que dans un premier temps, afin de tester les difficultés, une opération pilote doit être réalisée dans le domaine agricole. ».

Suite à cette étude, le Ministère de la Recherche Scientifique a entrepris de négocier des accords pour obtenir l'accès aux bases et banques de données européennes. Il semble que la Convention avec

la France entrera bientôt dans sa phase d'exécution. Deux médiateurs de recherche ont été formés au CNRS et dans les URFIST français à l'interrogation en conversationnel des banques et bases de données. (cf. Bibliog. 29)

Conclusion Partielle.

En guise de Conclusion à cette première partie, vous remarquerez avec nous que le Sénégal s'est doté d'un arsenal solide de structures et Présède les hommes aptes à les faire fonctionner. Ce qui maintenant est essentiel c'est d'optimiser tous ces moyens en multipliant les créneaux pour faire fonctionner efficacement et progressivement les différents secteurs. Il s'agit d'une œuvre de longue haleine qui suppose une concentration permanente.

Dans cette perspective, le Sénégal doit envisager dès maintenant la généralisation de l'utilisation de l'informatique comme moyen de traitement, de stockage et de diffusion des informations, surtout au moment de créer des structures documentaires, des réseaux sectoriels et de former des spécialistes de l'information.

Comme le prévoit Georges Anderla⁽¹⁾, l'informatique documentaire deviendra indispensable pour tout le monde après 1990 en ce sens que : l'informatique est un outil qui donne à l'information vitesse, quantité, qualité et omniprésence. (cf Bibliogr. no 33)

Au cours des dix dernières années, la vitesse et la fiabilité d'exploitation des ordinateurs se sont accrues de façon notable. Au cours de cette même période, grâce aux circuits mini-électroniques intégrés, la taille et le coût des mémoires ont été réduits selon un facteur allant de 100 à 1000. Les fonctions complexes du matériel que seuls pouvaient offrir, il y a quelques années des ordinateurs coûteux de grande puissance sont maintenant accomplies par les mini-ordinateurs à la portée d'un pays en développement comme le Sénégal, dont les moyens budgétaires sont limités. Surtout quand on sait que les fabricants de ces derniers offrent également un logiciel comportant un système d'exploitation assez évolué et répondant aux besoins variés des utilisateurs.

L'informatique offre aujourd'hui beaucoup de possibilités dans la collecte et la circulation des informations. En effet, avec l'avènement de la bureautique (l'utilisation de la Télématique dans les travaux de bureau) qui fournit des moyens comme les machines de traitement de textes, la télécopie et le courrier électronique (Telitex), la téléconférence téléphonique ou télévisuelle, avec l'introduction d'une nouvelle forme d'enseignement assisté par ordinateur (EOA), la création et l'utilisation des messageries électroniques dans le prêt interbibliothèque, du magnétoscope, du vidéodisque, du vidéotexte, du terminal portatif (minitel) qu'il suffit de brancher sur le téléphone pour interroger n'importe quelle base ou banque de données.

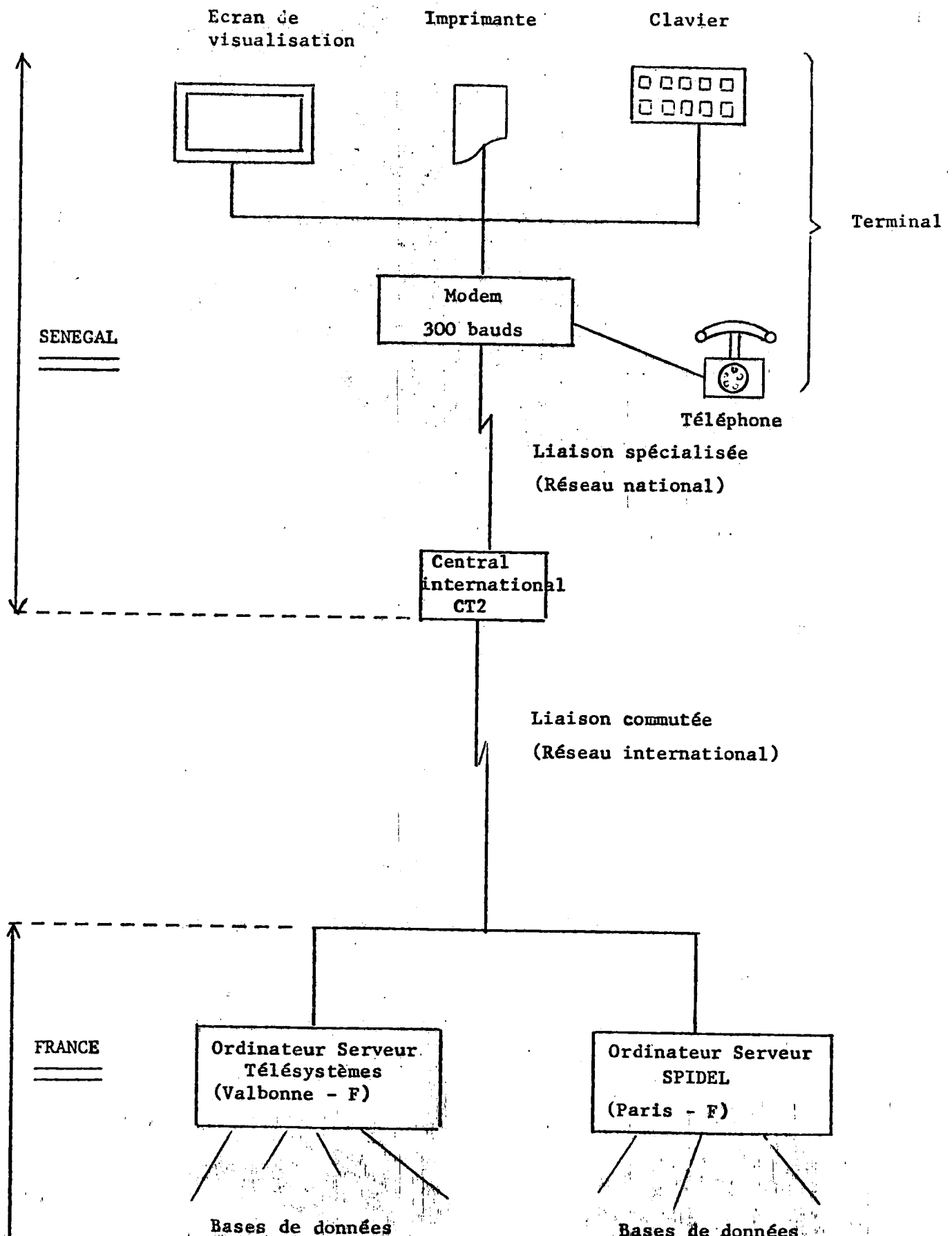
(1) ANDERLA (Georges). - L'Avenir de l'information : un défi pour les gouvernements et les sociétés, in l'Observateur de l'OCDE no 63. Avril 1973

à proximité ou sur un autre continent, Tout le monde s'accorde sur le fait que l'informatique est un outil dont l'objectif fondamental est d'aider les pays à mieux résoudre les grands problèmes auxquels ils sont confrontés à présent, tels que celui de savoir comment piloter l'économie nationale et celui de l'emploi optimal des ressources pour la promotion du développement économique et social.

Ces avantages de l'informatique impliquent qu'elle soit correctement et harmonieusement utilisée. C'est pourquoi le transfert des technologies d'informatique documentaire doit faire l'objet d'une étude systématique dans le cadre d'une réorientation de la politique d'information scientifique et technique du Sénégal.

Le CNRS a déjà commencé à réfléchir sur certains aspects du Problème. On a constaté qu'il n'existait pas au Sénégal un réseau téléinformatique autonome. C'est le réseau public de télécommunication qui servira de support à la connexion aux bases de données extérieures. Ce réseau Public sénégalais qui porte TELESENEGAL est composé de circuits de type telex et de circuits de type téléphonique utilisant respectivement des vitesses de 50 bauds et 2400 bauds. Le réseau international est composé de circuits par satellite et par câbles sous-marins. Il permet des transmissions jusqu'à 9600 bauds. Compte tenu de ce paramètre le Ministère de la Recherche scientifique et Technique estime que la connexion aux bases de données extérieures devra être basée sur l'utilisation du réseau téléphonique en raison de la faible différence de coût et des avantages qu'il présente par rapport au telex. Pour TELESENEGAL l'investissement nécessaire à la mise en place d'un système d'accès aux bases de données étrangères ne se justifie qu'à partir d'un certain niveau d'utilisation. Pour avoir déjà réfléchi à la question TELESENEGAL est en train de mettre en place pour les organismes à faibles moyens et pour les utilisateurs occasionnels, un service d'accès aux bases de données et il envisage de mettre en place un concentrateur relié pour établir des liaisons directes avec les gros utilisateurs. (cf Bibliogr. 49)

Liaison téléinformatique proposée



Les caractéristiques du terminal à utiliser pour l'accès aux bases de données étrangères telles qu'elles sont définies par le cahier des charges.⁽¹⁾

Le matériel doit être "compatible télétype", c'est à dire utiliser la procédure télétype (asynchrone selon avis V24 du CCITT)

Il devra pouvoir être utilisé dans les conditions suivantes:

- Réseau téléphonique commuté
- Vitesse de transmission 300 bauds
- Mode half duplex et full duplex
- Code ASCII
- Parité paire
- interface CCITT V 24
- Modem CCITT 21 ..

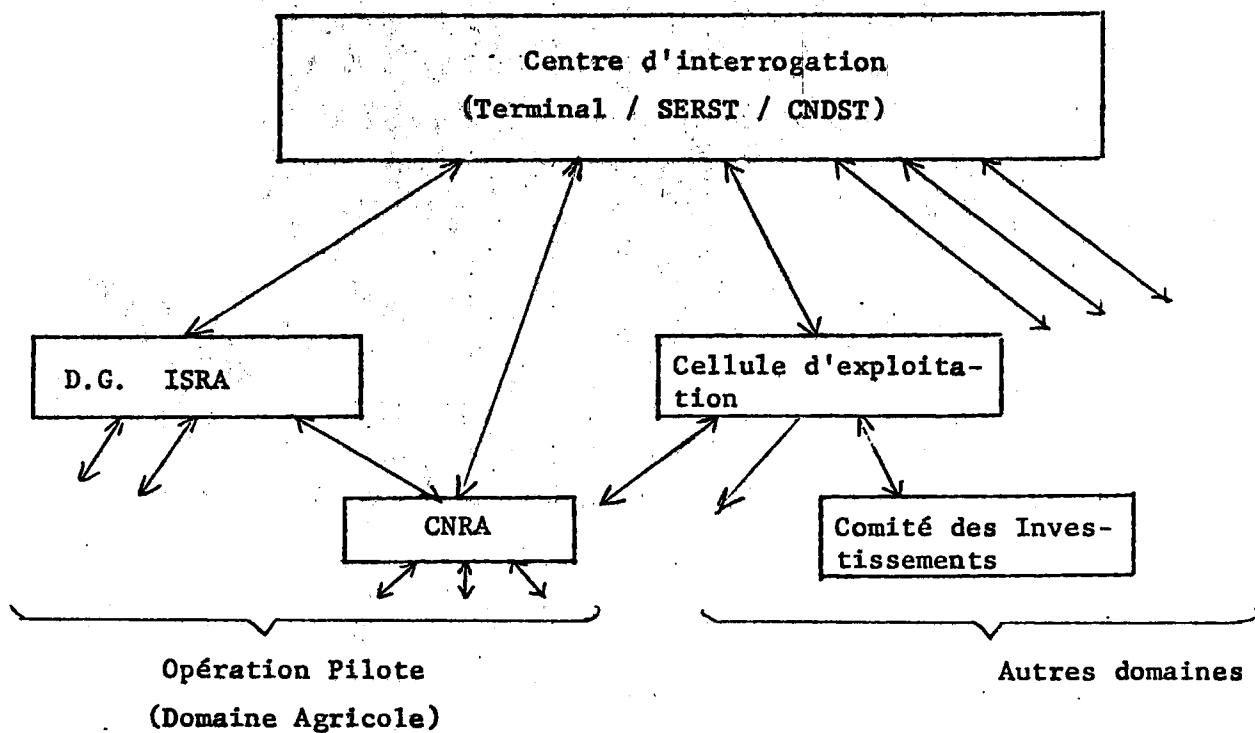
Il sera composé des éléments suivants:

- un clavier manuel
- un écran de visualisation
- une imprimante
- un modem 300 bauds (selon avis V21 du CCITT)
- un téléphone permettant de choisir un des deux ordinateurs devant être interrogés .

(1) Le Ministère de la Recherche scientifique et Technique pour se doter du matériel cité ci-dessus vient de lancer un appel d'offres. L'opération accés aux bases de données sera réalisée dans le cadre des financements FAG/no 396/C/DCT/SEN (Convention entre la France et le Sénégal).

Le matériel informatique doit en principe être installé dans les locaux du Ministère au 141 rue de Bayeux (Nantes).

Organisation de l'exploitation



(cf. Bibliog. n° 30)

**2EME PARTIE : EVALUATION DES DIFFERENTES ACTIONS INITIEES POUR
LA CREATION D'UN RESEAU DE DOCUMENTATION AGRICOLE
AU SENEGAL.**

2. Evaluation des différentes actions initiées pour la création d'un réseau de documentation agricole au Sénégal.

La Problématique des réseaux documentaires a fait couler beaucoup d'encre ; Notamment à l'occasion de la Conférence générale de la FIAB en 1982. NATIS (système d'information national) qui fut le thème de la Conférence inter-gouvernementale de l'UNESCO en septembre 1974, avait déjà eu une certaine euphorie, surtout dans les pays du Tiers-monde. (cf Bibliogr. n°39)

On a constaté que les réseaux d'information constitués d'êtres humains sont sans doute aussi anciens que le mode de vie tribale. Mais que les réseaux documentaires modernes sont apparus par impératif pragmatique face à la nécessité d'avoir des moyens convenables pour rationaliser la collecte, l'analyse, le traitement et la diffusion des informations.

Au Sénégal, s'il y a un système documentaire soigneusement étudié, c'est bien le Réseau de documentation agricole, maillon le plus important du réseau national.

2.1. Le Rapport sur la faisabilité d'un réseau national d'information scientifique et Technique (SENDOC). (cf Bibliogr. n°11)

Elaboré en 1982, ce document plus connu sous l'appellation

de "Etude D'OTER" recommande :

- l'organisation d'un fichier national géré par le CNDSI qui se chargera de la saisie, du traitement informatique et de la micro-copie des documents primaires.
- la mise en place progressive des sous-réseaux suivants :
 - Agriculture et développement rural
 - Industrie et Commerce
 - Secteur universitaire
 - Secteur socio-économique et socio-culturel

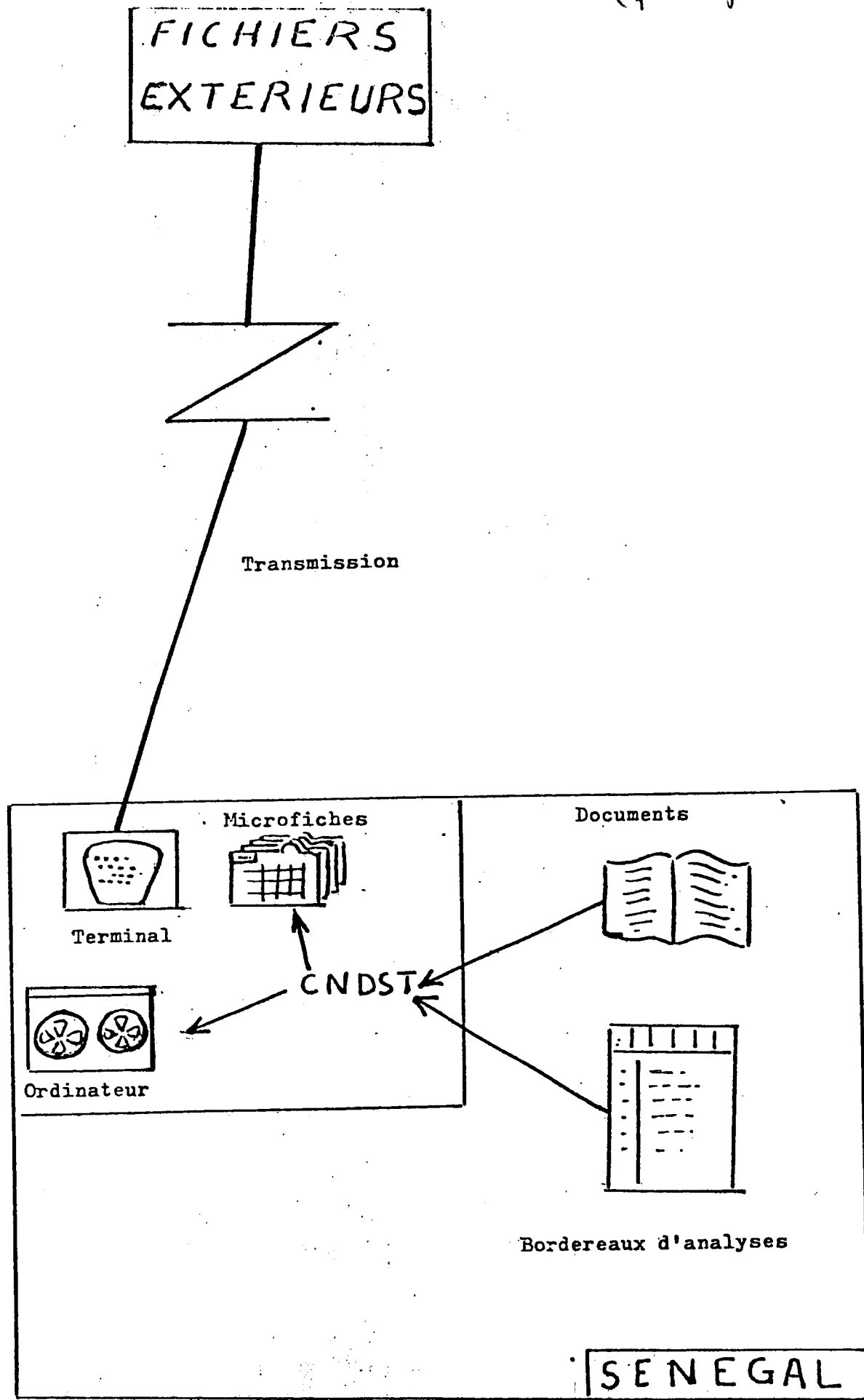
l'institution d'un Point focal dans chaque secteur de même.

qu'un atelier d'exploitation, de Promotion et d'animation au CNDST.

- Pour chaque secteur, il propose le schéma de fonctionnement suivant:
 - la Participation à la Constitution du fichier central des unités documentaires qui se chargeront d'analyser et d'indexer avec la méthodologie CNDST leurs documents et de transmettre par le biais du Point focal, les indexaux au CNDST.
 - l'exploitation du matériel microreprographique du CNDST par les membres du réseau, qui pourront également accéder à son fichier Questions-réponses pour une recherche bibliographique et pour y réaliser des profils standards et Personnalisés.
 - l'Affinement périodique des outils linguistiques d'indexation du CNDST selon les spécificités du secteur.
 - la Formation des utilisateurs et la sensibilisation des décideurs.

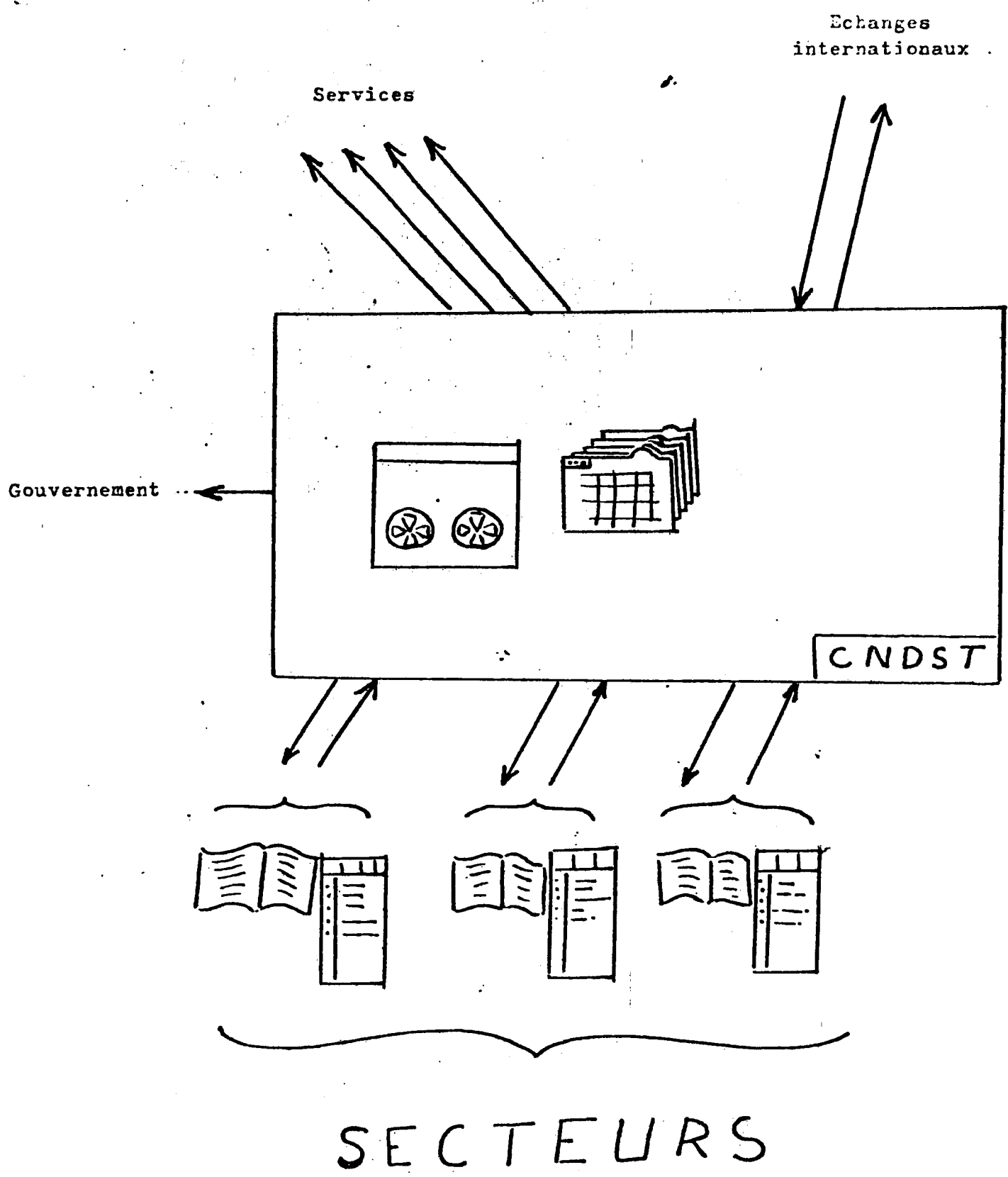
- L'ORGANISATION - 30 - DU FICHIER NATIONAL -

(cf. Bibliogr. n° 11)



FONCTIONNEMENT ou ACCES AU FICHIER NATIONAL

(cf. Privilège no 81)



2.2. Les Différentes études sectorielles du Ministère du Développement rural

Chargé en principe de tout ce qui touche de près ou de loin les Paysans, les pasteurs et les pêcheurs le Ministère du développement rural et de l'hydraulique a été ces dernières années, exigences obligent, scindé en plusieurs départements :

- le Ministère de l'Équipement et de l'Hydraulique qui s'occupe de toutes les opérations relatives à la maîtrise de l'eau, notamment l'hydraulique rurale (forages de Puits et barrages Hydro agricoles);

- le Ministère de la Protection de la nature, responsable des actions de reforestation, de la protection de la Faune et de la gestion de la chasse.

- le Secrétariat d'État à la Pêche qui connaît de tous les Problèmes ayant trait à l'océanographie et à la Pêche maritime

- le Ministère du Développement rural dont la Compétence d'attribution ne s'étend plus qu'à l'encadrement des Coopératives, l'exploitation et la Protection des végétaux, la Production animale et la Production agricole. Il évalue les besoins en matière de recherche agricole mais n'assume pas la tutelle de l'ISRA qui est confiée au Ministère de la Recherche scientifique et Technique.

Il comprend Plusieurs Directions, avec des Services régionaux, départementaux et sous-Préfecturaux et assure la Tutelle de Plusieurs établissements Publics et Sociétés d'économie mixte d'intervention en milieu rural. Plusieurs études furent faites pour la création de son Centre de documentation et d'un système de documentation agricole.

2.2.1. le Rapport FAVIER ("Projet d'un centre de documentation au Sénégal")

Il a été établi en octobre 1974 par un expert (J.H. FAVIER) de la Société d'études et de Développement agricole (SEDAORI) sur la demande du NOR et était axé uniquement sur la création d'un Centre de documentation dans ce ministère. Il

Comporte trois volets : le cadre du projet (Présentation du NOR), la description du Projet (structuration),
moyens matériels, locaux, personnel) et financement (source et Budget de fonctionnement)
(cf. Ann. no 23)
2.2.2. le RAPPORT BASSET 1974 : "Rapport de mission à Dakar (Sénégal) : 11 Nov. - 1 Dec. 1974"

Complément du Rapport FAVIER, il avait pour vocation d'évaluer les moyens à mettre en place au niveau national afin de faciliter et de coordonner les projets sectoriels. Il a été fait par un chargé de mission de l'UNESCO, Alice BASSET (4 novembre - 1^{er} déc. 1974) pour le compte de la Délégation à la Recherche scientifique et Technique (DGRST).

Ces deux études d'une égale importance se étaient que des approches à partir desquelles allait être élaboré un rapport plus complet et plus approfondi de la question suivi d'un autre pour la mise en œuvre du projet.
(cf. Bibliogr. no 2.) et (cf. Bibliogr. no 85)

2.2.3. le Rapport RECHAUSSAT/DIOP ou Etude d'un projet sectoriel de service de documentation pour le Ministère du Développement rural

Pour la réalisation de cette étude confiée au CNOST qui en était le maître d'œuvre, le Ministère du Développement rural a requis une mission d'assistance de la FAO menée par un consultant Louis RECHAUSSAT. Cette mission s'est déroulée au Sénégal du 17 novembre au 9 décembre 1978. Les axes principaux autour desquels a été élaborée l'étude sont :

- A partir d'une évaluation de la situation, définition d'une structure capable d'étendre au NOR et aux organismes sous sa Tutelle l'action de collecte et de traitement de la documentation selon la méthodologie du CNOST;
- la création d'un réseau agricole divisé en 3 sous-secteurs : Développement rural, Recherche agronomique, Recherche agro-alimentaire;
- l'évaluation des moyens humains, matériels et financiers pour la mise en route du projet;
- la définition des missions et fonctions du Centre de Documentation du NOR;
- la Planification de l'exécution du Projet;
- la Recherche de financements et appuis extérieurs.

Dans sa Recommandation 5, l'étude demande de "doter chaque Direction du MDR, d'une cellule documentaire. L'ensemble étant coordonné par un Service Central, rattaché au Secrétariat général; Effectuer dans chaque région un documentaliste pour l'ensemble des inspections et assurer la formation ad hoc des assistants départementaux et des centres d'expansion rurale »

Dans sa Recommandation 6, elle demande "le développement des unités documentaires des organismes sous tutelle par leurs propres moyens... Mais que leurs activités soient coordonnées par le Service Central de documentation du MDR »

A notre avis la recommandation 5 est acceptable pour ce qui concerne la création d'un réseau. Cependant, nous pensons qu'il ne sera pas facile de vouloir étendre ce réseau aux départements et centres d'expansion rurale: avec la conjoncture économique actuelle, pour un pays sous développé comme le Sénégal, qui doit optimiser ses moyens et minimiser le maximum possible le coût des opérations, il sera difficile de mettre en place dans un secteur plusieurs unités documentaires en même temps.

Le MDR doit tout simplement créer un "mini-réseau" avec des cellules documentaires au niveau de ses grandes directions: Secrétariat général (Service central), Direction générale de la Production agricole (DGPA), Direction de la santé et des productions animales (DSPA), Direction de la Coopération (DC), Fonds Mutualiste de Développement rural (FMDR), Commissariat à l'Aide alimentaire (CAA) et avec des antennes au niveau des inspections régionales et du Service Semencier.

Quant à la recommandation 6, elle devrait être précisée davantage. Les auteurs du rapport auraient dû définir ce qu'ils entendent par: "Coordonner les activités..." afin

d'éviter que l'expression ne soit mal interprétée, comme il en a d'ailleurs été le cas. En effet sur cette question un débat s'est instauré. Les points de vue sont partagés :

Certains documentalistes des établissements publics et semi publics d'économie mixte pensent qu'ici, "coordonner les activités" signifie faire office de Point focal chargé de la coordination des activités d'un "réseau du développement rural".

Tandis que pour d'autres, cette coordination ne se limite pas uniquement aux activités du réseau mais elle s'étend aussi aux activités internes des Centres de documentation des organismes placés sous la Tutelle du Ministère du Développement rural.

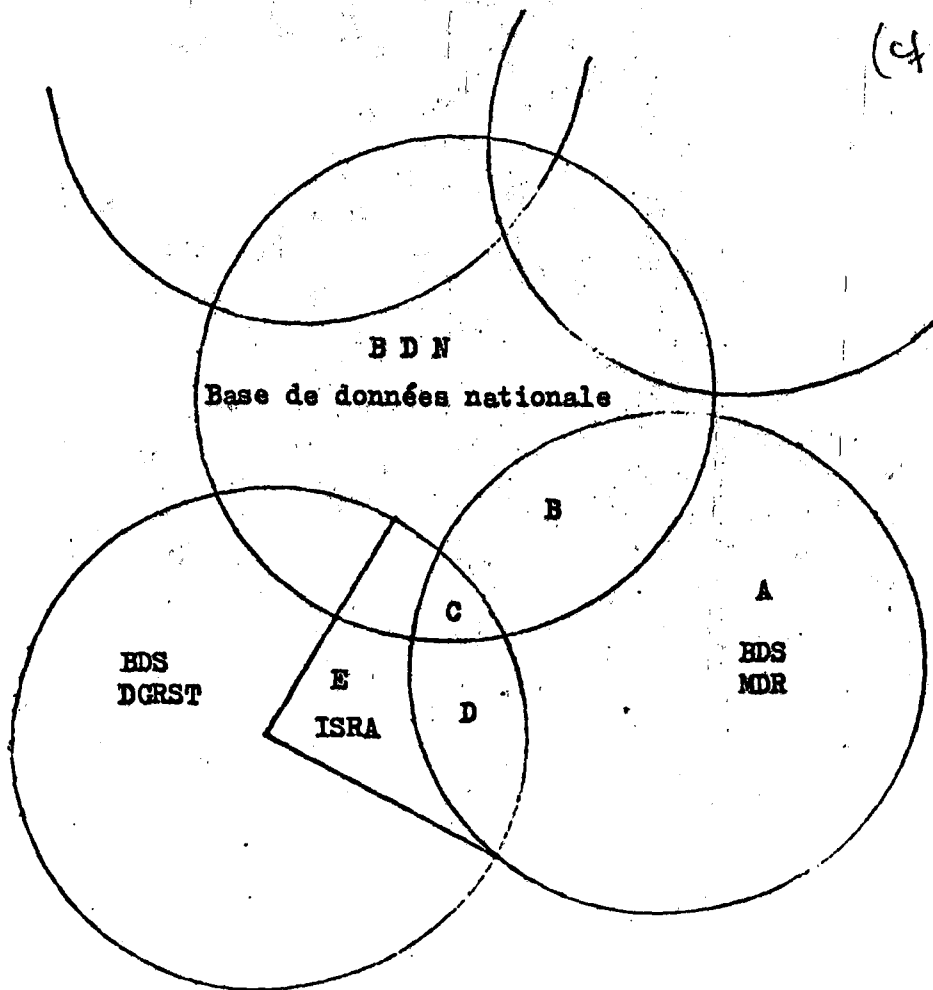
(cf Bibliogr. n° 28)

2.2.4 - Le Rapport BASSET 1981 : Mise en Place d'un Projet sectoriel d'information agricole au Ministère du Développement rural. (cf. Bibliogr. n° 2)

Le Présent rapport d'une mission conseil menée en tant qu'expert de la FAO par Alice BASSET (21 juin - 2 Juillet 1981) avait comme objectif suite à une recommandation du Rapport RECHASSAT/DIOP d'étudier les conditions d'implantation du service central de documentation du Ministère du Développement rural, d'évaluer les besoins en assistance Technique et de formuler un document de Projet pour cette assistance, d'étudier les conditions de participation aux réseaux internationaux d'information agricole en particulier au système AGRIS. Certaines de ses recommandations ont été Corréliées à travers les études de recherche d'une Compatibilité entre les outils du CNDSI et les outils AGRIS (nous y reviendrons).

SCHEMA DES RELATIONS ENTRE BASES DE DONNEES SECTORIELLES
ET BASE DE DONNEES NATIONALE

(cf Bibliogr. n° 23)



Legende

- A - Informations relevant du développement rural seulement
- B - Informations communes au développement rural et à la base de données nationale
- C - Informations communes aux bases de données sectorielles du MDR et de la DGRST (ISRA) et à la base de données nationale
- D - Informations communes aux bases de données sectorielles du MDR et de la DGRST (ISRA)
- E - Informations propres à la DGRST (ISRA)

RE

En fait l'individualité des ensembles schématisés ci-dessus peut être virtuelle au regard de la gestion informatique proprement dite.

L'indication d'un code d'appartenance et des cotes de bibliothèque dans les notices bibliographiques enregistrées permet cette individualisation en sortie, par une sélection appropriée.

Une même notice peut ainsi "appartenir" à la base de données nationale et à plusieurs bases sectorielles.

2.3. les études et tentatives de création de "mini-réseau" dans le secteur agricole.

Au Sénégal, quand on crée dans une institution un dispositif d'information comprenant une unité centrale et des antennes, le terme consacré pour le désigner est "mini-réseau".

2.3.1. Le "Mini-réseau" de documentation et d'archives de l'ONCAD - SONAR.

L'ONCAD comme la SONAR qui a fait suite à sa dissolution en 1980 est un établissement public à caractère industriel et commercial. Il est issu d'un organisme créé en 1960 au lendemain de l'indépendance : l'Office de Commercialisation agricole et a phagocité un autre : Office de Commercialisation agricole du Sénégal. Son service de documentation dont a hérité la SONAR date de 1963. Placé sous la tutelle du Ministère du Développement rural, la SONAR comprend une direction générale à Dakar et des Gestions régionales. Le mini-réseau dont l'étude a été faite en 1978 par nous-même et qui mettait l'accent sur les archives + la documentation était considérée comme une activité complémentaire, a commencé à fonctionner au sein de l'ONCAD. Tirant les leçons de certains échecs enregistrés, nous avons pensé au sein de la SONAR restructurer l'unité centrale rattachée à la Direction générale avant de créer les antennes régionales.

2.3.2. Le "Mini-réseau" de l'ISRA (cf Annexe no 5)

Il a fait l'objet en 1978, sur la demande du Directeur général de l'ISRA, d'une étude très fouillée du CNDST qui porta sur :

- une évaluation des besoins en documentation des centres de l'ISRA.
- l'évaluation des moyens humains et moyens matériels nécessaires pour le fonctionnement du système.
- l'insertion de l'ISRA dans la Politique nationale d'IST.

Les acteurs de ce système sont les Centres de documentation suivants : l'unité centrale et de Coordination (Direction générale), CROST, CNRA de Bambey, LNERV, CNRF, CRZ de Dahara, CRA de Richard Toll, CRZ de Kolda, CRA de Sèga, CRA de Djiboul.

En ce moment c'est le seul mini-réseau au Sénégal qui soit solidement installé. Toutes les unités documentaires de l'ISRA sont pour la plupart gérées par des Techniciens qui ont acquis une solide expérience. Seulement malgré l'implantation des structures, le système ne fonctionne pas encore sous forme d'un réseau intégré. Devant ces acquis, la réflexion doit être poursuivie pour trouver les voies et moyens pour rendre le système souple et efficace. Le Sénégal place de grands espoirs sur ce réseau parcequ'il est au centre de la recherche et son groupe cible est le plus important aujourd'hui dans le secteur agricole.

3.3.3. Le "mini-réseau de la SODEVA" (cf. Bibliogr. no 16)

La SODEVA est une société d'économie mixte, sous la Tutelle du Ministère du Développement rural, Elle s'occupe d'encadrement et de vulgarisation dans le monde rural et plus précisément dans le bassin arachidier : région du Sine Saloum, de Thiès, de Diourbel et de Fatick où elle a des délégations. Son mini-réseau a fait l'objet d'une première approche en 1981 intitulée "Réflexions sur la création de petits centres de documentation dans les délégations régionales et au CETAD".

Les structures ont été créées dans les délégations mais le mini-réseau ne fonctionne pas encore. Une étude plus complète est en train d'être faite par M^{me} Khady Kane TOURE chef de Service de l'unité Centrale, sise à la Direction générale dans le cadre de son mémoire de fin de second cycle à l'EBAD.

3.3.4. Le "mini-réseau de la DOPM" (cf. Bibliogr. no 16)

La Direction de l'Océanographie et des Pêches maritimes est une direction du Secrétariat d'Etat à la Pêche maritime. L'esquisse de son mini-réseau qui n'est pas encore opérationnel a été présentée lors du séminaire national pour la gestion des services et centres de documentation agricole, tenu à

Dakar du 16 au 26 mai 1983. Il y a fait l'objet d'un large débat. Une étude plus approfondie sera menée par le responsable du service Central de documentation de la DOPM en tenant compte des remarques et suggestions et des expériences qui ont eu lieu en d'autres endroits.

Notons qu'il comprendra des cellules à implanter dans les inspections de la DOPM situées à Saint-Louis, Dakar, Joal, Ziguinchor, Kaolack, Louga, le Centre d'Assistance à la Pêche artisanale du Sénégal (CAPAS), l'Ecole des agents Techniques de l'Océanographie et des pêches maritimes (ENFM). Ces mini-réseaux étant les prolongements du réseau national agricole fonctionneront avec les mêmes outils et les mêmes principes.

2.4 - Le Groupe de réflexion REDAS (initiatives, conclusions, recommandations)

Ce groupe a été constitué en 1981 sur l'initiative du chef de service de la Documentation de la SODEVA. Il comprenait outre la SODEVA, les Chefs de Service de documentation de la SONAR, de la SONES, de la Direction des Archives du Sénégal, du Ministère du Développement rural, de la Direction de la Coopération. (cf. Pristioz. n° 15). L'objectif de ce groupe informel était d'aider les documentalistes du secteur agricole à créer un réseau, il disparaîtra après l'institution du système. A l'issue de sa première réunion tenue le 10 juillet 1981 à la SODEVA, il adopta un programme d'actions sectoriel qui comprenait les opérations suivantes:

- mener une campagne d'information et de sensibilisation sur la nécessité et l'urgence de créer le réseau de documentation agricole;
- Evaluer le Potentiel documentaire sur l'économie rurale.

C'est ainsi que du 20 juillet au 28 novembre 1981, le groupe effectua deux missions d'audit, d'investigation et de sensibilisation en sillonnant le Sénégal de long en large. Partout, il rencontra un écho favorable pour la création du réseau.

Il dégagait des conclusions et des recommandations consignées dans un document intitulé "Promotion de la documentation agricole au Sénégal".

Les conclusions sont :

- Que les utilisateurs de l'information agricole et les décideurs

Concernant mal le rôle de la documentation, ne lui reconnaissent et ne lui accordent^{pas} la place et le crédit qu'elle mérite ;

- que le Potentiel documentaire sur l'économie rurale sénégalaise est en partie très désorganisé ;
- qu'un besoin énorme de coopération et de coordination de leurs actions se manifeste entre les structures documentaires du secteur ;
- que les moyens matériels et humains ont été partout sous estimés tant sur le Plan quantitatif que sur le Plan qualitatif.

Ses recommandations sont les suivantes :

- mener une campagne de sensibilisation ;
- créer de nouvelles unités documentaires et restructurer celles qui existent déjà pour les rendre plus fonctionnelles ;
- Promouvoir la coopération entre les unités documentaires agricoles et la coordination de leurs activités dans le cadre d'un réseau formel
- Assurer une formation Permanente du Personnel de ces unités.

Au paravant, le groupe avait examiné et adopté un programme d'actions à court terme qu'il devait réaliser en attendant la création du réseau :

- l'élaboration de répertoires : répertoire des unités documentaires du monde rural, Annuaire des documentalistes professionnels du secteur agricole, Notes de Présentation.
- l'élaboration d'un Projet de Convention pour le réseau (Ce Projet a été soumis au CNDSST qui n'est jamais prononcé).

Le groupe n'a pas pu réaliser tout ce programme à cause des querelles de Procédures qu'il y a eu entre le CNDSST et le Ministère du Développement rural.

Ce groupe existe toujours et s'est élargi ; il reste le maillon autour duquel sera bâti le réseau.

2-5. Evaluation des actions du Point focal AGRIS

2-5.1. Le système international d'information pour les sciences et la Technologie agricole (AGRIS) : Présentation. (cf annexe 5.)

L'idée de créer ce système pour la maîtrise au niveau mondial de l'information agricole date de 1950, ^{et} suite aux entretiens que H.R. AUBRAC a eu avec les directeurs de deux bases documentaires anglaises et américaines : les Commonwealth Agricultural Bureau (CAB) et la National Agricultural Library, les premières démarches pour poser les jalons eurent lieu en 1969; en effet sir Thomas SCRIVENOR demanda pour ce Projet et obtint l'appui du Directeur général de la FAO.

En 1970 un "Panel" d'experts se réunit pour définir les bases du système. Une édition expérimentale d'une bibliographie agricole mondiale « AGRINDEX », fut publiée en 1973 par la FAO. Et ce n'est qu'en 1975 que le système sera opérationnel, avec la diffusion du produit documentaire sur deux supports différents : AGRINDEX sous forme papier et la bande magnétique de sortie AGRIS. Il fournit en outre un service national de ISI.

AGRIS compte plus de 145 participants dont 90 de ces pays Procèdent régulièrement à l'entrée des données et sa base s'accroît de 120.000 références par an. (cf Bibliog. n° 54)

Il comprend :

- un centre de coordination basé à Rome à la FAO
- une unité de traitement de l'information à Vienne
- des centres multinationaux qui coordonnent les actions de AGRIS dans une sous-région (Ex : ONVS)

- des centres internationaux (organismes internationaux)

Participant au système : Ex: FAO, CROCI...

- des centres nationaux : Points focaux AGRIS dans les Pays membres.

Son domaine couvert correspondant à celui de la FAO sera : la nutrition, l'alimentation, l'agriculture qui englobe aussi la Pêche, les Produits maritimes la foresterie et la Production animale.

Une étude technique (1970-1972) Proposa un système AGRIS à deux niveaux : — Niveau 1 : qui parvint rapidement à une étape opérationnelle ; Chaque membre versait au Centre de Coordination ses entrées nationales.

— Niveau 2 : prônait une spécialisation, donc une sectorisation de AGRIS : Ex: AGRIS Tropical (cf Bibliogr. n° 36)

Un expert Français M. CATHERINET se pencha sur le niveau 2 et déposa ses conclusions. Il s'en suivra une crise entre 1975 et 1976. La Tendance ayant comme chef de file le CORDI qui prônait l'abandon du niveau 2, donc de AGRIS Tropical, l'emporta. Certains pays en développement dont le Sénégal et le Maroc réagirent vigoureusement. Et en 1976 lors des grands choix stratégiques on parvint à un consensus reconnaissant la nécessité de la reprise de AGRIS tropical. (cf Bibliogr. n° 36) mais le projet a été abandonné.

AGRIS a élaboré pour l'exploitation du système des outils : un Plan de classification, un Trésorier multilingue (AGROVOC), un manuel de base, un bordereau d'entrée et un bordereau OCR (Reconnaissance optique des Caractères). (cf annexe 5)

Sa base de données stockée dans l'ordinateur de l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne, peut être interrogée par telex ou est accessible par les réseaux ESANET ou TYNNET et est gérée par le serveur SPIDEL.

2.5.2 - La Participation du Sénégal à AGRIS

Elle date de 1975 et était assurée jusqu'à 1980 par l'ONCAD point focal chargé de la vulgarisation de la méthodologie et des produits AGRIS au Sénégal et le Centre de documentation de l'ONVS qui s'occupait de la

de la saine (Centre INPUT) sur bordereau AGRIS de la Production documentaire régionale; donc de la Production documentaire agricole des pays membres de l'organisation.

Le Ministère du Développement rural ayant pris le relais en 1980 après la dissolution de l'ONCAD, assure en ce moment toutes les tâches et a reçu de la FAO un financement pour implanter le système au Sénégal et renforcer la participation à AGRIS (Projet FAO TCP/SEN 2203 "Renforcement du Centre de documentation du MDR). Il vient de publier "la Bibliographie agricole sénégalaise extraite de la Base AGRIS 1975-1982" (cf. Bibliop. n° 20).

Quelques Centres de documentation du secteur agricole entrent des données dans la Base.

2.5.3. Les séminaires et ateliers de Formation AGRIS au Sénégal.

La formation des parties prenantes au système est une des fonctions les plus importantes. Elle se fait par autoformation avec les outils cités plus haut et quelques prospectus, par correspondance et surtout par le biais de séminaires. Le Centre de coordination a organisé au Sénégal deux séminaires :

- Le Premier (1981) portait sur la sélection des documents, la description bibliographique, le choix des codes matières et la recherche bibliographique.

- Le Deuxième (14-18 Juin 1982) était axé sur l'indexation avec l'utilisation du Thésaurus multilingue AGROVOC. (cf. Bibliop. n° 21)

Grâce au financement de la FAO cité ci-dessus, le Ministère du Développement rural a organisé un atelier de formation à la Gestion des Centres et services de documentation agricoles (Dakar 16-21 Mai 1983) animé par un Consultant de la FAO, M^r Michel MENDOU. (cf. annexe 6.)

À l'issue des différents séminaires et ateliers le groupe agriculteurs émit quelques recommandations :

- la poursuite des rencontres pour asseoir un système coopératif;

- "la participation de toutes les unités documentaires du secteur agricole au système AGRIS et l'utilisation de ces outils après qu'on ait recherché leur compatibilité avec les outils élaborés par le CNDST". (cf Bibliog. n° 11)

- l'élaboration de certains produits définis par le "groupe de réflexion REDAS", en attendant la création du réseau formel, fut confiée au Ministère du Développement rural (un répertoire des organismes de documentation agricole et un annuaire des professionnels de la documentation agricole au Sénégal).

Grâce à ce concours de la FAO le processus pour la mise en place du REDAS est déclenché.

2.5.4. 1° Etude d'un vocabulaire d'indexation (THEREDAS)

Compatible avec le Thésaurus AGROVOC. (cf Bibliog. n° 18)

Lors de la réunion de Concertation CNDST / Groupe de réflexion REDAS, tenue le 21 mai 1981 et du "séminaire AGROVOC" organisé à Dakar du 14 au 18 juin 1982, les participants exprimèrent le souhait d'adapter AGROVOC aux besoins du Sénégal. C'est ainsi que dans le cadre du Projet FAO/TCP/SEN2203 un expert de la FAO, Michel MENOU fut envoyé en mission au Sénégal pour étudier un vocabulaire d'indexation compatible avec AGROVOC. La mission se déroula sur deux phases:

- la Première du 7 au 27 décembre 1982
- la deuxième du 8 mai au 11 juin 1983

Elle aboutira à l'élaboration et à la Publication d'une liste de descripteurs scientifiques et techniques dénommée THEREDAS ou "Thésaurus du Réseau sénégalais d'information agricole".

L'approche utilisée par le Consultant consista à:

- évaluer quelques produits documentaires des "membres du REDAS" triés au volet et des procédures de traitement de l'information bibliographique qu'ils utilisent.

— Procéder à une révision du vocabulaire d'indexation utilisé par le CNDST qui a repris celui de l'OMVS avec comme principal objectif d'y identifier les toponymes, les noms d'organismes locaux, les doubles et mots vides.

— Faire un test de révision du vocabulaire substantiel afin de déterminer la méthodologie à suivre.

Une fois qu'il a expurgé une liste du vocabulaire du CNDST, le Consultant procéda à sa comparaison mot par mot avec AGROVOC dans le but de choisir des descripteurs, de contrôler certains et d'en éliminer d'autres.

Ce travail aboutira d'abord à une liste THEREDAS (REV.0) inutilisable parce que pleine de coquilles. Ensuite le Consultant réalisa une liste des descripteurs géographiques et noms d'organismes. Cette liste fut révisée par le Ministère du Développement rural.

Enfin une deuxième révision systématique de la liste (REV.0) fut faite suite aux observations du Centre de Coordination AGRIS (Rome) qui avait pu la demander du Ministère du Développement rural précédé de des Tests d'indexation et à un examen des listes de descripteurs récemment élaborées par l'ORANA et RESADOC (cf. Bibliogr. n° 19).

Le Consultant s'attacha ensuite à préparer un format de fiche 75 x 125 mm pour la maintenance de THEREDAS, des exemples de fiches pour les différentes catégories de termes et une matrice sur transparent permettant de reproduire par photocopie 8 fiches par page en vue de la diffusion de THEREDAS (voir ci-joints).

Le "Thésaurus" ou vocabulaire d'indexation final se présente sous la forme de trois listes distinctes :

— la liste des descripteurs scientifiques et Techniques avec les noms des principaux groupes ethniques et des organismes (342 Termes)

- la liste des descripteurs géographiques (80 Termes)

- la liste des descripteurs institutionnels (139 Termes)

Il faut insister enfin sur le fait que ce vocabulaire n'est qu'un Complément de AGROVOC, qui devrait d'abord être utilisé lors des opérations d'indexation. Le maître d'œuvre recommande sa "mise à jour dynamique" par la proposition de Candidats descripteurs Par les membres du réseau selon l'expression du Professeur André DEWEZE. En attendant de l'affiner ce vocabulaire est un outil appréciable. (cf. Prolog. n° 17)

2.5.5. Interface Bordereau AGRIS / Bordereau CNDST (cf Prolog. n° 1)

Une étude de Compatibilité des systèmes AGRIS/SENDOC, Pour le réseau d'information agricole REDAS, a été menée en 1982 par Alice BASSET expert de la FAO.

Elle était centrée sur l'établissement et l'interprétation de tables de Concordance (ci-jointes) AGRIS/SENDOC et SENDOC/AGRIS pour les zones de données des bordereaux, pour rechercher la compatibilité entre les deux systèmes et l'étude des différences entre AGRIS et SENDOC (ci-jointe). Les principales Conclusions sont :

- il y a une grande Compatibilité entre les deux systèmes ;
- les quelques différences peuvent facilement être compensées Par l'affectation de zones non utilisées dans le système SENDOC.

L'expert recommande : que les participants au système utilisent un bordereau à double entrée comportant une numérotation mixte AGRIS/SENDOC (ci-joint). Ce bordereau servant d'interface Permettra les entrées sur la base nationale (SENDOC) et sur la Base internationale (AGRIS).

Ce genre d'étude est importante, elle a déjà fait ses preuves avec le réseau français RESAGRI dont le bordereau permet l'entrée dans la base RESAGRI et dans EURAGRI.

MODELE DE FICHE POUR LE FICHIER THEREDAS
PROPOSE PAR L'ETUDE MENOU

(cf. Prélég. n° 19)

The image shows a hand-drawn grid template for a card. It consists of a large rectangle divided into four quadrants by a vertical line and a horizontal line. Each quadrant is further subdivided by a grid of smaller squares. A small dot is marked in the upper-right quadrant.

Note. Utiliser si possible des fiches de couleur différentes pour les différentes catégories de termes, ou faire une marque au feutre de couleur dans toute la partie supérieure :

- descripteurs scientifiques et techniques : blanc
- descripteurs AGRVOC de rattachement : rouge
- descripteurs géographiques : bleu
- descripteurs d'organismes : jaune

EXEMPLES DE FICHES DE DESCRIPTEURS THEREDAS
PROPOSEES PAR L'ETUDE HENOU (cf. Annexe n° 18)

AKOY

BT1 Fleuve Sénégal
* BT2 Bassin Fluvial

NT1 Baoulé

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT
RURAL (MDR)

* BT1 Administration centrale

THNICITE

BT1 Population humaine

NT1 Groupe ethnique

NT2 Bassari
NT2 Diakhanke
NT2 Dialonke
NT2 Lebou

DIRECTION DE LA COOPERATION

BT1 Ministère du Développement Rural

EBOU

BT1 Groupe ethnique
BT2 Ethnicité

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE
L'ELEVAGE DANS LA ZONE SYLVO-
PASTORALE (SODESP)

BT1 Ministère du Développement Rural

* PF Entreprise publique

Dakar

DMBO

BT1 Plantes

* Hibiscus esculentus

SOCIETE DE MISE EN VALEUR AGRICOLE
DE LA CASAMANCE (SOMIVAC)

BT1 Ministère du Développement Rural

* PF Entreprise publique

Ziguinchor

- 49 -

LISTE DES DESCRIPTEURS SCIENTIFIQUES
ET TECHNIQUES

Échantillon
(Tirée de la "liste THEREDAS")
(cf Anliogr. n° 23)

ABATTAGE RITUEL	AMANDE
BT1 Abattage de bétail	BT1 Plante fruitiere
ABATTAGE CLANDESTIN	RT PRUNUS AMYGDALUS
BT1 Abattage de bétail	AMELIORATION DES PARCOURS
ACANTHACEAE	BT1 Amelioration des habitations
BT1 Tubiflorae	AMENAGEMENT DE BASSIN VERSANT
ACCROISSEMENT DE POPULATION	BT1 Amenagement rural
BT1 Densité de population	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ACCT	BT1 Planification regionale
(Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones)	AMENAGEMENT FORESTIER
BT1 Organisation internationale	BT1 Amenagement rural
ACIDITE	AMENAGEMENT HYDRO-ELECTRIQUE
BT1 Ph	BT1 Amenagement hydraulique
ADRAO	ANACARDIER
Association pour le developpement de la riziculture en Afrique	BT1 Plante fruitiere
BT1 Organisation internationale	RT ANACARDIUM OCCIDENTALE
AFFLEUREMENT	ANALYSE DE L'EAU
BT1 Element geomorphologique	BT1 Analyse
AGRICULTURE BIOLOGIQUE	ANALYSE MICROBIOLOGIQUE
BT1 Systeme d'exploitation agricole	BT1 Analyse
AGRONOME	ANANAS
BT1 Categorie professionnelle	BT1 Plante fruitiere
AGRONOMIE TROPICALE	RT ANANAS COMOSUS
BT1 Agronomie	ANIMAL SAUVAGE
AIDE FINANCIERE	BT1 Animal
BT1 Aide au developpement	APPLICATION DE LA LOI
AIL	BT1 Legislation
BT1 Plante legumiere	Note: Mesures administratives y compris sanctions et préventions, et comportements sociaux relatifs à l'application des lois et regle- ments.
RT ALLUIM SATIVUM	
ALCALINITE	
BT1 Ph	
ALEVINAGE	
BT1 Pisciculture	
ALIMENTATION COLLECTIVE	
BT1 Alimentation humaine	
ALIZE	
BT1 Vent	
ALLUVION	
BT1 Sedimentation	

TABLE DE CONCORDANCE AGRIS/SENDOC (RAPPORT BASSET)
(cf bibliog. n° 1)

S	SENDOC	OBSERVATIONS	SENDOC	AGRIS	OBSERVATIONS
		Donné par Bureau de liaison AGRIS	01		
			02 AT		Pourrait être utilisé pour correspondance avec les autres systèmes - Répétitif
			03 AT		Pourrait être le numéro REDAS
			04	250	
		Nécessaire pour SENDOC	.05.AB?		Eventuellement utilisables pour les numéros secondaires
		Nécessaire pour SENDOC	.06.AB?		
89?		(Longueur du champ	07		
90?		(insuffisant pour AGRIS	08	320 M	
91?		(	09	100 M	
			10 AB		
		Nécessaire pour SENDOC	11	110 M	
92			12		
		Nécessaire pour SENDOC	13	230 M	
			14	600 M	
			15	210 M	
39			16	211 M	
09			17	213 M	
58			18	610 M	
41			19	401 M	
11			20	402 M	
59			21	403 M	
36			22	500 M	
		(	23	300 M	
		(En anglais pour AGRIS	24	230 S	
		(	25	320 S	
			26	403 S	
			27	500 S	
			28		
45			29		
15			30		
46			.31.AB		Eventuellement pour le résumé libre
16			32	860?	Différence de méthodologie
47			33	820?	32 = indexation
17			34		
43			35		
13			36	111	
61			37		
			38		
			39	100 A	
			40 ZR		
04			41	110 A	
23			42		
			43	230 A	
		(Nécessaire pour SENDOC	44	600 A	
		(	45	210 A	
08			46	211 A	
19			47	213 A	
20			48	610 A	
21			49		
			50		(Impossible au niveau A
			51		(Le passer au niveau C

TABLE DE CONCORDANCE AGRIS/SENDOC

(Suite)

SENDOC	OBSERVATIONS	SENDOC	AGRIS	OBSERVATIONS	
22		52		Impossible au niveau A	
62		53-57ZR			
44		58	100 C		
14		59	110 C		
64		60			
48		61	230 C		
18		62	500 C		
63		63	610 C		
		64	600 C		
24		66(PN)			PN-Résumé en termes libres ou (31)
		80			
25		81			
26		82			
27		83			
		84			
		85			
		86.(PN) AB	006		
		87.(PN) AB	007		
		88	620 G		
		89 ?	008 (A)		
		90 ?	008 (B)		
		91 ?	008 (C)		
		92	008 (F)		
33	Résumé avec termes d'in- dexation générique Termes d'indexation	SENDOC AGRIS	93.(PN) 94.(PN) 95.(PN)	008 (E) 008 (G) 008 ABC)	Proposition nouvelle " " Champ à 11 caractères Zone 3 caractères/sous zone 7 caractères
32	Résumé libre Résumé avec termes d'indexation	AGRIS SENDOC			

Les zones SENDOC accompagnées des lettres AT, AB, ZR ? sont des zones soit en attente d'utilisation, soit abandonnées, soit réservées, soit en ?

(PN) = Nouvelle proposition. Les numéros de zone sont entre 2 points . .

INDICATEUR BIBLIOGRAPHIQUE

1 009 ☐
NIV LAU

objet et géogr.

2 009 

[illegible]

No REDAS 03

No class. 01
Institut

53

AGRIS Formulaire 1 (Rev. 3) F

(cf. Bibliog. no 1)

Annexe 3C

001	C	F	NNN	No DE SFAIE	002	/	003	REVISION R	RETRAIT W	004	N	NOUVEAU	S	SUBSTITUE	S	SUPPRIME	005	RN du document à modifier																	
	TRN					Modification d'entrée des données					Statut de l'enregistrement																								
ORDRE D'ENTREE DES DONNEES				No. de bordereau				Nombre total de bordereaux				RN (TRN) de relation				PP ou OI				PAYS DE PUBL. OU ORIG. INTERN.				TYPE BIBLIOGRAPHIQUE				NIVEAU BIBLIOGR.				INDICATEUR BIBLIOGRAPHIQUE			
008				PRINCIPALES CATEGORIES MATIERES				(S) CONDAIR(S)				PAYS DE PUBL. OU ORIG. INTERN.				TYPE BIBLIOGRAPHIQUE				NIVEAU BIBLIOGR.				INDICATEUR BIBLIOGRAPHIQUE											

1

009 C

(Utiliser un bordereau d'entrée des données pour chaque niveau bibliographique A, M ou C entouré en 008, en partant du niveau le plus spécifique (c'est-à-dire le gauche) et reporter le code correspondant en 009. Pour le niveau bibliographique S, utiliser la section 2 du bordereau d'entrée.

NIVEAU

	100	Donnée (à dactylographier)
teur (s) nonne physique filiation (s))	100	
(58)		
activité (s) auteur (s)	110	
(59)		
e universitaire	111	
ais	200	
Titre principal	200	
Eléments secondaires	201	
Nom	210	
Lieu	211	
Date	213	
Titre principal	230	
(61)		
Eléments secondaires	231	
on (N°)	250	
l'appart' brevet	300	
secondaires	310	
IPC	320	
Lieu de publication	401	
Exuteur	402	
Date de publication	403	
ion	500	
(62)		
e (s) du texte	600	
(64)		
(63)	610	
objet et géogr.	620	

009 S

NIVEAU

Titre principal	230	
Eléments secondaires	231	
	320	
	403	
	500	
	610	

ETUDE DES DIFFERENCES ENTRE LES SYSTEMES AGRIS/SENDOC (Rapport Basset)

1. En-tête du bordereau Zones 00A - 009 AGRIS /80 - 92 SENDOC

- . Les zones 001 à 005 AGRIS ne concernent que le système AGRIS et ne relèvent que du Bureau de liaison
- . Les zones 006 et 007 AGRIS ne figurent dans le système SENDOC. Ce sont cependant deux zones essentielles permettant de relier une unité documentaire principale aux unités documentaires secondaires, ou bien un document original et sa traduction.

Proposition : Réaffecter les zones 86 et 87 dans le système SENDOC

. Zone 008 AGRIS

- Les codes principaux et secondaires (ABC) AGRIS pourraient correspondre aux zones 89 - 90 et 91

Toutefois chaque zone AGRIS comporte 3 caractères alors que les Zones SENDOC n'en comportent respectivement que 2 et 1 et ne figurent pas en qualité de zone obligatoire.

Proposition : créer une zone spéciale comportant une sous-zone pour les codes secondaires. Zone de 11 caractères (3 pour le code principal/7 en sous-zone pour les codes secondaires).

Suggestions : la zone 89 du système SENDOC pourrait être utilisée pour différencier les secteurs d'activités du réseau d'IST sénégalais.

- Les types et indicateurs bibliographiques (E et G) se retrouvent partiellement dans la zone 82 - classe de document, zone dans laquelle on trouve de plus d'autres catégories de documents.

Ces deux zones sont donc incompatibles.

Proposition : Ajouter les zones 93 et 94 dans le système SENDOC

2. Description bibliographique

- . Zone 100 à 610 AGRIS. La compatibilité est quasi totale

Seuls manquent : les éléments secondaires (231). Négligeable.
: deux zones numéros secondaires aux niveaux M et A indispensables.

Par contre : Il y a une erreur en ce qui concerne les zones 49, 50, 51 et 52 qui ne peuvent figurer au niveau A mais au niveau C.

(cf. Bibliog. no 1)

Conclusion partielle.

Le Processus qui doit à terme conduire à la création du réseau de documentation agricole du Sénégal et partant du réseau national est décliné.

En effet les études relative à la création du Centre du NOR et partant à la mise en place d'un système Coopératif sont ds acquis sur lesquels il faudra s'appuyer pour définir une stratégie.

Avant tout les futurs participants au système doivent d'abord s'entendre en ce sens qu'il y a :

- d'une part, ceux qui pensent qu'on devrait se limiter tout simplement à créer un réseau de Centres de documentation participant au réseau sectoriel mondial AGRIS,

- Et d'autre part, ceux^{qui} pensent que les unités documentaires du secteur rural doivent avant tout instituer un Cadre de Coopération ; mieux, un système qui leur permettra de créer une base de données nationale, de normaliser leurs méthodes et outils de traitement et de diffusion des informations, d'échanger des documents primaires et de participer aux systèmes sectoriels sur le plan régional (comme le RESADOC) et sur le plan international (comme AGRIS et CARIS).

Le deuxième constat, c'est qu'il existe une volonté (qui d'ailleurs est entrain de faire école) de décentraliser au maximum la participation au réseau afin d'atteindre la base. En effet des "mini-réseaux" voient de plus en plus le jour dans les institutions participant au REDAS.

Nous avons enfin noté que dans le cadre de l'appui que la FAO apporte au Centre de liaison AGRIS au Sénégal, l'interface entre les bureaux AGRIS et CNDSI a été réalisée et une ébauche de vocabulaire d'indexation compatible avec AGRIS a été établie. Ces outils sont des acquis qu'il faut affiner et prendre en considération pour le fonctionnement du REDAS. En attendant de trouver une solution pour l'exploitation de la bande de portée AGRIS au Sénégal, il a été convenu d'arrêter l'envoi mensuel de cette bande.

**3EME PARTIE : REPLEXIONS SUR LA STRATEGIE DE LA CREATION, DE LA
STRUCTURATION ET DU FONCTIONNEMENT DU RESEAU DE
DOCUMENTATION AGRICOLE DU SENEGAL (REBAS)**

3. Réflexions sur la stratégie de la création, de la structuration et du Fonctionnement du Réseau de Documentation agricole du Sénégal (REDAS).

L'intégration des structures documentaires agricoles constituera à coup sûr un tournant important dans la mise en place au Sénégal, d'une politique d'IST auto-centrée et auto-entretenue.

En effet le réseau doit être considéré de nos jours, comme un facteur de grande importance, parce qu'il permet une rationalisation du travail, une utilisation optimale des ressources et est un cadre de concertation.

Le chemin parcouru pour sa réalisation est long et pourrait encore l'être d'avantage. Il est cependant permis d'espérer qu'un consensus sera trouvé. Pour cela, il est nécessaire que toute démarche entreprise, le soit dans le respect de l'opinion des autres en ce sens qu'un réseau n'est viable que s'il est érigé sur la base d'une adhésion volontaire. (cf bibliogr. no 40)

Les Journées de réflexion sur la science et la technologie tenues à Dakar en juin 1982 et le conseil interministériel qui en a suivi, avaient recommandé la tenue d'Etats généraux sur le réseau national et les réseaux sectoriels.

C'est dans cette perspective que nous formulons les recommandations suivantes qui pourraient être discutées lors de ces rencontres organisées sur l'initiative

soit du CNDST soit du "groupe de réflexion REDAS". Nous pensons enfin que la mise en place du système pourrait être confiée à un expert qui a une longue expérience internationale. Il devra collaborer avec le CNDST et la FAO.

3.1. Une Prise de Conscience de l'impérieuse nécessité et de l'urgence de mettre en place un réseau formel.

Cette prise de Conscience devrait avoir lieu à deux niveaux:

3.1.1. Au niveau des spécialistes de l'information.

Il faut d'abord que les spécialistes de l'information scientifique et technique prennent Conscience de leur rôle et les Potentialités qu'ils

déliement. Aussi, ils doivent suivre la dynamique qui s'est créée et réaliser l'œuvre.

3.1.2. Au niveau des décideurs et des Techniciens

L'expérience a montré, et dans beaucoup de Pays en développement, que les décideurs ont tendance à considérer la documentation comme un luxe et non comme une nécessité.

Nous avons noté également que dans le système administratif Sénégalais on ne conçoit pas que des services appartenant à des institutions différentes puissent entretenir des relations directes et privilégiées. Le principe n'admet que des relations d'organisme à organisme. (cf Bibliog. n° 14)

D'où la nécessité de sensibiliser en permanence les décideurs et les Techniciens qui sont les principaux utilisateurs de l'information scientifique et technique.

3.2. Définition des objectifs et Principes de base de la coopération dans le réseau

3.2.1. Les objectifs du réseau

Le document élaboré à ce sujet par le groupe de réflexion REOVS, pourrait servir de base de discussion ; Parcequ'il est moins restrictif que les rapports DOLIER et RECHAUSSE et il permet de définir clairement, les conditions à remplir pour participer au réseau.

Les objectifs qu'il énonce sont les suivants :

- l'instauration entre les partenaires du réseau, de liens de coopération basés sur un échange de documents, d'expérience, de méthodes de travail et sur une orientation des chercheurs ;

- la normalisation des méthodes de traitement et des supports de diffusion de l'information ;

- l'élaboration et la vulgarisation des produits documentaires communs.

— La répartition des tâches pour la réactualisation de la base de données agricoles nationale gérée par le CNDST et la participation à l'entrée des bases extérieures Comme: AGRIS, CARIS, INFOTERRA;

— Donner à la promotion de la documentation en général et de la documentation agricole en particulier au Sénégal;

— Mise en place d'une organisation de la collecte dans le secteur agricole avec la collaboration du CNDST et des Archives nationales;

— Assurer la formation des utilisateurs et des documentalistes des unités participant au réseau (à l'utilisation des outils de recherche pour les utilisateurs et des outils de collecte, de traitement et de diffusion pour les documentalistes: bordsseau, manuel d'opération, Thesaurus, logiciels ...)

3.2.1. Les Principes de base du réseau.

Les liens entre les membres du réseau doivent être définies par un "Protocole d'accord" ou "Convention", spécifiant clairement les prestations des uns et des autres et les principes sur lesquels repose le réseau.

Ceci impliquera le bannissement de toute forme de leadership, Parce que l'expérience a montré le risque fréquent de déviation qui consiste à transformer ce rôle de carrefour de l'information en une occasion de monopole récupérée par un seul organisme à des fins strictement propres, souvent de prestige.

Il faudra donc à priori détecter ce type de comportement et intervenir à temps pour éviter une désagrégation progressive du réseau.

Les participants au réseau doivent s'entendre aussi sur le fait de faciliter l'accès à leurs documents entrés dans la base de données parce qu'il ne sert à rien d'avoir des références si on ne peut consulter les documents répertoriés.

3.3. Définition de la structuration et du fonctionnement du réseau. (cf. Bibliographie)

Un réseau de la dimension du FIEDAS ne peut pas fonctionner correctement, s'il n'est pas bien structuré et si son fonctionnement n'est pas bien défini.

3.3.1. La structuration du réseau

Selon ERIC DE GROHIER, il y a plusieurs types de réseaux :

- les réseaux entièrement centralisés
- les réseaux centralisés à structure composite
- les réseaux décentralisés
- les réseaux hiérarchisés à 3 degrés de hiérarchie

Selon leur configuration on peut avoir des réseaux sous forme d'étoile comme moyen central de croissance, de toile d'araignée avec développement d'articulations, de fourche ou griffe, d'association, de roue (circuit fermé par anastomose, hybride décentralisé à trame coordonnée.)

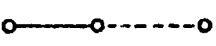
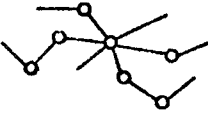
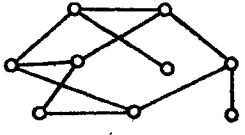
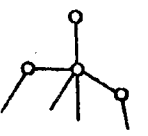
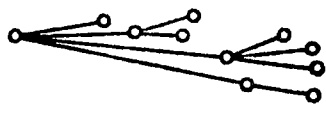
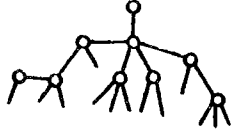
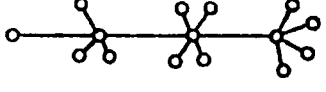
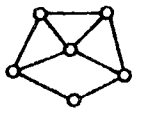
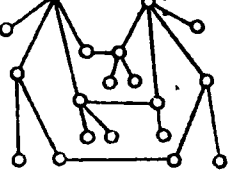
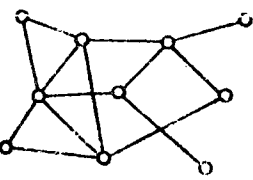
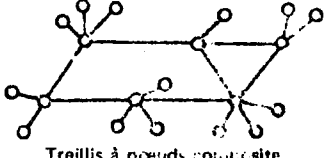
Pour la structuration du réseau de documentation agricole au Sénégal les avis sont partagés :

- Certains pensent que le Réseau doit être un réseau entièrement centralisé se présentant sous forme d'une étoile avec comme moyen central ou point focal le Centre de documentation du Ministère du Développement rural. (cf fig. 7, Pages suivantes)

- D'autres optent par contre pour un réseau décentralisé au premier degré (cf fig. 8, pages suivantes) et centralisé à structure composite au 2^e degré (cf fig. 9) dans la mesure où les "mini-réseaux" seront le prolongement du réseau sectoriel et permettront d'atteindre la base.

Aussi, différents organismes « clés », selon leurs spécificités propres et leur vocation se partageront les responsabilités de la coordination technique et matérielle et rechercheront en permanence une meilleure compatibilité. Nous adhérons à cette dernière thèse. Cependant, nous pensons que le rôle de ces organismes pilotes doit essentiellement être un rôle de coordination, d'incitation et de régulation de l'ensemble du système ; coordination scientifique avec évaluation régulière des orientations choisies. Aussi leur rôle doit être clairement spécifié dans la "Convention" ou "Protocole d'accord".

MORPHOLOGIE DES RESEAUX D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

RESEAUX D'INFORMATION CROISSANCE EVOLUTIVE	STADE	RESEAUX DE COMMUNICATION EXPANSION ORDONNEE
 Etoile comme noyau central de croissance	1	 Chainage point-à-point
 Toile d'araignée (structure mixte arbre/étoile) avec développement d'articulations	2	 Fillet à mailles multiconnectées
 Fourche ou griffe	3	 Liaison dendritique
 Arborescence (croissance par enchaînement)	4	 Distribution par concentrateurs
 Roue, circuit fermé par anastomoses	5	 Commutation hiérarchisée en grappes
 Formation hybride décentralisée et trame coordonnée	6	 Treillis à nœuds composite

(1) D'Après Eric de Grollier...

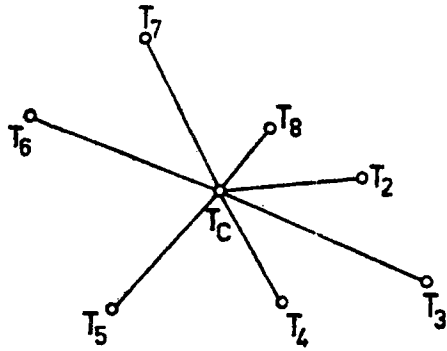


fig. 7 Réseau entièrement centralisé (T = terminaux ; T_c = terminal central).

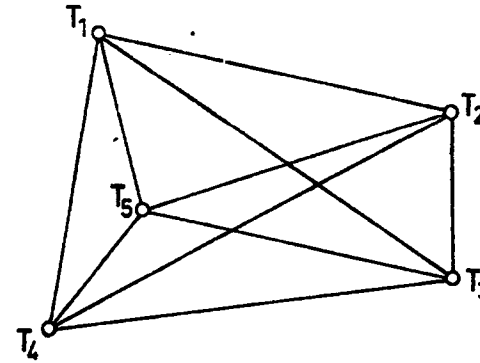


fig. 8 Réseau entièrement décentralisé (T = terminaux).

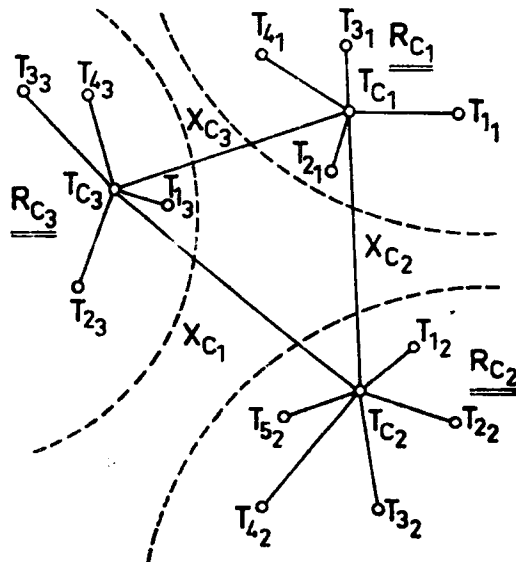


fig. 9 Réseau centralisé à structure composite : 3 réseaux centralisés (R_{c_1} à R_{c_3}) réunis par liaisons entre leurs centres (X_{c_1} à X_{c_3}).

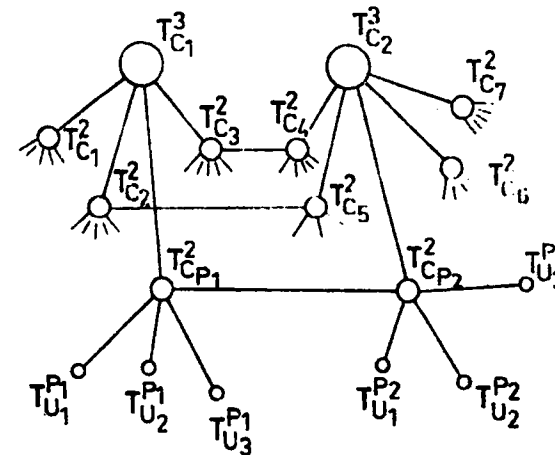
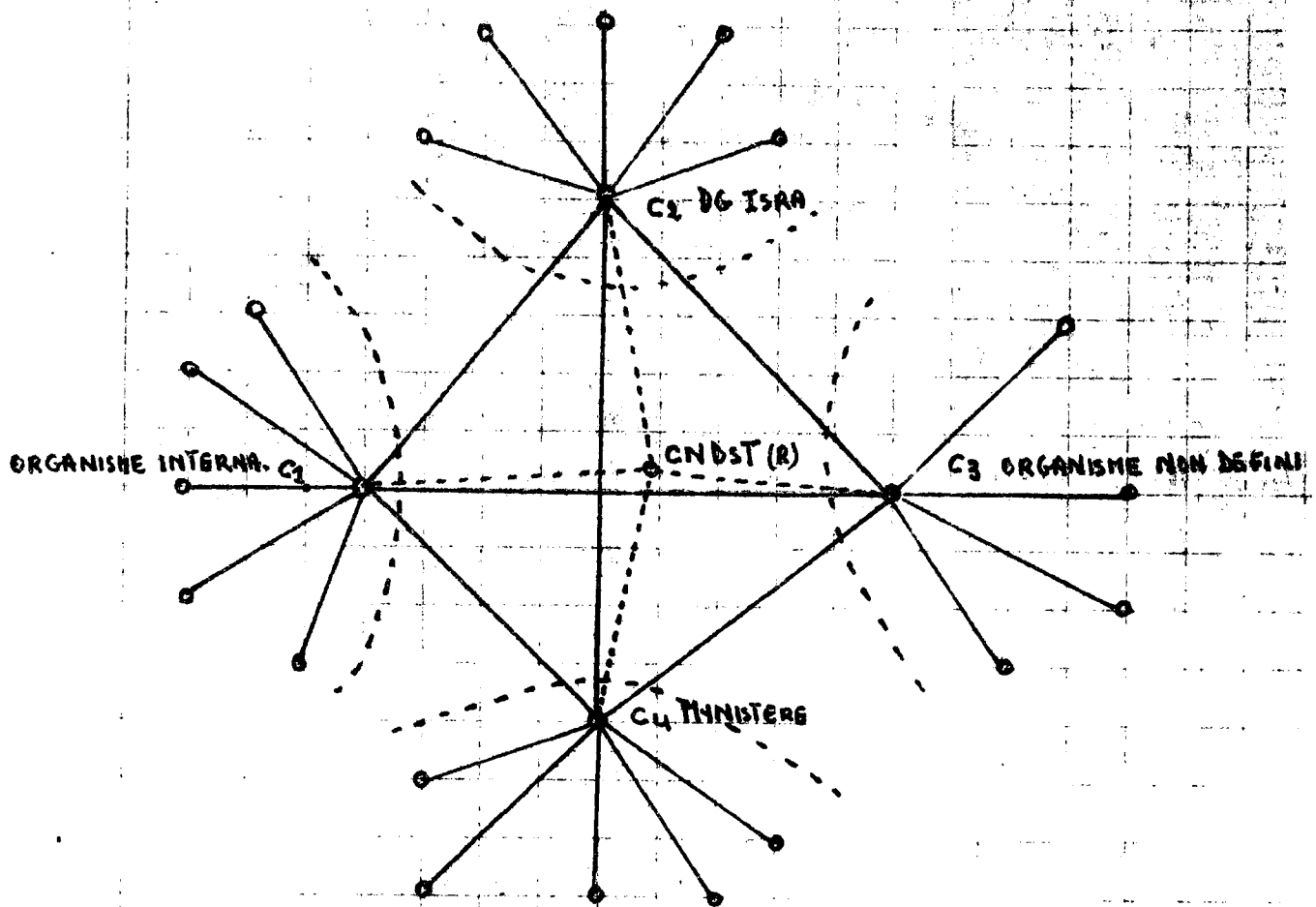


fig. 10 Réseau hiérarchisé à 3 degrés de hiérarchie (T_u = terminal d'utilisateur ; T_c = terminal de commutation).

1a Réseau de Documentation agricole du Sénégal. Niveau 1

Graph.



Remarques

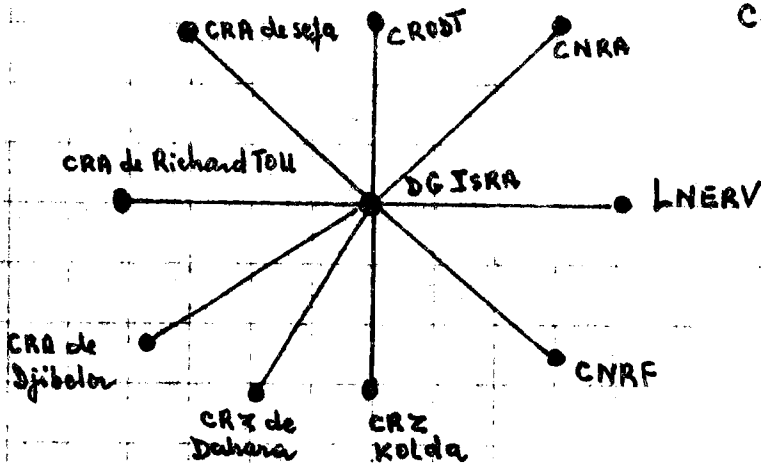
- C₁ : Centre de coordination d'un mini-réseau des organismes internationaux à vocation agricole. Il devra être choisi.
- C₂ : Direction générale de l'ISRA qui assure la coordination du mini-réseau de l'ISRA (Recherche agronomique).
- C₃ : organisme non défini : Peut être centre coordonnateur tout organisme qui ne fait pas partie de C₁, C₂, C₄ et qui a un mini-réseau : Ex : SODEVA, SONAR, Bibliothèque universitaire, SONG, DOPH...
- C₄ : organisme central qui assure la coordination d'un mini-réseau dans un ministère : Ex : le Centre de documentation du MDR
- CNDST : L'atelier de promotion et d'animation du CNDST : relais pour la coordination du Réseau national d'IST.

Réseau de Documentation agricole du Sénégal : Niveau II

(C1)

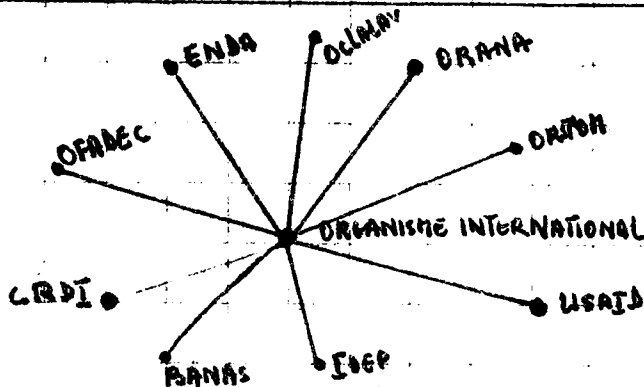
mini-réseaux

C1: mini-RESEAU ISRA (4 B.3.4)



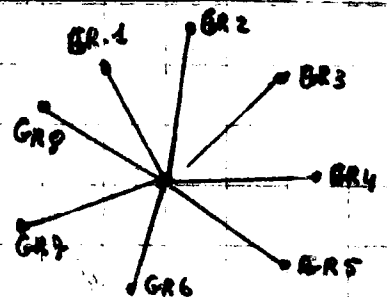
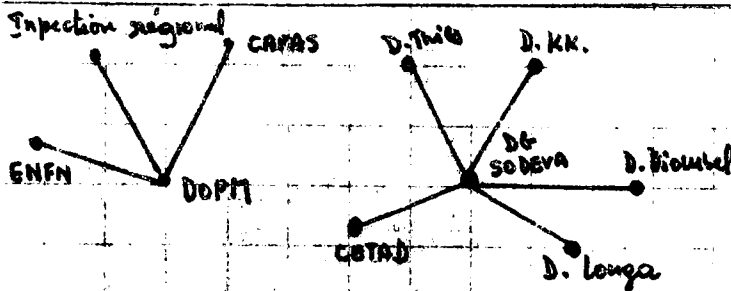
Remarque : Ce mini-réseau permettra une participation concertée au RGDRS des organismes de recherche et permettra une meilleure organisation de l'INPUT de la Base CARIS.

(C2) (4)

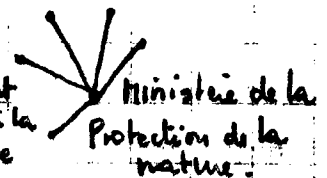
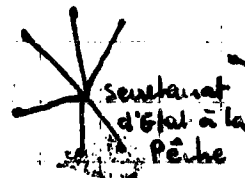
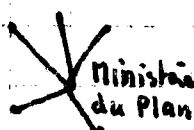
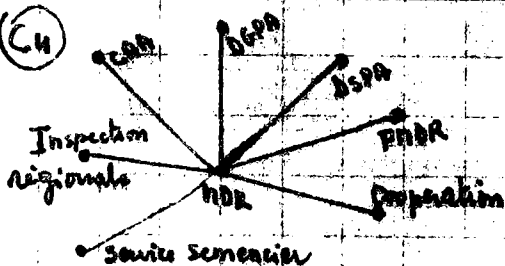


(R) un des organismes assurera la coordination du mini-réseau

(C3)



(C4)



(R) chaque ministère qui participe au RGDRS peut avoir son mini-réseau. le NDR assurera en même temps la coordination des la participation des unités du RGDRS au système AGRIS.

3.3.2. Fonctionnement du système (cf Bibliog. 38)

Pour que le système puisse fonctionner correctement chaque participant apportera sa contribution. Ainsi le système pourrait être basé sur :

- une prêt inter bibliothèques ou centres de documentation et une orientation concertée des chercheurs vers les différentes sources ;
- la mise en place d'une base et banque de données agricoles nationales. L'information bibliographique et factuelle (chiffres) circulera en amont comme en aval. En amont parce que chaque Participant indiquera ses documents sur bordereaux qui seront centralisés au CNDST qui se chargera de la gestion de la base. En aval parce que chaque unité documentaire pourra interroger la base et y réaliser des profils personnalisés pour son service de DSI.

— le réseau s'attachera à publier son catalogue collectif qui permettra de localiser les documents saisis, d'avoir une vue d'ensemble de l'état des collections et de créer des "services questions-réponses". Cette unité du catalogue collectif garantira la cohérence bibliographique et un partage optimal des opérations de catalogage. Elle ne s'oppose en rien à l'édition de catalogues triés selon divers critères thématiques (ex: catalogue par l'arachide) ou critères relatifs à la nature des documents (catalogue de monnaies). (cf Bibliog. n° 29)

— l'élaboration et la diffusion d'un catalogue collectif sectoriel de Périodiques. A partir des listes de périodiques établies par les Centres de documentation le point sera fait sur les collections. Ensuite le dépeuillement des périodiques sera réparti. Une compilation des dépeuillements provenant des différentes unités permettra au réseau de diffuser un catalogue collectif de Périodiques. Etant un extrait du Catalogue Collectif national, il sera réalisé avec les moyens informatiques du CNDST et avec le logiciel Isis ou avec Minisis.

— élaboration et diffusion d'un répertoire de Profils (standards-personnalisés). Pour que le système fonctionne correctement il est nécessaire d'utiliser les outils du CNDST après avoir recherché leur compatibilité avec les outils de AGRIS. Il faut également élaborer le programme d'actions qui suit.

3-4- Définition du programme d'action et d'une politique d'optimisation des moyens.

3.4.1. Proposition d'un programme d'actions

Le programme pourrait être établi dans le temps. D'où la nécessité de dresser un calendrier en distinguant ce qui sera fait dans l'immédiat de ce qui sera fait à court, moyen et long terme :

- Définir en s'inspirant de l'étude du système DEVIS (Bibliogr. no 39) le groupe cible des utilisateurs et identifier le type d'information dont ils ont besoin et esquisser certaines méthodes permettant d'y avoir accès.
- choisir les types de documents à entrer dans la base de données.
- élaborer des outils de travail : vocabulaire d'indexation, Thésaurus (exploiter le travail fait dans le cadre de AGRS : cf 2-5-4), Bordereau d'entrée (exploiter le travail fait dans le cadre de AGRS : cf 2-5-5)
- "normaliser" les opérations de collecte, de traitement et de diffusion des informations ;
- Diffuser des publications communes (Répertoires de centres de documentation, Répertoire des professionnels, annuaire des organismes et guide des sources du développement rural).

Il faudra s'attacher à former les utilisateurs et à sensibiliser les décideurs et les techniciens du développement rural. Aussi, on pourrait : (cf Bibliogr. no 48)

- organiser des journées d'études, rencontres avec les utilisateurs : associations d'ingénieurs agronomes, Cadres et Techniciens, élèves, étudiants et Professeurs des écoles de formation agricole, Coopératives et syndicats de paysans, chercheurs. (le MDR a saisi le CRDI pour le financement de cette formation)
- organiser des séminaires, ateliers de formation et utilisation des médias (Journées, radio, télévision) pour faire connaître le rôle du réseau ;
- organiser des missions ^{d'appui} sur le Plan bilatéral entre unités documentaires membres du réseau.
- organiser avec le CNDST une opération partage de la littérature non-conventionnelle sur le Plan national et international. (cf Bibliogr. no 40)

3.4.2. Politique d'optimisation des moyens.

Le Programme d'action ne peut se réaliser, surtout dans la conjoncture actuelle où l'austerité est de rigueur partout, s'il n'est pas soutenu par une véritable politique d'optimisation des moyens. Le premier avantage à tirer serait la minimisation des coûts de fonctionnement des unités, en attendant d'introduire des requêtes de financement au près des organismes comme l'USAID, le CRDI, la FAO et l'UNESCO et des pays comme la France (dans le cadre des accords MIDISI / Ministère Recherche scientifique) et la Hollande.

Dans un premier temps cette option ne peut porter que sur les moyens matériels :

- les abonnements de périodiques
- le regroupement des moyens pour les Publications
- l'utilisation du matériel de reprographie et d'imprimerie du CNDST.
- l'utilisation de certains moyens (lecteur de microfilms, machine photocopieuse...)
- l'utilisation des moyens et outils du CNDST pour le traitement informatique et l'interrogation de bases et banques de données nationales et extérieures. (cf. Bibliog. no 45).

3.5. Définition d'une Politique des relations nationales, régionales et internationales.

Le Réseau, malgré qu'il conserve son autonomie ne peut se soustraire à la politique nationale et fonctionner en autarcie. Il doit collaborer avec les réseaux sectoriels nationaux, régionaux et internationaux.

3.5.1. Relations nationales.

Le REDAS, en tant que maillon du SENDOC travaillera étroitement avec le CNDST, notamment avec son "atelier d'exploitation, de Promotion et d'animation".

Pour certaines actions il peut coopérer avec l'ERAS et les autres réseaux sectoriels.

3.5.2. Relations régionales.

Ponctuellement le REDAS pourrait entretenir des relations privilégiées avec les centres ou "systèmes" de documentation de l'ONIS, l'ONVG, le (RAB) Réseau sahélier d'information et de Documentation scientifique et technique (RESADOC) et le système Panaméricain de documentation et d'information (PADIS):

Le Centre de documentation de l'ONVS

Centre ou système de documentation de l'Organisation de Mise en Valeur du Fleuve Sénégal, il a été créé en 1971 par un Projet FAD/PNUD. Ce Centre est installé à Saint-Louis (Sénégal) et a une antenne au niveau de chaque pays membre (Mali, Mauritanie, Sénégal).

L'antenne du Sénégal précédemment localisée aux Archives nationales est maintenant transférée au Ministère du Développement rural. (cf. Bibliog. n°17) Il est doté d'un matériel moderne de traitement, de stockage et de recherche des informations : matériel informatique de saisie et d'interrogation, caméra (pour microfiches et cartes), développeuse automatique, lecteur de microfiches et lecteur microreproducteur.

En 1976, il constitua une bibliothèque de 16.000 références de documents dont les 6.000 furent analysés, microfilmés et publiés sous forme d'index. Le Centre offre un service Questions-réponses (environ 100 questions lui sont posées par an). (cf. Bibliog. n° 41, 42, 54).

Le Centre de documentation de l'OMVS

Ce Centre n'existe pas encore mais il sera créé prochainement et sera calqué sur le modèle de l'ONVS. Notons que cette organisation regroupe les pays riverains du fleuve Gambie : le Sénégal, la Guinée-Bissau, la Guinée, le Cap-Vert, la Gambie.

Le Centre de documentation du C.A.T

Lors de l'élaboration du "plan d'action de Lagos", la Commission économique africaine recommanda la création d'un Centre de Recherche africain et technologique doté d'un centre de documentation. Implanté à Dakar, il a reçu un financement du PNUD pour l'achat d'un matériel informatique haute gamme : mini-ordinateur, terminaux, logiciel etc... Il s'occupe de problèmes de technologie dans les domaines économiques dont l'agriculture et l'agroalimentaire.

Le système sahélier d'information et de documentation
Scientifique et Technique (RESADOC) (cf. Bibliog. n° 25-56 56)

En décembre 1976, le CIBSS (Comité Inter-états pour la lutte contre la Sécheresse dans le Sahel) décide de créer l'Institut du Sahel et en son sein le RESADOC grâce à l'appui du CRDI qui financera l'étude de faisabilité (1).

Les missions du RESADOC sont :

- harmoniser les méthodes de saisie et de traitement des documents dans les pays du Sahel;
- Diffuser les résultats de recherche de l'institut
- Participer à la sensibilisation et à la formation des Cadres et Techniciens.

RESADOC a produit un bordereau et un manuel d'opération.

A son actif on peut citer les opérations suivantes :

- l'inventaire des sources d'information du Sahel;
- l'opération sauvetage de la littérature non conventionnelle dans les pays du CIBSS, (cf. Bibliog. n° 44)
- l'appui à l'ESAD et l'octroi de bourses de formation;
- l'étude de mise en place d'une base de données.

Le RESADOC comprend :

- un secrétaire permanent coordinateur du réseau, basé à Bamako (Mali).
 - un réseau composé d'unités d'informations des pays membres
- Pour le Sénégal, le CNDST ancien correspondant du RESADOC vient de passer le relais au Ministère du Développement rural et de centres régionaux documentaires comme l'ORANA,
- un point focal : le Centre de documentation de l'Institut du Sahel;
 - un comité inter-états composé de représentants des Pays membres.

(1) SALL (Diptail); CATHERINET (Maurice D.). - Projet de réseau d'information et de documentation scientifique et techniques pour le Sahel : étude d'une stratégie documentaire en vue de la création d'un tel réseau pour le CIBSS à l'Institut du Sahel - Ottawa : CRDI, 1978. 248 p., fig.

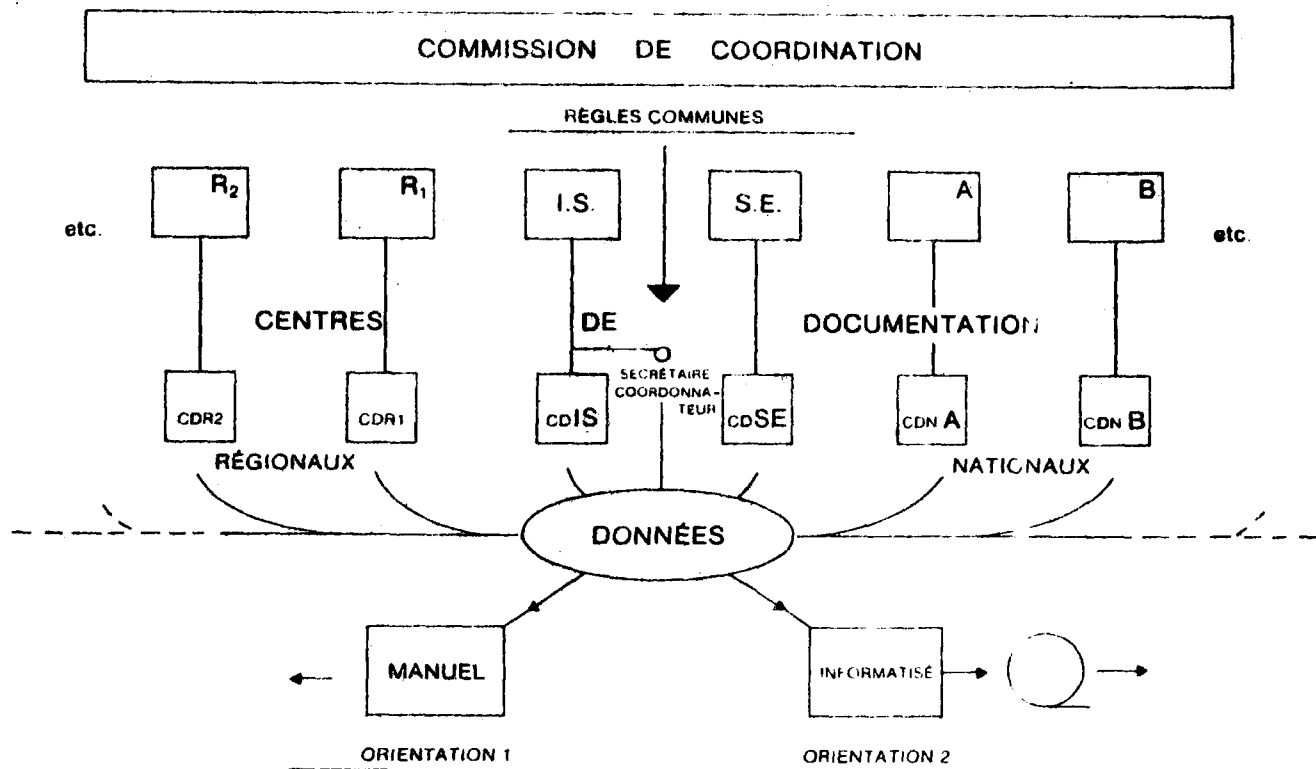


Fig. 1 : Coordination du Réseau Sahel*

* Les figures sont extraites du *Projet de réseau d'information et de documentation scientifiques et techniques pour le Sahel*, de D. Sall et M.D. Catherine (Rapport IDRC-112f) [4].

Elles sont reproduites ici avec l'aimable autorisation du Centre de Recherches pour le Développement International, Ottawa.

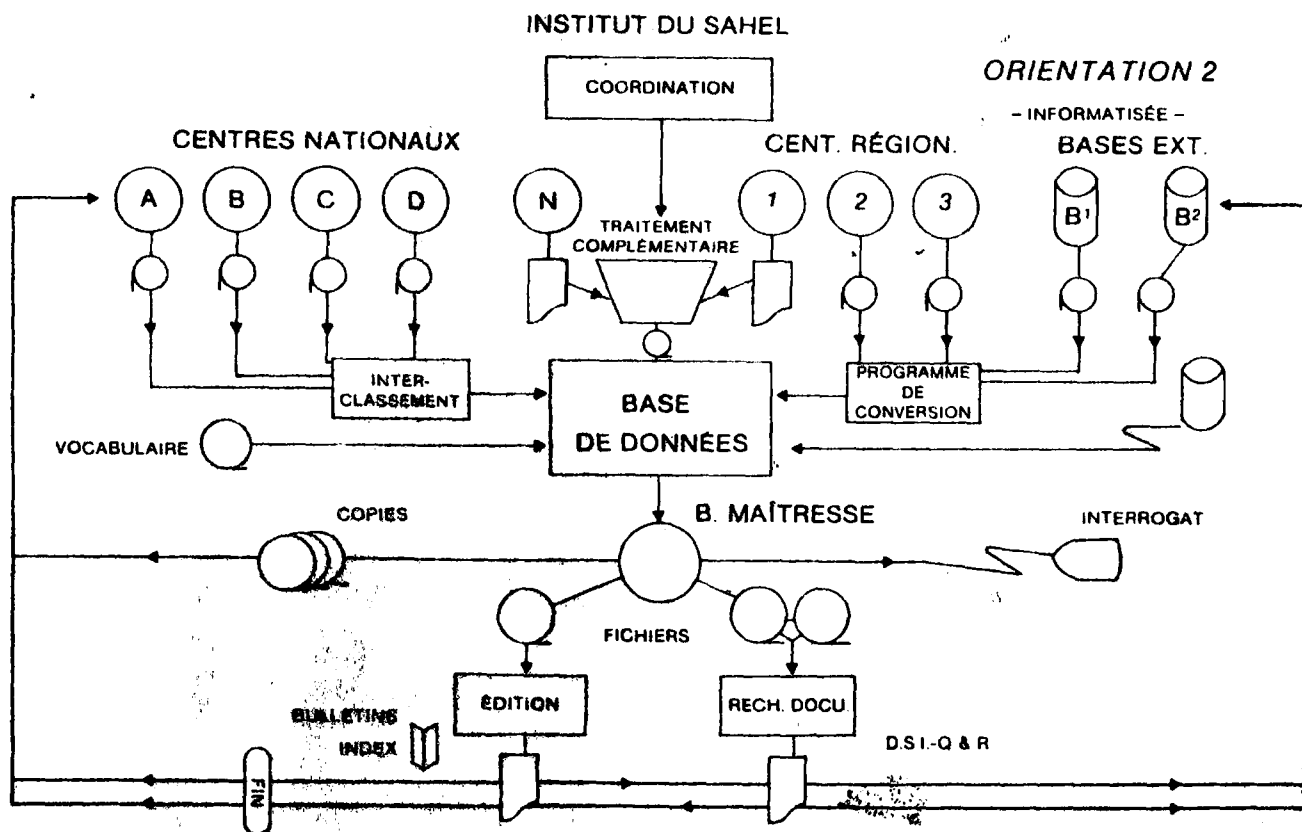


Fig. 2 : Réseau documentaire Sahel - Orientation 2 (informatisée)

- Le système Pan. africain de Documentation et d'Informat. (PAID)

Il a été créé par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (C.E.A.)

Toute Coopération avec le Centre coordinateur de ce système Passera nécessairement par le CNDST.

Avec le développement du réseau de télécommunication P. NAFTO et la prolifération dans les années à venir de dispositifs informatiques les relations inter africaines seront plus aisées et les bases de données facilement accessibles. (cf. Bibl. p. n° 35)

3.5.3. Relations internationales.

C'est là un problème à la fois important et délicat qui nécessite un examen très approfondi.

Pour le REDAS nous pensons que la question s'articule autour de quatre axes :

- la participation au REDAS des unités documentaires des "organismes non gouvernementaux" (ONG), des organismes régionaux et internationaux (ex: ENDA) (cf. Bibliogr. n° 42)
- la Participation aux réseaux sectoriels agricoles internationaux (AGRIS, CARIS ...) (cf. Bibliogr. 39)
- l'accès aux bases de données agricoles extérieures (cf. annexes).
- la Coopération avec des réseaux agricoles de d'autres pays tropicaux.

Cette question devra être étudiée avec le CNDST et la décision à prendre devra nécessairement être conforme aux textes en vigueur au Sénégal. On pourrait tenir compte de l'expérience du projet RESAGRI (RESEA-AGRI) (Réseau de documentation socio-économique en agriculture) qui est un exemple d'articulation entre un système national et un système international en matière de méthodologie documentaire (RESAGRI/AGRIS). Comme nous l'avons montré la participation à AGRIS est devenue effective, il suffit de trouver maintenant une articulation entre cette participation et le fonctionnement du REDAS.

Conclusion.

Lorsqu'on examine la situation actuelle de l'IST au Sénégal, on est tout de suite frappé par le nombre et la diversité des structures et on est dérouteré par la désarticulation des diverses Composantes de la politique d'information scientifique et technique. Très souvent, (c'est le cas du KEMAS), il n'y a pas d'efforts systématiques et coordonnés pour résoudre un Problème d'intérêt Commun (cf. Annexe n° 36).

Il est donc manifeste, que nous avons pris du retard pour ce qui est d'établir un système d'information agricole efficace, mais, nous tendons vers un large consensus sur la plus part des principaux Points. Evidemment des questions se posent et se poseront encore et certains points devront être vus d'une manière plus approfondie.

Nous rencontrerons sans doute de nombreux obstacles, lorsqu'il faudra prendre et appliquer des mesures concrètes pour la construction du réseau et même pour nous entendre sur le peu et le Contenu à donner au tout réseau.

Il est quand même permis d'espérer; quand on sait que malgré les divergences de vue, il n'est pas "un membre" qui ne fut convaincu de la nécessité de mettre le système en place.

Aussi, les divergences pourraient vite être dépassées, ou alors, il faudra s'armer de Patience, procéder pas à pas, (la reconversion des mentalités aidant), mettre progressivement en place le système; parce que dans certaines situations, il n'est que très évident d'admettre qu'un réseau est un processus plutôt qu'un ensemble de Conditions et de Pratiques.

Il faudra pour atteindre l'objectif visé, démocratiser ce réseau sectoriel pilote, pour que, la réussite puisse impulser les autres secteurs.

« Les Contraires s'accordent, la discordance
est la plus belle harmonie et le devenir
tout entier est une lutte » (HERACLITE D'EPHESE)

BIBLIOGRAPHIE

Documents sur l'information scientifique et technique au Sénégal.

- 1- BASSET (Alice) . - Etude de Compatibilité du système AGRIS/SENDOC Pour le réseau d'information agricole REONS . - Rome ; FAO , 1982 . - 8 P.
- 2- BASSET (Alice) . - Mise en oeuvre d'un projet sectoriel d'information agricole au Ministère du Développement rural : Rapport de mission au Sénégal 21 Juin - 2 Juillet 1981 . - Rome : FAO . 1981 . - 14 P.
- 3- BASSET (Alice) . - Sénégal : étude de la faisabilité d'un centre national de documentation scientifique et technique . - Paris : UNESCO , 1975 . - 33 P.
- 4- BOUSSO (Amadou A.) . - Formation des bibliothécaires à Dakar . - Bulletin de l'ACBIF , XIII , 4 , 1967 , P. 167 - 173 .
- 5- CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE . - Etude d'un système de documentation pour l'ISRA . - Dakar , 1978 . - 80 P .
- 6- DELEGATION GENERALE A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE . - Le Centre national de planification et de recherche scientifique et Technologique . - Dakar , 1971 . - 17 P.
- 7- DIEDHIOU (Anastase) . - Pour une dynamique de l'information et de la Documentation Pédagogiques au Sénégal (second degré) Comme Politique d'orientation vers l'Université et les écoles supérieures . - 1978 . - 47 P. , bibliogr. , (mémoire CPU) .
- 8- DIOP (Bara) . - Etude du nouveau système SR/DOC du Centre national de Recherches agronomiques de Bambey (Sénégal) . - Paris , 1977 . - 55 P. , bibliogr. , (mémoire CPU) .
- 9- DIOP (Omar) . - Rapport de mission : deuxième session intergouvernemental du Programme Général de l'Information . - Dakar ; ENDSI , 1979 . - 22 P.
- 10- DIOP (Omar) . - Politique nationale d'information scientifique et technique au Sénégal . - Revue de l'AUFIF , 1978 , 16 (4) , P. 134 - 147 .
- 11- D'OLIER (J.H.) . - Rapport sur la faisabilité d'un réseau national d'information scientifique et Technique au Sénégal . - Paris : UNESCO , 1982 . - 50 P.
- 12- EHIMBA (André) . - Information et Documentation dans l'administration publique au Sénégal : Le Centre de documentation des Archives nationales . - Paris , 1976 . - 33 P. , bibliogr. , (mémoire CPU) .

- 13- FAVIER (J.H.). - Projet d'un centre de documentation au Sénégal.
- Paris : SEDAGRI, 1974. - 92 P.
- 14- GAUTRON (Jean Claude). - L'Administration Sénégalaise. - Paris : Ed. Berger
Levrault, 1971. - 95 P.
- 15- GROUPE DE REFLEXION REUDAS. - Promotion de la documentation agricole au
Sénégal. - Dakar, 1982. - 14 P.
- 16- KANE (Kbady J.). - Réflexions sur la création de petits centres de documentation dans
les délégations régionales et au CETAD. - Dakar : SODEVA, 1981. - 3 P.
- 17- MBAYE (Salou). - Archives du Sénégal : Rapport annuel 1977. -
Dakar : Archives du Sénégal, 1978. - 34 P.
- 18- MENOU (Michel J.). - Etude d'un vocabulaire d'indexation compatible
avec AGROVOC : THERDAS. - Rome : FAO, 1982. - 15 P.
- 19- MENOU (Michel J.). - Sénégal, renforcement du Centre de documentation au
Ministère du Développement rural : Rapport de mission 8 mai - 11 Juin 1983. -
Rome : FAO, 1983. - 31 P.
- 20- MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. - Communication en Conseil des
Ministres sur la formation des spécialistes de l'information documentaire. -
Dakar, 1980. - 13 P.
- 21- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL. - Atelier de formation à la gestion des centres
et services de documentation agricoles : 16 - 21 mai 1983. - Dakar, 1983. - 24 P.
- 22- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL. - Bibliographie agricole sénégalaise extraite
de la Base de données AGRIS 1975-1982. - Dakar : MDR, 1983. - 84 P.
- 23- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL. - Thésaurus du Réseau sénégalais d'informa-
tion agricole. - Dakar : MDR, 1983. - 18 P.
- 24- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL. - Répertoire des organismes de
documentation et d'information agricole au Sénégal. - Dakar : MDR,
1983. - 18 P.

- 25- MORIN (Marie-France) ; ^UABRAU (Raymond). - Rapport de mission à Dakar (Sénégal) 7-15 mars 1977. - Paris : MIDIST, 1977. - 15P.
- 26- NDIAYE (Assane). - Le Mini-réseau de Pêche maritime. - Dakar ; DOPM, 1983. - 11P.
- 27- NDIAYE (Gilbert). - Yone-Yone lat-dior : Réseau sénégalais d'information scientifique et Technique. - Lyon : ENSB, 1977. - 130+45P, bibliogr., fig., (mémoire de fin d'étude).
- 28- NDIAYE (Meïssa Cellé). - République du Sénégal : Réflexion sur les archives, les bibliothèques et les centres de documentation. - Paris : INTD, 1976. - 75P, Tabl. (Mémoire de 2^e cycle 1975-1976).
- 29- RECHAUSSAT (Louis) ; DIOP (Omar). - Etude d'un Projet sectoriel de Service de documentation pour le Ministère du Développement rural du Sénégal. - Rome : FAO, 1978. - 50P.
- 30- ROHAN CHABOT (Véronique de) ; FAURE (Jean-claude). - Etude Technique de Connexion du Sénégal aux bases et banques de données européennes. - Paris : MIDIST, 1981. - 73P, fig.
- 31- SECRETARIAT D'ETAT A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE. - Journée de réflexion sur la science et la Technique, 7 au 12 Juin 1982 : Commission no VII : information scientifique et Technique et normalisation. - Dakar, CNOST, 1982. - 34P.
- 32- SENE (Djibril). - Bases de données et modèles de développement: le Point sur l'effort sénégalais. - Perspectives du développement, 1977, p. 41-46.

33. ANDERIA (Georges). - L'Avenir de l'information : un défi pour les gouvernements et les sociétés. - L'Observateur de l'OCDE n° 63. Avril 1973.
34. ARIES (Philippe). - L'Information dans les pays en développement (AGRICULTURE tropicale) : la situation à la fin de 1976. - Paris: GERAD, 1976. - 8 p. multigr.
35. CAMARA (Aloune B.). - Note sur la mise en œuvre du projet de réseau d'information et de documentation scientifique et technique de l'Institut du Sahel : Réunion de Dakar (7, 8, 9 Juin 1978). - Dakar: ERAD, 1978. - 17 p. multigr.
36. CENTRE DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL. - AGRIS et les pays en voie de développement. - Ottawa: CADI, 1974. - 35 p.
37. CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE. - Cartindex des Sciences et des Techniques. - Paris: CNRS. - 14 p.
38. DEVIS: esquisse d'un système international d'information pour les sciences du développement / trad. de l'anglais par Henri Sulzer. - [Paris]: OCDE. - 249 p.
39. D'ONHER (J.H.). - Les Réseaux internationaux sectoriels. - Documentaliste, vol. 10, n° 4, Décembre 1978, p. 192-196.
40. GILTE (Dominique). - Système d'information et réseaux documentaires : le cas de Niou-urba. - Documentaliste, vol. 13, n° 3, Mai-Juin 1976, p. 83-92.
41. GIMIHIO (Raymond). - Une deuxième expérience de documentation automatisée en pays en voie de développement : le Centre de documentation de l'OMVS. - Documentaliste, vol. 17, n° 2, 1974, p. 76.
42. GIMIHIO (Raymond). - Le système de documentation informatisé du Centre de documentation de l'OMVS : F. SENOUC. - Documentaliste, vol. 12, n° 4, 1975, p. 157.

- 43- GROHIER (Eric de). - L'organisation des systèmes d'information des pouvoirs Publics. - Paris: UNESCO, 1978. - 181 P., fig.
- 44- INSTITUT DU SAHEL. - Rapport Général de la réunion d'information et de sensibilisation des spécialistes et Techniciens de la documentation scientifique et Technique au Sahel. - Bamako; RESADOC, 1978. - 37 P.
- 45- KINIEKI (Mitoslaw). - L'organisation de réseaux d'information scientifique dans les pays aux possibilités restreintes. - Documentaliste, vol. 21, no 1, Janv.-Fev. 1984, P. 18-22
- 46- LEFEBURE (Antoine). - Qui sont les serveurs? - Documentaliste, vol. 17, no 6, novembre-décembre 1980, P. 204-215.
- 47- MBAYE (Salim). - Manuel ASCOBIS sur le Contrôle bibliographique en Afrique. - Paris: UNESCO, 1981. - 52 P.
- 48- MENOU (Michel J.). - Science et conscience de l'information: quelques réflexions sur la formation des utilisateurs. - Documentaliste, vol. 9, 1972, P. 151-156
- 49- NDIAYE (Gilbert O.). - Téléinformatique: moyen de développement de l'information scientifique et Technique en Afrique. - Lyon; Université Claude Bernard, 1978. - 71 P. (Note de synthèse).
- 50- NDIAYE (Gilbert O.). - RESADOC: vers la réalisation du premier système international africain d'information documentaire régionale. - Documentaliste, vol. 17, no 2, mars-avril 1980, P. 64-58.
- 51- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE. - AGRIS: introduction au système international d'information pour les sciences et la Technologie agricoles. - Rome: FAO, 1982. - 35 P.
- 52- PADIS: Pan-africaine de documentation et d'information. - 8 P.
- 53- SALL (Djibril); CATHERINET (Maurice D.). - Projet de réseau d'information et de documentation scientifique et technique pour le Sahel: Etude d'une stratégie documentaire en vue de la création d'un tel réseau pour le CISS à l'Institut du Sahel. - Ottawa: CRDI, 1978. - 78 P., fig.
- 54- SALL (Djibril). - Le Centre de documentation de l'ONVS. - Revue de l'AUFELF, 1978, 16(1), P. 177-187.

Documents divers.

55. DUMONT (René), NOTTIN (Marie-France). - L'Afrique étranglée. - Paris: Seuil, 1980. - 264 P.

56. JEUNE AFRIQUE. - Annuaire de l'Afrique et du Moyen-orient. - Paris: Jeune Afrique, 1979. - 564 P., ill.

A N N E X E S

ADRAO	Association pour le Développement de la Riziculture dans l'Afrique de l'Ouest
AGRI5	Système international d'information pour les sciences et la Technologie agricole
CAA	Commissariat à l'Aide alimentaire
CAB	Commonwealth Agricultural Bureau
CAPAS	Centre d'Assistance à la Pêche artisanale au Sénégal
CARIS	Système d'information pour les Recherches agronomiques en cours
CEA	Commission Economique des Nations unies pour l'Afrique
CITSS	Comité Inter-Etats pour la lutte contre la sécheresse dans le sahel
CNDST	Centre national de Documentation Scientifique et technique
CNRA	Centre national de Recherches agronomiques
CNRF	Centre national de Recherche forestière
CNRS	Centre national de Recherche scientifique
CRA	Centre de Recherche agronomique
CRAT	Centre de Recherche africain de Technologie
CRDI	Centre de Recherches pour le Développement international
CRODT	Centre de Recherche océanographique Dakar Thiassoye
CRZ	Centre de Recherches zootechniques
DESS	Diplôme d'Etudes Supérieures spécialisées
DGPA	Direction générale de la Production agricole
DGRST	Délégation Générale à la Recherche scientifique et Technique
DOPM	Direction de l'Océanographie et des Pêches maritimes
DSPA	Direction de la Santé et des Productions Animales
DTAI	Direction du Traitement automatique de l'information
EATOPM	Ecole des agents Techniques de l'Océanographie et des Pêches maritimes
EBAD	Ecole des Bibliothécaires Archivistes et Documentalistes
ENDA	Environnement développement - Action Tiers monde.
ENFM	Ecole nationale de Formation maritime
ENSB	Ecole nationale supérieure des Bibliothèques
FAO	Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIAB	Fédération internationale des Associations de Bibliothécaires
FNDR	Fonds mutualiste de Développement rural
IER	Institut d'Economie rurale

INFOTERA système international de référence aux sources de renseignements sur l'environnement.

INTD Institut national des Techniques de documentation

IRAT Institut de Recherches agronomiques tropicales

ISIS Integrated Set for Information system (logiciel informatique)

ISRA Institut sénégalais de Recherches agronomiques agricoles

IST Information scientifique et Technique

ITA Institut de Technologie alimentaire

LMERV Laboratoire national de l'élevage et de Recherche vétérinaire

MDR Ministère du Développement rural

MIDIST Mission interministérielle de l'Information Scientifique et Technique

OMVG Organisation de Mise en Valeur du Fleuve Gambie

OMVS Organisation de Mise en Valeur du Fleuve Sénégal

ONCAD Office nationale de Coopération et d'Assistance pour le Développement

ORANA Organisme de Recherches pour l'Alimentation et la Nutrition Africaine

PADIS Système Pan-africain de Développement et d'Information scientifique

PANAFTEL Pan-Africaine des Télécommunications

PGI Programme général d'Information (UNESCO)

PNUD Programme des Nations unies pour le Développement

REDAS Réseau de Documentation agricole du Sénégal

RESADOC Réseau Sahélien d'information et de Documentation

SEDAGRI Société d'Etude et de Développement agricole

SENDOC Système d'information scientifique et Technique du Sénégal

SODEVA Société de Développement et de Vulgarisation agricole

SONAR Société nationale d'Approvisionnement du Monde rural

SONED Société nouvelle d'Etudes de Développement en Afrique

SPIDEL Service Pour l'Information de la Documentation en ligne

THEREDAS Thésaurus du Réseau de Documentation agricole du Sénégal

UNESCO Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la science et la culture

U.R.F.I.S.T Unité régional de Formation et de Promotion pour l'Information Scientifique et Technique

USAID United States Agency for international development

ANNEXE .2

Liste des unités documentaires pouvant participer au Réseau de Documentation agricole du Sénégal.

1. Bibliothèque de la Banque nationale de Développement du Sénégal
2. Bibliothèque de la Direction des eaux, forêts et chasses
3. Bibliothèque de l'Ecole Inter-Etats de Sciences et Médecine Vétérinaires
4. Bibliothèque de l'Ecole nationale d'Economie appliquée
5. Bibliothèque de l'Institut des sciences de la Terre
6. Bibliothèque de l'Office de Recherche scientifique et Technique d'Ouliss-Her
7. Bibliothèque du Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye
8. Bureau de Documentation et d'archives du Ministère du Développement rural
9. Bureau d'étude et de Documentation du Ministère du Plan et de la Coopération
10. Centre de Documentation de la Direction Générale de l'ISRA
11. Centre de Documentation de la Société africaine d'Etudes Techniques
12. Centre de Documentation de la Société de Mise en Valeur agricole de la Casamance
13. Centre de Documentation de Environnement Développement - Action Trois-rivières
14. Centre de Documentation de l'ORANA
15. Centre de Documentation des Archives nationales du Sénégal
16. Centre de Documentation du Centre de Recherches agricoles de Djibello
17. Centre de Documentation du Centre national d'Application et de Perfectionnement aux Techniques d'Irrigation
18. Centre de traitement et de diffusion de l'information scientifique et Technique de l'Institut de Technologie alimentaire
19. Centre de Documentation du Ministère de l'Hydraulique
20. Centre de Documentation du Ministère du Développement social
21. Mission Documentation Center of US Agency for International Development
22. Section Documentation de la Direction de la Coopération
23. Service de Documentation de la Direction de l'Océanographie et des Pêches maritimes
24. Service de Documentation et des Archives de la SONAR
25. Service de Documentation de la Société de Développement de l'Élevage dans la Zone Sylvico-Pastorale

- 26 - Service de Documentation de la SODEVA
- 27 - Service de Documentation de la SONED
- 28 - Service de Documentation des Centres de Recherches Zootechniques de Kolda
- 29 - Service de Documentation du CRDT
- 30 - Service de Documentation du Conseil Economique et Social
- 31 - Service de Documentation du Laboratoire national de l'Elevage et de
Recherches vétérinaires
- 32 - Service de Documentation et d'Information du CNRA
- 33 - Service de Publications et de Documentation de la
Direction de la statistique

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Dakar, le 28 Juin 1976

Peuple - Un But - Une Foi**PRIMA TURE**

N° 00063 /PM/DGRST

CIRCULAIRE**A**

*Messieurs les Ministres,
Les Secrétaire d'Etat,
les Délégués généraux,
Les Secrétaires généraux de la Présidente
de la République et du Gouvernement
Les Directeurs d'Etablissements publics*

Le Conseil interministériel de la Recherche scientifique et technique, en sa séance du 14 avril 1975, a pris la décision de créer un Centre National de Documentation Scientifique et Technique. Les textes destinés à officialiser cette création sont en cours d'achèvement et seront promulgués prochainement. Le Centre (C.N.D.S.T.) a déjà commencé ses opérations depuis le 17 janvier 1976. Je vous invite à lui apporter votre collaboration lorsque celle-ci vous sera demandée et à réserver le meilleur accueil à ses techniciens lorsqu'ils se présenteront.

Le Centre National de Documentation Scientifique et technique a été rattaché à la Délégation générale à la Recherche scientifique et technique. Il a pour mission essentielle d'étudier toutes les mesures d'orientation en matière de documentation, d'organiser un Réseau national de Documentation et de coordonner toutes les actions propres à favoriser un meilleur emploi de la Documentation scientifique et technique. Il agit en liaison avec la Commission nationale de la Documentation scientifique et technique qui rassemble les représentants des différents ministères.

Par Documentation scientifique et technique nationale, il convient d'entendre l'ensemble des ouvrages imprimés de façon conventionnelle (livres, périodiques, ...), dactylographiés ou ronéotypés, acquis à l'étranger ou produits dans le pays, et ayant trait à la Science et à la Technologie. En excluant les correspondances des différents services,

...../.....

il faut inclure tous ouvrages (études, rapports, thèses, bibliographies, procès-verbaux, discours, notes, circulaires, textes législatifs, plans, périodiques, séries, ...) produits par les établissements, administrations et services publics, dans le cadre de leurs activités touchant aux domaines de la Science fondamentale ou appliquée et de la Technologie, ces documents étant susceptibles d'être employés pour le développement de la Nation. En particulier, les documents produits par les bureaux d'études, privés ou publics, nationaux ou étrangers, agissant dans le cadre de l'Assistance technique ou sur contrats, feront l'objet d'une attention toute particulière. Toute cette documentation coûte très cher à la nation et l'expérience prouve qu'il est souvent difficile ou impossible de la retrouver au fur et à mesure que le temps s'écoule. On arrive trop souvent à des pertes irréparables.

L'organisation rationnelle de la Documentation nationale est une tâche longue et délicate qui doit être entreprise sans tarder dans les différents secteurs concernés. L'examen de la situation actuelle de la Documentation nationale, dans les secteurs du Gouvernement, des Etablissements publics et privés à but non lucratif, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que des Organisations internationales installées au Sénégal, fait apparaître l'existence d'un certain nombre de Centres de documentation ou de bibliothèques sectoriels qui constituent un embryon de réseau documentaire à partir duquel doit s'organiser ou se développer le Réseau National de Documentation Scientifique et Technique (voir annexe 1).

L'action à mener par le Centre National de Documentation sera la collecte de renseignements sur l'état des collections de documents détenus, à acquérir et en cours de production. Ces renseignements seront à communiquer à la demande du Centre National de Documentation Scientifique et Technique et en fonction des procédures qu'il définira ultérieurement. Deux cas sont à envisager suivant l'importance des collections et la décision prise par les responsables de chaque centre :

1/ - Centres ne justifiant pas du recrutement d'un documentaliste à plein temps et dont les responsables n'envisagent aucun recrutement.

Le traitement intégral des références de la documentation sera assuré par le Centre National de Documentation Scientifique et Technique, jusqu'à nouvel ordre.

.... /

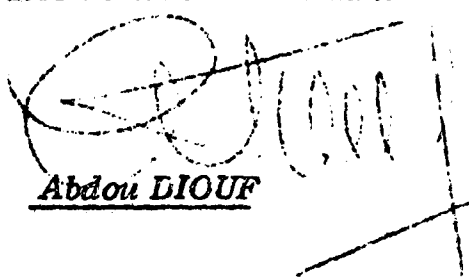
2/ - Centres justifiant du recrutement d'un ou plusieurs documentalistes ou dont les responsables envisagent la mise en place à brève échéance.

Le traitement des références de la documentation se fera suivant les normes et les procédures du Centre National de Documentation Scientifique et Technique, au niveau de ces centres qui les communiqueront ensuite au Centre National de Documentation Scientifique et Technique pour traitement sur ordinateur.

Dans tous les cas, les Centres de Documentation et Bibliothèque sectoriels demeurent responsables de la conservation physique, du classement et de la mise en archives de leurs documents. En échange de leur participation au Réseau national, ils auront la possibilité d'utiliser les catalogues, les répertoires, les index et les fiches que produira le Centre National de Documentation Scientifique et Technique. Ils devront faire microformer (microfilmer ou microficher) leurs collections à la demande du Centre National de Documentation Scientifique et Technique et pourront faire tirer tous les index, répertoires ou fiches spéciaux que permet le traitement informatisé des références documentaires.

Il est souhaitable que les ministères à caractère technique (voir annexe 2) organisent le plus rapidement possible leur secteur d'activité en créant au plus haut niveau un service de l'Information scientifique et technique confié à un documentaliste professionnel de haut niveau, service qui deviendra l'interlocuteur et le correspondant du Centre National de Documentation Scientifique et Technique. Pour les organismes disposant déjà d'un personnel en place comme pour ceux qui auront à recruter, le Centre National de Documentation Scientifique et Technique agira en liaison avec l'Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes de Dakar pour trouver une solution satisfaisante aux besoins qui seront exprimés et planifier la formation.

Le Centre National de Documentation Scientifique et Technique (C.N.D.S.T.) se tient à votre disposition dans les bâtiments de la Délégation Générale à la Recherche scientifique et technique, 12, rue Calmette angle Thiers à DAKAR, téléphone 317-85 et 317-87, tous les jours ouvrables, aux heures normales de travail de l'administration.


Abdou LIOUF

Le Sénégal est un pays jeune dans le domaine de l'information scientifique et technique ; il n'est pas encore écrasé par la lourde tradition. Les options qui sont faites ici découlent d'une part, de la nécessité de mettre davantage notre potentiel scientifique et technique au service du développement économique et social du pays, d'autre part, de l'impérieuse urgence de coordonner les efforts afin de les rendre plus efficaces.

DECRET N°77-272 DU AVRIL 1977, COMPLETANT
LE DECRET N° 75-246 DU 27 FEVRIER 1975 PORTANT
ORGANISATION DE LA DELEGATION GENERALE A LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution, notamment en ses articles 37 et 65 ;

VU le décret n°75-246 du 27 Février 1975 portant organisation de la Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique ;

La Cour Suprême entendue en sa séance du 7 Janvier 1977,

D E C R E T E :

Article premier. - L'article 2 du décret n°75-246 du 27 Février est complété par un alinéa 2 ainsi rédigé :

"Elle comprend aussi un service rattaché : le Centre National de Documentation Scientifique et Technique".

Article 2. - Le décret n°75-246 du 27 Février 1975 est complété par un article 7 ainsi conçu :

.../...

(- 2 -)

"Article 7. - Le Centre National de Documentation Scientifique et Technique a pour mission d'appliquer la politique du Gouvernement en matière de documentation scientifique et technique.

La compétence du Centre National de Documentation Scientifique et Technique s'étend à tous les aspects de la documentation et de l'information, essentiels au développement de la science et des techniques.

Le Centre National de Documentation Scientifique et Technique est notamment chargé :

- de coordonner l'action des organismes constituant le réseau national d'information et de documentation scientifiques et techniques ;
- de promouvoir toute action d'intérêt commun susceptible de renforcer les moyens d'information et de documentation scientifiques et techniques.

Le Centre est consulté par les ministères et organismes intéressés sur toutes les questions concernant la coopération internationale dans le domaine de l'information et de la documentation scientifiques et techniques ; il assure en rapport avec les ministères et organismes compétents des liaisons techniques dans le domaine de la coopération régionale et internationale.

La Direction du Centre est assurée par un Directeur nommé par décret sur proposition du Ministre chargé de la Recherche Scientifique et technique ; il est mis fin à ses fonctions dans les mêmes conditions"

.../...

(- 3 -)

ARTICLE 3. - Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Dakar, le 6 Avril 1977.

Léopold Sédar SENGHOR

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,
Abdou DIOUF.

DECRET N°77-291 DU 14 AVRIL 1977 PORTANT CREATION
D'UNE COMMISSION DE LA DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution en ses articles 37 et 65 ;

VU le décret n°66-813 du 26 Octobre 1966 relatif à la coordination de la recherche et de la politique scientifiques,

complété par le décret n°68-095 du 26 Janvier 1968 ;

La Cour Suprême entendue en sa séance du 7 Janvier 1977,

D E C R E T E :

Article premier. - Il est créé auprès du conseil interministériel de la Recherche Scientifique et technique une commission consultative de la documentation scientifique et technique.

Article 2. - La commission a pour mission de préparer, par les études, enquêtes et suggestions appropriées, les projets de délibérations du conseil interministériel de la recherche scientifique et technique.

.../...

A cette fin :

- elle étudie toutes mesures nécessaires à la mise en place d'un réseau national de documentation et d'information scientifiques ;
- elle étudie et propose toute mesure de nature à favoriser la formation et le recyclage des personnels de la documentation ainsi que la sénégalisation progressive de ces personnels et leur intégration dans le réseau national de la documentation scientifique et technique ;
- elle étudie et suggère toute mesure d'orientation en matière de documentation scientifique et technique, propre à assurer le meilleur emploi et la plus grande efficacité du réseau national de documentation scientifique et technique ;
- elle formule en liaison avec les autorités compétentes toutes recommandations nécessaires en vue d'élaborer le programme national de documentation scientifique et technique dans le cadre des plans de développement économique et social ;
- elle examine les projets de programmes en matière de documentation scientifique et technique et les demandes budgétaires qui devront lui être soumis annuellement par les services ou institutions de documentation scientifique et technique et formule des recommandations à leur sujet ;

- elle veille à l'exécution des décisions résultant des délibérations du conseil interministériel de la recherche scientifique et technique relative à la documentation ;
- elle procède périodiquement à l'inventaire du patrimoine documentaire scientifique et technique.

Article 3. - La Commission est également l'organe de consultation et de réflexion du Centre National de la Documentation Scientifique et Technique sur la politique nationale de la documentation scientifique et technique.

Article 4. - La Commission se réunit au moins une fois par an, et autant de fois que de besoin, sous la présidence du Ministre Chargé du Plan ou de son représentant.

Elle est composée comme suit :

- un représentant du Ministre chargé de la Recherche Scientifique et technique ;
- un représentant du Ministre des Finances et des Affaires Economiques ;
- un représentant du Ministre chargé de l'Education Nationale ;
- ✶ un représentant du Ministre Chargé du Développement Rural et de l'Hydraulique ;
- un représentant du Ministre chargé du Ministre chargé de l'Information et des Télécommunications ;

.../...

- un représentant du Ministre Chargé de la Culture ;
- un représentant du Ministre Chargé de la Santé Publique et des Affaires Sociales ;
- un représentant du Ministre chargé de l'Industrie ;
- un représentant du Ministre chargé de la Promotion Humaine ;
- un représentant du Délégué Général au Tourisme ;
- le Directeur du Bureau Organisation et Méthodes ou son représentant ;
- le Recteur de l'Université ou son représentant ;
- le Directeur de l'Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes ;
- le Conservateur des Archives Nationales ;
- le Directeur de la Statistique ou son représentant ;
- le Président Directeur Général de la Société Nationale d'Etudes et de Promotion Industrielle ou son représentant
- le Président Directeur Général de la Société Nationale des Etudes de Développement ou son représentant ;
- le Directeur de la Bibliothèque Nationale ou son représentant ;

.../...

- le Directeur du Centre National de Documentation Scientifique et Technique ;
- le Directeur des Musées ou son représentant ;
- le Directeur de la Bibliothèque Universitaire ou son représentant ;
- le Directeur de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire ou son représentant ;
- deux représentants de la collectivité scientifique et technique désignés par le Ministre chargé de la recherche Scientifique et Technique en raison :
 - soit de leur appartenance aux grands secteurs ou réseaux de documentation scientifique et technique existants ou à créer ;
 - soit de leur qualité de délégués des groupements des usagers reconnus sur le plan national et ayant manifesté leur intérêt pour les problèmes de l'information scientifique et technique ;
 - soit de leur qualité d'experts dans les disciplines et techniques d'information.

Ces représentants sont désignés pour une période de trois ans renouvelable une fois.

Le secrétariat de la commission est assurée sous la responsabilité du Délégué à la Recherche Scientifique et Technique ou de son représentant.

.../...

Article 5. - En fonction de l'ordre du jour, la commission peut inviter aux réunions à titre d'expert, toute personne ou organisme qualifié de son choix sur convocation de son président.

Article 6. - La Commission consultative de la documentation scientifique et technique est assistée dans ses tâches par une sous-commission technique dont la composition et les fonctions sont fixées par arrêté du Ministre chargé de la Recherche Scientifique et Technique.

Article 7. - La sous-commission technique se réunit au moins deux fois par an et autant de fois que de besoin.

Article 8. - le Ministre du Plan et de la Coopération est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au journal officiel.

Fait à Dakar, le 14 Avril 1977.

Léopold Sédar SENGHOR.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Abdou DIOUF.

Le Ministre du Plan et de la
Coopération

Ousmane SECK.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

N° 4.136 /PM/DGRST/CTAD

PRIMA TURE

DELEGATION GENERALE
A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET
TECHNIQUE

ARRETE : fixant la composition et les fonctions de la sous
commission technique de la Commission consultative de la Documentation
scientifique et technique.

le Premier Ministre,

U la Constitution ;

U le décret n°77-291 du 14 avril 1977 portant création d'une Commission consulta-
tive de la Documentation scientifique et technique ;

ARRETE

Article premier : La sous-commission technique de la Commission consultative de la
documentation scientifique et technique prévue à l'article 6 du décret n°77-291 du
14 avril 1977 est composée comme suit :

- le Directeur du Centre national de Documentation scientifique et technique ;
- le Directeur des Archives nationales ;
- le Directeur de l'Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes ;
- le Directeur du Centre de documentation de la Société nationale d'Etudes et de Promotion industrielles
- le Directeur de la Bibliothèque universitaire ;
- le Directeur de la Bibliothèque nationale ;
- le responsable de la documentation de l'Institut sénégalais de Recherches agricoles ;
- le responsable de la documentation de l'office national de Coopération et d'Assistance au Développement ;
- le responsable du Centre de documentation de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire ;
- le responsable du Centre de documentation de l'Institut de Technologie alimentaire ;
- deux représentants de la collectivité scientifique tels que définis à l'article 4 du décret n° 77-291 du 14 avril 1977.

La sous-commission technique est présidée par un représentant du
ministre chargé du Plan et de la Coopération et se réunit sur convocation de son
président autant de fois que de besoin ;

Le secrétariat de la sous-commission est assuré par le Directeur du
Centre national de Documentation scientifique et technique.

.../...

(- 2 -)

Article 2 : La sous-commission technique a pour fonctions de préparer, par des études, enquêtes et des suggestions appropriées, les projets de délibération de la Commission consultative de la Documentation scientifique et technique.

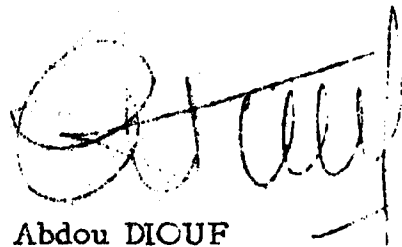
Article 3 : Le présent arrêté sera publié au journal officiel.

FUSION

R/SG	2
M/CAB	2
M/CGG	2
Sous départements	
ministériels	25
GRST	35
archives	2
DRS	2

70

Dakar, le 12 Avril 1978.



Abdou DIOUF

AGLINE

ORIGINE	Doane Agricultural Service, Inc 8900 Manchester Road SAINT-LOUIS MO 63144 USA Tél. : (314) 968 10 00
DOMAINES COUVERTS	AGRICULTURE Production, produits, marché, actualités des affaires agricoles, produits chimiques, combustibles, politique agricole, programmes, législation, réglementation.
NATURE	Références bibliographiques.
DONNÉES ENREGISTRÉES	Publications d'établissements d'enseignement, rapports de United States Department of Agriculture (USDA), journaux commerciaux et économiques sur l'agriculture. Accroissement: 6 000 références / an.

AGREP

ORIGINE	Commission des Communautés Européennes DG XIII Bâtiment Jean Monnet Plateau du Kirchberg BP 1907 LUXEMBOURG - GRAND DUCHE Tél. : (352) 430 11 - Télex: 2752 EURDOC LU
DOMAINES COUVERTS	AGRICULTURE Alimentation: ressources naturelles; production végétale; production animale; génie rural et bâtiments; alimentation et nutrition; aspects économiques et sociaux; recherche sur les pays en voie de développement.
NATURE	Références à des recherches.
DONNÉES ENREGISTRÉES	Inventaire de projets de recherche en agriculture et alimentaire Accroissement: 5 000 références / an
PUBLICATION IMPRIMÉE CORRESPONDANTE	<i>Permanent Inventory of Agricultural Research.</i> (publication mensuelle)
AIDES À LA RECHERCHE	<i>Permanent Inventory of Agricultural Research.</i> Thesaurus AGRIS (en préparation). Notice descriptive de la base.

ORIGINE	U.S. Department of Agriculture National Agricultural Library Technical Information Systems BLDG., Room 100 BELTSVILLE, MD 20705 - USA Tél. : (301) 344 37 78
DOMAINES COUVERTS	AGRICULTURE Agriculture et domaines annexes incluant: Sociologie rurale, économie en agriculture, science des plantes, chimie de l'agriculture, médecine vétérinaire, entomologie, nutrition et nourriture. Couverture mondiale.
NATURE	Références bibliographiques.
DONNÉES ENREGISTRÉES	Articles de 600 périodiques, documents gouvernementaux, rapports de recherche, monographies, conférences. Accroissement: 140 000 références/an.
PUBLICATION IMPRIMÉE CORRESPONDANTE	- <i>Bibliography of Agriculture.</i> - <i>National Agricultural Library Catalog.</i> - <i>Catalog of the Food and Nutrition Information and Education Resources Center.</i>
AIDES À LA RECHERCHE	<i>AGRICOLA User's Guide</i> (1979) <i>Agricultural/Biological Vocabulary</i> (2 vol. 1967, 1968; réimpression 1976) <i>Food and Nutrition Information Center (FNIC) Controlled Vocabulary.</i> <i>List of Journals Indexed.</i> <i>Thesaurus of Agricultural Terms.</i> <i>Thesaurus of Animal Disease.</i>

AGRIS

ORIGINE	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Via delle Terme di Caracalla 00100 ROME - ITALIE Tél. : 39 6 57 97
DOMAINES COUVERTS	AGRICULTURE Agriculture et alimentation: (Plantes et animaux utilisés par l'homme, aliments): administration et législation; agriculture; développement et sociologie rurale; économie; économie-ménagère; enseignement, vulgarisation, conseils; sylviculture; géographie et histoire; machines et bâtiments; nutrition humaine; pollution; production animale; protection des végétaux et produits emmagasinés; production végétale; ressources naturelles; sciences aquatiques et pêche; sciences de l'alimentation.
NATURE	Références bibliographiques.
DONNÉES ENREGISTRÉES	Documents fournis par 145 pays. Accroissement: 120 000 références / an.
PUBLICATION IMPRIMÉE CORRESPONDANTE	AGRINDEX (mensuel)
AIDES À LA RECHERCHE	Pour l'obtention des documents originaux, il faut s'adresser à l'une des bibliothèques faisant partie de AGLINET (Réseau mondial de Bibliothè- ques agricoles).
AIDES À LA RECHERCHE	Plan de classement AGRIS (version française, 1980) Thesaurus 

ORIGINE Commonwealth Agricultural Bureaux
Farnham House, Farnham Royal
SLOUGH SL2 3BN GRANDE-BRETAGNE
Tél. : Farnham Common 22 81.

DOMAINES COUVERTS AGRICULTURE
Tous les aspects des sciences agricoles y compris: bâtiments, coopératives, formation, ingénierie, pollution, immunologie, législation, marchés, microbiologie, lutte anti-parasitaire, développement rural, ressources en énergie, taxonomie, ressources en eau

DONNÉES ENREGISTRÉES Articles de 8 500 périodiques, livres, rapports techniques, thèses.
Présence de résumés.
Accroissement: 120 000 références / an.

PUBLICATION IMPRIMÉE CORRESPONDANTE 30 revues secondaires sont incluses dans CAB Abstracts.

AIDES À LA RECHERCHE *CAB Abstracts Online Manual* (Août 1979).
CAB Abstracts Word List.
CAB Abstracts Online Newsletter.

COFFEELINE

ORIGINE International Coffee Organization - ICO
22 Berners Street
LONDON W1P 4DD GRANDE-BRETAGNE
Tél. : (01) 580 8591 Télex : 267659

DOMAINES COUVERTS ALIMENTATION
Recherches et informations chiffrées sur tous les aspects du café botanique; méthodes de culture; vente; transport, production; consommation; législation; accords internationaux; effets physiologiques, caféine; prévisions économiques; préparations et recettes

NATURE Références bibliographiques.

DONNÉES ENREGISTRÉES Articles en périodiques (5000 titres); rapports; brevets; thèses; matériels audiovisuels. Résumés dans 80% du matériel depuis 1980.
Accroissement: 2400 références/an.

PUBLICATION IMPRIMÉE CORRESPONDANTE *ICO Library Monthly Entries*

ORIGINE	Current Research Information System (CRIS) US Department of Agriculture (USDA) Cooperative State Research South Building WASHINGTON DC 20250 USA Tél. : (202) 447 72 73
DOMAINES COUVERTS	AGRICULTURE Agriculture et domaines voisins: sciences biologiques, ingénierie, sciences sociales, conservation des ressources naturelles, habitat, protection de l'environnement, loisirs de plein air, faune et flore sauvages, économie et marketing, alimentation et nutrition, protection du consommateur, textiles et habillement, développement rural, forêts, développement régional.
NATURE	Références à des recherches en cours.
DONNÉES ENREGISTRÉES	Projets de recherche financés ou réalisés par les agences de USDA. Une fois terminés, les projets sont maintenus deux ans dans la base. Celle-ci est expurgée annuellement des projets devenus caducs.
AIDES À LA RECHERCHE	<i>Agricultural / Biological Vocabulary</i> (1967, réimpression 1976). <i>Keyword Bank in CRIS</i> . <i>Manual of Classification of Agricultural and Forestry Research</i>

FAIREC

ORIGINE	IRFA (Institut de Recherches sur les Fruits et Agrumes) 6, rue du Général Clergérie. 75116 PARIS - FRANCE Tél. : (1) 553 16 92
DOMAINES COUVERTS	AGRICULTURE Fruits et Agrumes des Régions tropicales et subtropicales. Acclimatation des fruits tempérés en régions chaudes - Agronomie - Economie. Industries de Transformation des fruits.
NATURE	Références bibliographiques.
DONNÉES ENREGISTRÉES	Périodiques (153 titres). Thèses. Congrès. Rapports. Brevets. Ouvrages. Accroissement: 3 000 références/an
PUBLICATION IMPRIMÉE CORRESPONDANTE	«Documentation Analytique de l'Institut de Recherches sur les Fruits et Agrumes (IRFA)», paraissant dans la revue mensuelle «Fruits, Fruits d'Outre-Mer».
AUTRES SERVICES	Service de reprographie pour les 2/3 des originaux signalés.
AIDES À LA RECHERCHE	Thésaurus. Manuel d'utilisation.

ORIGINE Komp Information Services
811 Fountain Avenue
LOUISVILLE KY 40222 - USA
Tél. : (502) 426 77 54

**DOMAINES
COUVERTS** ALIMENTATION
Produits alimentaires, additifs alimentaires, problèmes d'alimentation
et de toxicologie alimentaire, technologie, brevets, conditionnement,
statistiques, commercialisation, économie, informations sur les sociétés
alimentaires

**DONNÉES
ENREGISTRÉES** 250 périodiques. En outre 500 revues techniques et scientifiques
spécialisées sont analysées.
Brevets américains et quelques brevets anglais.
Accroissement: 24 000 références / an.

**PUBLICATION
IMPRIMÉE
CORRESPONDANTE** *Foods Adlibra.*

**AIDES À LA
RECHERCHE** *Thesaurus of Food Terms (1981)*

FOREST PRODUCTS

ORIGINE Forest Products Research Society
2801 Marshall Court
MADISON, WISCONSIN 53705 USA
Tél. : (608) 231 13 61

**DOMAINES
COUVERTS** SYLVICULTURE
Forêts, industrie du bois, produits du bois.

NATURE Références bibliographiques

**DONNÉES
ENREGISTRÉES** Articles de périodiques et de publications gouvernementales, brevets,
journaux professionnels, bulletins analytiques, monographies
Accroissement: 2 000 références / an.

FSTA

ORIGINE International Food Information Service (IFIS)
Lane End House, Shinfield
READING
Berkshire, RG1998 GRANDE-BRETAGNE
Tél. : 738 88 32

**DOMAINES
COUVERTS** ALIMENTATION
Technologie et sciences de l'alimentation, agro-alimentaire: composition
et propriétés, manutention et transport, ingénierie, analyse,
contrôle de qualité, législation, hygiène, stockage, conditionnement

NATURE Références bibliographiques.

**DONNÉES
ENREGISTRÉES** 1 800 périodiques de 74 pays. Brevets de 20 pays. Livres, normes.
actes de congrès, rapports, synthèses.
Présence de résumés.
Accroissement: 18 000 références / an.

**PUBLICATION
IMPRIMÉE
CORRESPONDANTE** *Food Science and Technology Abstracts (FSTA)*

**AIDES À LA
RECHERCHE** FSTD Thesaurus (1981)
Food science and Technology Abstracts. Magnetic tape manual and
user aids (1981).

ORIGINE	Centre de Documentation des Industries Utilisatrices de Produits Agricoles (CDIUPA) Avenue des Olympiades 91300 MASSY - FRANCE Tél. : (1) 920 97 38
DOMAINES COUVERTS	ALIMENTATION Aspects techniques scientifiques et économiques des industries agricoles et alimentaires: matières premières, produits intermédiaires, produits finis, génie industriel alimentaire, hygiène alimentaire, réglementation, chimie alimentaire, microbiologie alimentaire, utilisation et valorisation des sous-produits agricoles.
NATURE	Références bibliographiques.
DONNÉES ENREGISTRÉES	Articles de périodiques (90%), actes de congrès, ouvrages, rapports, thèses. Langues des documents: Anglais 45%, allemand 17%, français 15% Accroissement: 13 000 références / an.
PUBLICATION IMPRIMÉE CORRESPONDANTE	<i>Bibliographie Internationale des Industries Agro-alimentaires</i>
AUTRES SERVICES	Reproductions des documents cités sous réserve des règles et usages courants en matière de droit d'auteur.
AIDES À LA RECHERCHE	<i>Thésaurus multilingue</i> (français, anglais, allemand, italien, espagnol, portugais)

RESAGRI

ORIGINE	RESAGRI 78, Rue de Varenne 75700 PARIS - FRANCE Tél. : (1) 555 95 50 Poste 23 10
DOMAINES COUVERTS	AGRICULTURE Cinq grands domaines de recherche: - Economie, depuis 1974 (25% des références): économie générale dont les assurances; économie et politiques agricoles, agro-alimentaire, aménagement du territoire et environnement. - Techniques agricoles, depuis 1978 (20% des références): documents scientifiques, techniques ou de vulgarisation concernant: production végétale et forestière; production animale; pisciculture et aquaculture; génie rural et machinisme agricole. - Données sociales, depuis 1974 (10% des références): protection sociale; économie de la santé; démographie, sociologie, enseignement et formation professionnelle. - Finances, depuis 1972 (15% des références): structure du système bancaire français, techniques et opérations bancaires, marché des capitaux, finances publiques et politiques monétaires, le Crédit Agricole Mutuel. - Droit, depuis 1972 (30% des références): droit civil, commercial, rural, social, bancaire, droit de l'assurance. - Accroissement: 20 000 références / an.
NATURE	Références bibliographiques.
DONNÉES ENREGISTRÉES	Articles de 900 périodiques (70% des références), ouvrages, actes de congrès, littérature grise (20% des références), thèses, mémoires de fin d'étude, comptes rendus d'essais, jurisprudence non publiée...
PUBLICATION IMPRIMÉE CORRESPONDANTE	<i>Bulletin bibliographique RESAGRI</i> (mensuel)
AUTRES SERVICES	Profils de recherche personnalisés

PROFILS

En complément aux bases de données, voici quelques exemples de profils standards proposés par l'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRO-NOMIQUE (INRA) en coopération avec la base PASCAL du CNRS.

- Base : Sciences Agronomiques

- Champignons phytopathogènes
- Bactéries et micro-organismes phytopathogènes
- Virus phytopathogènes
- Fixation biologique de l'azote
- Dégradation de la matière organique des sols
- Salinité des sols
- Tritical
- etc... cette liste n'est pas exhaustive

- Base : Zoologie des invertébrés

- Résistance des plantes aux nématodes
- Résistance des plantes aux insectes et acariens
- Effet des pesticides sur les insectes et acariens utiles
- Lutte intégrée contre les insectes et acariens prédateurs des cultures et denrées
- Les Phéromones d'insectes et analogues
- La pollinisation des plantes par les invertébrés : miel, flore mellifère et apiculture
- etc...

Tarifs indicatifs

Profils standards

- pour 20 à 30 références/mois 26 250 F CFA
- pour 31 à 60 références/mois 32 500 F CFA
- pour 61 à 100 références/mois 39 000 F CFA

Profils personnalisés

Prise en charge de 5 000 F CFA pour trois livraisons de références afin de mettre au point le profil personnalisé. Après cette période de test :

- pour 1 à 30 références/livraison 36 500 F CFA
- pour 31 à 60 références/livraison 47 500 F CFA
- pour 61 à 100 références/livraison 73 000 F CFA

Les coûts ici présentés ne sont qu'indicatifs, il devraient être révisés (peut être en baisse).

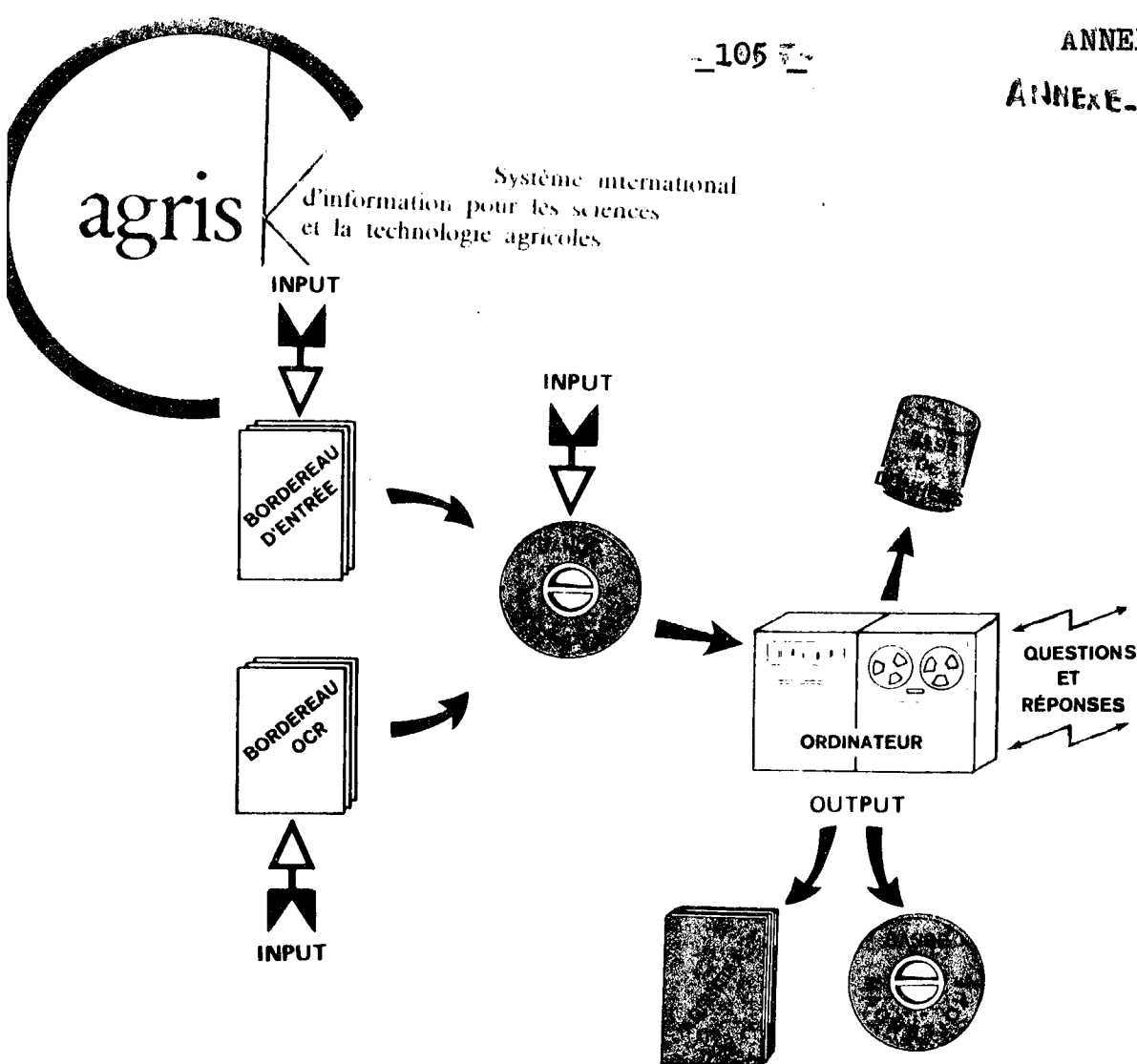
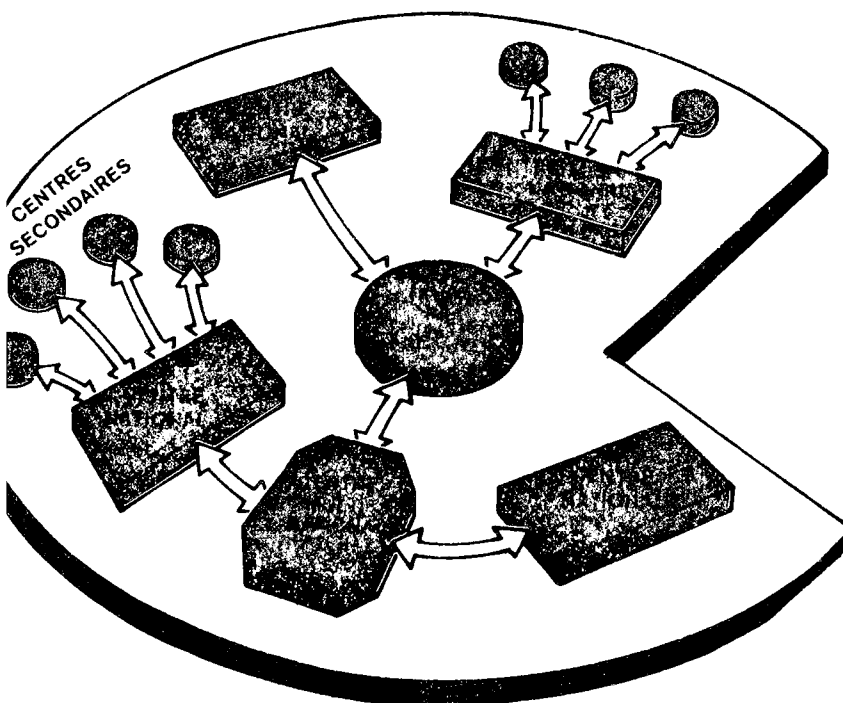


Figure 4. Le traitement d'AGRIS

L'Unité de traitement des données AGRIS de Vienne peut accepter des entrées de données sous l'une de ces trois formes: bordereaux d'entrée, bordereaux OCR, bande magnétique ou papier perforé. Elle produit des sorties de données sous forme d'Agrindex, de bande magnétique, et permet l'interrogation directe de la base de données



e 3 Flux d'information d'AGRIS

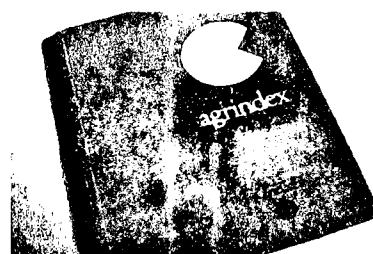


Figure 9. Agrindex - le produit imprimé d'AGRIS

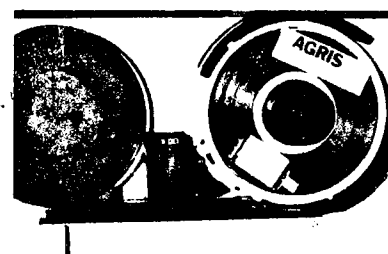


Figure 10. La bande magnétique AGRIS

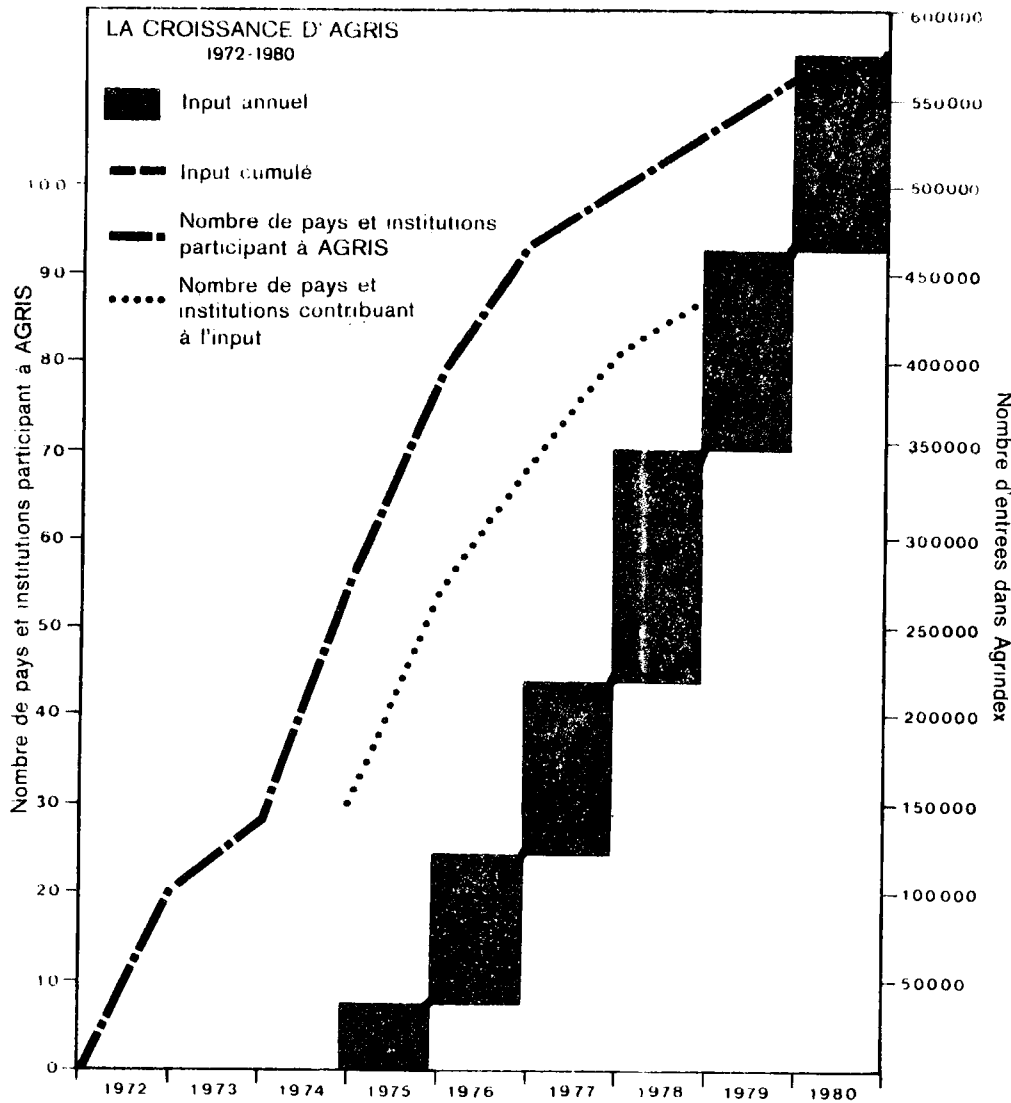


Figure 1. La croissance d'AGRIS

515497 Rybal'chenko, N.I. (Ministerstvo Sel'skogo Khozyajstva SSSR, Moscow). Gosudarstvennaya Komissiya po Sortoispytaniyu Sel'skokhozyajstvennykh Kul'tur. [New varieties of apple trees (Russia). Novye sorta yabloni. Sadovodstvo (USSR). (Sep 1979). (no.9) p. 40-41. Illus. Table. 17 ref. Summa

F30 - PLANT BREEDING

Cherries (*Prunus avium*, *Prunus cerasus*) [0714]

515498 Blazek, J.; Drobkova, R. (Vyzkumny Ustav Ovocnarsky, Holovousy (Czechoslovakia)). Growth mutants of the [Czechoslovak] sweet cherry cultivar Techlovicka II induced by gamma radiation. (Cs). Rustove mutanty tresne odrudy Techlovicka II indukované gama zářením. Vedecké Práce Ovocnarské (Czechoslovakia). (1979). (no.7) p. 41-54. 6 tables; 11 ref. Summaries (Cs, En, Ru).

Pears (*Pyrus*) [0718]

515499 Brossier, J. (INRA Station, France). Exemple de classification par catégorie matière d'Agrindex

PERSONAL AUTHOR INDEX

Espino, E. 515625, 515785
Espinosa, J.M. 522091
Espinosa, V. 521797, 522095
522591
Espinosa, A.S. 517382
Esposito, A. 512866
Essex, M. 521892
Essig, F.B. 516972
Fairbanks, G.E. 522795
Fairbourn, M.I. 523284
Fairbrothers, D.E. 516957
Fairchild, G.B. 521249
Fajardo García, R. 523624
Fajziev, Sh.F. 514396
Falaschini, A.F. 520321
Falconer, G. 516247

CORPORATE ENTRY INDEX

Accademia Agraria di Pesaro (Italy)
515245, 515313, 515375, 515561, 519654, 519657, 519670
Agribusiness Accountability Project (USA). Task Force on College Complex
512710
Agricultural Research Centre, Baghdad (Iraq)
513734, 513735, 513805, 514107, 518344
Agricultural Research Corporation (Sudan)

COMMODITIES INDEX

Root vegetables - general
N20 Studies on lifting type dig
blade in baker's garlic plant
Q10 Small-scale processing and
Root vegetables - other
F00 Economizing effect of a labor-saving method of selecting and processing work of early taro
514086

REPORT AND PATENT NUMBER INDEX

IDRC
IDRC - 146 520394
IDRC - 142e 515156, 515157, 515158
LUTKDH/TKMB
LUTKDH/TKMB - 3004 523821
LUTKDH/TKMB - 3005 523787

GEOGRAPHICAL INDEX - Political Geography and Marine Areas

Argentine Basin
M10 Results of the trawl fishing surveys by the sea off Argentina
Asia
F10 Forest industries [in Asia]
Institutional innovational reform the [Wolf]

GEOGRAPHICAL INDEX - Physical Geography

Coastal Plains
F00 On the rice cropping in rush cultivating area
513656
P10 An overview of the Chowan River [basin of Virginia and North Carolina] rural runoff study [poorly-drained coastal Plain, well-drained Coastal Plain, agricultural Piedmont, and silvicultural Piedmont]
523154

Figure 13. Les différents index d'Agrindex

Ouverture d'un atelier de formation à la gestion des centres de documentation agricole.

POUR UN RESEAU D'INFORMATION AGRICOLE

(APS).- M. Bocar Diallo, secrétaire d'Etat à la pêche, a présidé, lundi matin, la cérémonie d'ouverture de l'atelier de formation à la gestion des centres de documentation agricole qui a pour cadre l'ENSUT.

Organisé par le service de documentation du ministère du Développement rural, cet atelier vise le renforcement des moyens tant qualitatifs que quantitatifs, mis à la disposition des centres de documentation agricole.

En ouvrant cet atelier, M. Bocar Diallo, a souligné l'importance que revêt pour le président de la République, « l'accès le plus large possible de tous les Sénégalais à l'information en général et à l'information scientifique et techni-

que en particulier. »

Le secrétaire d'Etat à la Pêche a réaffirmé, à ce propos, « la disponibilité et la ferme volonté du ministère du Développement rural pour le développement d'une politique nationale de l'information agricole et scientifique au Sénégal ».

Dans l'objectif d'autosuffisance alimentaire que poursuit le Sénégal, il apparaît indispensable aux yeux de M. Diallo, « de diffuser, de vulgariser les acquis scientifiques en matière agricole », car estime-t-il, « le pays y gagnerait en rigueur scientifique, en organisation et en méthode pour accélérer la participation du Sénégalais profond à l'effort de dé-

veloppement national ».

Dans cette perspective, il a invité les décideurs, les techniciens et les professionnels de l'information scientifique à œuvrer de concert pour la constitution d'un réseau d'information agricole au Sénégal.

Auparavant, M. Thiendou Niang, chef du centre de documentation du ministère du Développement rural, et M. Ben Kader, représentant de la FAO, ont tour à tour insisté sur l'intérêt de cet atelier auquel prennent part une vingtaine de documentalistes.

L'atelier de formation à la gestion des centres de documentation agricole, entièrement financé par la FAO, prendra fin jeudi prochain.

in : Soleil n° 3318 - 17 Mai 1983 - Page 3

